



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



UN-OHRLS



UNITED NATIONS  
DEPARTMENT OF ECONOMIC  
AND SOCIAL AFFAIRS

# *Programme d'action mondiale*

sur la sécurité alimentaire et la nutrition  
dans les petits États insulaires en développement

É D I T I O N   S P É C I A L E

---

Rome, Italie

4 juillet 2017

# *Programme d'action mondiale*

sur la sécurité alimentaire et la nutrition  
dans les petits États insulaires en développement

É D I T I O N   S P É C I A L E

---

**Rome, Italie**

4 juillet 2017

**Édition spéciale à l'occasion du lancement du  
Programme d'action mondial lors de la quarantième  
session de la Conférence de la FAO, Rome, Italie,  
4 juillet 2017**

Les appellations employées et la présentation de l'information sur le site web de la FAO n'impliquent de la part de la FAO aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2017

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request) ou adressée par courriel à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés par courriel adressé à [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org).

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                                             |           |                                                                                                                                             |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>AVANT-PROPOS</b>                                                                                                                                         | <b>4</b>  |                                                                                                                                             |           |
| <b>RÉSUMÉ</b>                                                                                                                                               | <b>6</b>  |                                                                                                                                             |           |
| <b>INTRODUCTION</b>                                                                                                                                         | <b>10</b> |                                                                                                                                             |           |
| <i>La sécurité alimentaire, la nutrition et les ODD</i>                                                                                                     | 13        |                                                                                                                                             |           |
| <i>Situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans les PEID</i>                                                                           | 15        |                                                                                                                                             |           |
| <i>Alignement sur les stratégies de sécurité alimentaire et de nutrition existantes</i>                                                                     | 19        |                                                                                                                                             |           |
| <b>PROGRAMME D'ACTION</b>                                                                                                                                   | <b>22</b> |                                                                                                                                             |           |
| <i>Objectif et vision</i>                                                                                                                                   | 22        |                                                                                                                                             |           |
| <i>Objectifs et actions recommandées</i>                                                                                                                    | 23        |                                                                                                                                             |           |
| <b>Objectif 1. Des environnements propices à la sécurité alimentaire et la nutrition</b>                                                                    | 26        |                                                                                                                                             |           |
| <i>Composante 1.1. Engagement politique et gouvernance</i>                                                                                                  | 26        |                                                                                                                                             |           |
| <i>Composante 1.2. Capacités et ressources</i>                                                                                                              | 36        |                                                                                                                                             |           |
| <i>Composante 1.3. Production, diffusion et utilisation de connaissances et de données factuelles</i>                                                       | 40        |                                                                                                                                             |           |
| <b>Objectif 2. Des systèmes alimentaires durables, résilients et tenant compte de la nutrition</b>                                                          | 44        |                                                                                                                                             |           |
| <i>Composante 2.1. Gestion et utilisation durables des océans, des mers et de leurs ressources au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition</i> | 46        |                                                                                                                                             |           |
|                                                                                                                                                             |           | <i>Composante 2.2. Gestion et utilisation durables des ressources en eau douce au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition</i> | 48        |
|                                                                                                                                                             |           | <i>Composante 2.3. Gestion et utilisation durables des ressources terrestres au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition</i>   | 52        |
|                                                                                                                                                             |           | <i>Composante 2.4. Des chaînes de valeur efficaces, inclusives et tenant compte de la nutrition</i>                                         | 56        |
|                                                                                                                                                             |           | <i>Composante 2.5. Adaptation et résilience aux effets du climat au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition</i>               | 62        |
|                                                                                                                                                             |           | <b>Objectif 3. Donner aux personnes et aux communautés les moyens d'accéder à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition</b>      | 68        |
|                                                                                                                                                             |           | <i>Composante 3.1. Autonomisation sociale et économique</i>                                                                                 | 69        |
|                                                                                                                                                             |           | <i>Composante 3.2. Des programmes de protection sociale tenant compte de la nutrition</i>                                                   | 72        |
|                                                                                                                                                             |           | <i>Composante 3.3. Des interventions et des services communautaires pour prévenir et traiter la malnutrition</i>                            | 76        |
|                                                                                                                                                             |           | <b>SUIVI ET ÉVALUATION</b>                                                                                                                  | <b>80</b> |

# AVANT-PROPOS

---

J'ai le plaisir et l'honneur de présenter cette publication sur le Programme d'action mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement (PEID), dont l'élaboration a été opérée sous l'impulsion de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Département des affaires économiques et sociales (ONU) et du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (ONU).

Les problèmes complexes de sécurité alimentaire et de nutrition que connaissent les PEID, qui sont confrontés à des niveaux persistants de dénutrition et à une progression rapide de l'excès pondéral et de l'obésité, tiennent en grande partie aux vulnérabilités toutes particulières qui caractérisent ces États.

Malgré une certaine diversité, les PEID ont en commun des caractéristiques qui les exposent particulièrement aux effets des chocs climatiques et économiques. En même temps, leur petite taille et leur éloignement font qu'ils ne sont en général guère à même de favoriser le développement des secteurs économiques plus résistants et concurrentiels qui sont nécessaires à la fois pour atténuer les effets de ces chocs et pour contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

Le document final (Orientations de Samoa) de la troisième Conférence internationale sur les PEID, qui s'est tenue en 2014 à Apia (Samoa), présente, avec toutes les explications voulues, les nombreux défis que doivent relever ces pays et souligne, comme

le Programme 2030, la nécessité d'adopter une approche plus intégrée du développement durable. Il invite à renforcer la coopération et les partenariats internationaux, à accroître les investissements et à mieux coordonner l'action pour éliminer les obstacles au développement. Le Programme d'action mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les PEID constitue une réponse importante et concrète à l'un des problèmes soulevés dans les Orientations de Samoa, à savoir l'urgente nécessité d'accélérer la concrétisation des mesures prises en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans ces pays.

Aboutissement d'un long processus aux niveaux national, régional et mondial, qui s'est déroulé sous la direction de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Département des affaires économiques et sociales (ONU) et du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (ONU), le Programme d'action mondial fournit un cadre dans lequel les PEID et leurs partenaires de développement peuvent mieux définir et coordonner leurs actions aux échelons local, national, régional et mondial.

Structuré autour de trois objectifs qui se renforcent mutuellement, le Programme montre qu'il est important de mener des actions coordonnées. Il est tout d'abord indispensable de créer un environnement encore plus porteur qui encourage les acteurs concernés à investir de façon appropriée dans le développement de systèmes alimentaires plus résistants et durables qui contribuent à améliorer les résultats dans le domaine

de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il faut pour cela s'efforcer de renforcer la volonté politique de s'engager en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de donner aux organismes publics les moyens de mener des interventions coordonnées et de mettre à jour la législation pertinente. Il est en même temps nécessaire de donner davantage de moyens aux individus et aux communautés, qui sont les mieux placés, malgré leur vulnérabilité, pour prendre les mesures qui leur permettront de résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

Le Programme d'action mondial ne fournit pas d'approche figée de résolution de ces problèmes mais plutôt une série d'actions indicatives qui ont le plus souvent été considérées tout au long du processus de concertation comme pouvant faire partie de la solution. Il définit un cadre dans lequel les PEID, à titre individuel et collectif, peuvent veiller à ce que des mesures prioritaires soient définies et appliquées de manière cohérente et synergique afin de concrétiser les objectifs qu'ils se sont fixés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

Nous disposons maintenant d'un document bien conçu qui guidera les PEID dans leur action et les aidera à relever les grands défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il s'agit également

d'un document d'orientation qui complétera les mesures qui sont déjà en vigueur au niveau national ou régional et aidera nombre de PEID. Nous encourageons vivement les PEID à considérer que le Programme d'action mondial est un cadre programmatique qui permet de définir les mesures qui doivent être mises en œuvre, de façon coordonnée et cohérente, pour mettre un terme à l'insécurité alimentaire et à la crise nutritionnelle.

Nous exhortons nos partenaires de développement à coordonner leur soutien aux PEID dans le cadre du Programme d'action mondial afin que leurs actions collectives soient concrétisées sur le terrain par les améliorations urgentes qui sont nécessaires pour redresser la situation qui prévaut dans ces pays en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.



**M. Ahmed Sareer**

*Ambassadeur extraordinaire,  
Représentant permanent plénipotentiaire de la  
République des Maldives auprès de l'ONU et Président  
de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS).*

# RÉSUMÉ

---

## *Pourquoi faut-il un Programme d'action mondial?*

Le *Programme d'action mondial sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les petits États insulaires en développement* vise à accélérer la concrétisation des mesures prises en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'appui du développement durable des petits États en développement (PEID). Il s'agit d'une contribution concrète et tangible à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'une réponse directe à l'appel (voir paragraphe 61) lancé dans le cadre des *Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)* en faveur d'un programme d'action visant à aider les PEID à relever les défis posés par la sécurité alimentaire et la nutrition.

Les Orientations de Samoa tiennent compte des processus en cours qui ont pour objet la réalisation des engagements multilatéraux en faveur du développement durable des PEID, tout en soulignant la nécessité d'une approche plus intégrée du développement durable. Elles plaident en faveur d'un renforcement de la coopération internationale et de la mise en place de partenariats qui permettront à ces États de résoudre les difficultés persistantes qui font obstacle au développement, et de réaliser les objectifs convenus au niveau international.

La nutrition et la sécurité alimentaire sont des enjeux multifformes qui recoupent ceux du Programme 2030,

et la plupart des objectifs de développement durable (ODD) contiennent des cibles qui sont liées, directement ou indirectement, à ces deux dimensions. Les actions visant à éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition contribuent de façon cruciale à la santé et au bien-être des populations, à l'élimination de la pauvreté, à la réduction des inégalités, à l'amélioration de l'égalité entre les sexes ainsi qu'au développement de la croissance économique pour le plus grand bénéfice des générations futures. Elles joueront également un rôle central dans la réalisation du Programme 2030 dans son ensemble.

## *Quels sont les difficultés auxquelles les PEID sont confrontés dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition?*

Les Orientations de Samoa tiennent compte d'un certain nombre de difficultés communes aux PEID qui les rendent particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire. Elles montrent clairement qu'il est important d'adopter une approche véritablement intersectorielle pour améliorer la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition de ces États. Ces difficultés sont notamment la superficie limitée des terres, une faible population, des milieux naturels fragiles et une pénurie de terres arables, une grande vulnérabilité au changement climatique, aux chocs économiques extérieurs et aux catastrophes naturelles, une forte dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires,

une certaine dépendance à l'égard d'un petit nombre de secteurs économiques ainsi que l'éloignement des marchés mondiaux.

La majorité des PEID sont confrontés au «triple fardeau» de la malnutrition, qui apparaît comme la coexistence de plusieurs facteurs tels que la dénutrition, les carences en micronutriments, le surpoids et l'obésité au sein d'une même population, d'une même communauté, d'un même ménage, voire d'un même individu au cours de sa vie. La dénutrition a diminué au cours des trois dernières décennies mais les progrès ont été lents et les niveaux de retard de croissance dépassent encore 20 pour cent chez les enfants des PEID les plus pauvres. Parallèlement, les niveaux d'obésité, en particulier chez les femmes, ont fortement augmenté. Dans les pays des Caraïbes, cette maladie touchait en moyenne un tiers des adultes et plus de 40 pour cent dans de nombreux pays de la région AIMS (Atlantique, océan Indien, Méditerranée et mer de Chine méridionale). Dans le Pacifique, 75 pour cent des décès d'adultes sont imputables à des maladies non transmissibles dues en grande partie à une mauvaise nutrition.

Outre les conséquences directes sur la santé, la malnutrition a un coût social et économique considérable pour les individus, les familles, les communautés et les sociétés. Elle est également souvent liée au cercle vicieux de la pauvreté et peut amplifier les inégalités en touchant de manière disproportionnée les groupes défavorisés, notamment les femmes et les enfants.

### *Qu'est-ce que le Programme d'action mondial?*

Le Programme d'action mondial recommande une série d'actions indicatives permettant d'agir de manière cohérente et directe aux niveaux local, national, régional et mondial pour réaliser trois objectifs interdépendants qui se renforcent mutuellement:

#### *Objectif 1: Des environnements propices à la sécurité alimentaire et à la nutrition*

Pour réaliser cet objectif, il faut une volonté politique forte et à long terme, une gouvernance et des mécanismes institutionnels efficaces, notamment la possibilité pour la société civile de s'engager et d'obliger les gouvernements à rendre des comptes, une harmonisation des processus, des politiques, des lois, des systèmes, des règlements et des investissements dans divers secteurs et à différents niveaux, le renforcement et la mobilisation de capacités et de ressources suffisantes, ainsi que la production et la diffusion de connaissances et de données factuelles fiables et actualisées.

Les propositions d'action visant à créer des environnements propices concernent les trois composantes suivantes:

- 1.1 Engagement politique et gouvernance
- 1.2 Capacité et ressources
- 1.3 Production, diffusion et utilisation de connaissances et de données factuelles

#### *Objectif 2: Des systèmes alimentaires durables, résilients et tenant compte de la nutrition*

Malgré des améliorations significatives de la capacité des systèmes alimentaires à fournir des quantités croissantes de nourriture à des populations toujours plus nombreuses, l'évolution de ces systèmes a créé de nombreux problèmes, notamment une multiplication des obstacles à la participation des groupes vulnérables, que ce soit en tant que producteurs, employés et consommateurs; l'augmentation des coûts imputables à la malnutrition et aux soins médicaux, due aux préférences de plus en plus marquées pour des aliments transformés plus énergétiques et faciles à consommer; des niveaux importants de pertes et de gaspillage de denrées alimentaires; une incidence accrue des problèmes liés à la sécurité sanitaire des aliments et aux maladies transfrontières; ainsi que la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles.



Les actions visant à créer des systèmes alimentaires durables, résilients et tenant compte la nutrition devront être menées de manière cohérente et intégrée. Pour réaliser cet objectif, il faudra impérativement reléguer au second plan les approches traditionnelles privilégiant les interventions technologiques sectorielles afin de mieux se concentrer sur une approche globale consistant à mettre en œuvre des programmes visant à renforcer les systèmes alimentaires. Pour la commodité, l'objectif est structuré autour de cinq composantes: les trois premières sont spécifiques au secteur primaire, une autre concerne le développement de la chaîne de valeur post-production et la dernière comprend les actions qui sont nécessaires pour améliorer la résilience de ces systèmes:

- 2.1 Gestion et utilisation durables des océans, des mers et de leurs ressources au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition
- 2.2 Gestion et utilisation durables des ressources en eau douce au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition
- 2.3 Gestion et utilisation durables des ressources terrestres au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition
- 2.4 Des chaînes de valeur efficaces, inclusives et tenant compte de la nutrition
- 2.5 Adaptation et résilience aux effets du climat au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

***Objectif 3: Donner aux personnes et aux communautés les moyens d'accéder à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition***

Des politiques et des stratégies favorables aux pauvres sont nécessaires pour accroître la capacité des groupes vulnérables de bénéficier et de tirer profit des opportunités créées par le Programme d'action mondial. Il s'agit notamment de mesures qui ont pour but d'éliminer les principales sources de vulnérabilité et de privation, de renforcer les capacités d'adaptation et de fournir une protection

sociale. Il faut également des programmes et des interventions ciblés pour s'attaquer à l'insécurité alimentaire et la malnutrition, ainsi qu'à leurs causes, qui touchent les groupes vulnérables. Il s'agira, dans ce cadre, de mener des interventions axées sur la nutrition, d'aider ces groupes à exercer leurs droits fondamentaux, de faciliter leur accès aux ressources naturelles, aux terres, aux services et aux marchés et de favoriser leur participation aux processus politiques et de gouvernance, y compris la protection sociale. L'objectif comprend trois composantes:

- 3.1 Une autonomisation sociale et économique
- 3.2 Des programmes de protection sociale tenant compte de la nutrition
- 3.3 Des interventions et des services axés sur les communautés pour prévenir et lutter contre la malnutrition

Le Programme d'action mondial est structuré de façon à aider les PEID à réaliser ces trois objectifs interdépendants, grâce notamment à une approche globale et multisectorielle permettant de définir et de mettre en œuvre des actions prioritaires pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans ces pays.

### ***Comment le Programme d'action mondial sera-t-il mis en œuvre?***

Le Programme d'action mondial est un document d'orientation générale visant à renforcer la cohérence et la coordination des efforts consentis au niveau régional et mondial en faveur de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement durable dans les PEID. Il a également pour but d'aider les gouvernements de ces pays à améliorer leurs approches nationales et à veiller à ce que leurs besoins et priorités soient pris en compte dans les processus d'élaboration des politiques mondiales et régionales pertinentes. Il est destiné en priorité aux gouvernements des PEID et à leurs partenaires de développement, notamment les organisations internationales et régionales, les organismes donateurs et d'autres acteurs de la sécurité

alimentaire, de la nutrition et du développement durable dans ces pays. La participation active des acteurs du secteur privé, de la société civile et d'autres acteurs non étatiques, notamment les groupes communautaires, les collectivités locales, les communautés scientifiques et universitaires, sera essentielle pour mettre en œuvre le Programme de façon efficace.

Le Programme d'action mondial est élaboré de telle sorte qu'il s'aligne sur les stratégies nationales, régionales et mondiales actuelles visant à améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable dans les PEID. Il s'inspire de ces stratégies et initiatives en regroupant dans un cadre intégré les nombreuses recommandations et engagements régionaux et mondiaux existants relatifs à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au développement durable, dans le but de prendre en compte les vulnérabilités, les besoins et les priorités des PEID et de faciliter la transposition de ces stratégies au niveau national. Au niveau mondial, les stratégies pertinentes sont notamment la *Déclaration de Rome* et le *Cadre d'action sur la nutrition*, qui sont les deux documents principaux issus de la Deuxième conférence internationale sur la nutrition. Au niveau régional, le Programme d'action mondial est aligné sur les grandes stratégies et les principaux plans d'action régionaux en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de développement durable, tels que le *Cadre d'action pour la sécurité alimentaire dans le Pacifique*; le *Plan d'action visant à réduire le double fardeau de la malnutrition dans la région du Pacifique occidental* (OMS); le *Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable* (CARICOM); le *Plan d'action pour une politique régionale de sécurité alimentaire et nutritionnelle* (CARICOM); et le *Programme régional de l'océan Indien pour la sécurité alimentaire et la nutrition*.

Il est recommandé d'élaborer des plans d'exécution détaillés au niveau local, national et régional en se fondant sur ce Programme mais en tenant compte des priorités, des besoins et des conditions exprimés dans les pays et les régions. Ces plans d'exécution devraient permettre de définir des priorités spécifiques, des modalités de collaboration et de partenariats, des rôles, des responsabilités, des principes de gouvernance et des possibilités de mobilisation de ressources.

### *Comment les réalisations du Plan d'action mondial seront-elles contrôlées?*

Comme pour le Programme 2030, le Plan d'action mondial fera l'objet de rapports élaborés au niveau national. En effet, chaque pays sera tenu de collecter et de produire des informations sur les indicateurs des ODD disponibles, avec l'aide d'organismes de l'ONU et d'autres partenaires régionaux et mondiaux. Il faudra absolument que le suivi et la communication d'informations sur une série d'indicateurs de base soient effectués par tous les PEID afin de faciliter la comparabilité et d'utiliser une approche harmonisée. Ces indicateurs de base seront réduits à un minimum et exprimeront les problèmes et les priorités que tous les PEID ont en commun. Cette approche permettra non seulement de réduire la charge que représentent le suivi et la communication d'informations, mais aussi de faire en sorte que les mesures prises au titre du Programme contribuent pleinement aux efforts déployés par les PEID pour atteindre les buts et les objectifs convenus au niveau international dans le cadre du Programme 2030, ainsi que les cibles mondiales de l'Assemblée mondiale de la santé relatives aux maladies non transmissibles et à la nutrition. ■

# INTRODUCTION

---

Le *Programme d'action mondial sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les petits États insulaires en développement* vise à accélérer la concrétisation des mesures prises en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition en vue de contribuer au développement durable des petits États en développement (PEID)<sup>1</sup>. Il s'agit d'une contribution concrète et tangible à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La sécurité alimentaire et la nutrition occupent une place prioritaire dans le Programme 2030 et l'Objectif de développement durable 2 (ODD 2), au titre desquels les États Membres de l'ONU se sont engagés à éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et parvenir à une agriculture durable d'ici 2030. La sécurité alimentaire et la nutrition contribuent à la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et c'est pourquoi la plupart des ODD sont assortis de cibles qui sont liées, directement ou indirectement, à ces deux domaines.

Reconnaissant la nécessité d'accélérer la concrétisation de l'ODD 2 au niveau mondial ainsi que la nature transversale de la sécurité

alimentaire et de la nutrition s'agissant de la réalisation du Programme 2030, l'Assemblée générale de l'ONU a invité, en avril 2016, les États membres à participer à une Décennie d'action en faveur de la nutrition (2016-2025). La Décennie est un effort collectif mondial pour mettre fin à la malnutrition sous toutes ses formes, dans le cadre convenu à la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), tenue en novembre 2014 (présentée dans la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action)<sup>2</sup>, et dans celui du Programme 2030. Elle prend appui sur le nouveau plan stratégique du Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies, qui est une plateforme qui a pour vocation de faciliter les échanges ouverts, approfondis et constructifs sur la nutrition entre les organisations de l'ONU.

Les priorités des PEID convenues pour le Programme 2030 sont décrites dans les *Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA)*<sup>3</sup>. Ces orientations tiennent compte des processus engagés pour mettre en œuvre les engagements pris en faveur du développement durable des

---

<sup>1</sup> Les petits États insulaires en développement (PEID) forment un groupe distinct de pays en développement qui ont des vulnérabilités ainsi et que des problèmes communs en matière de développement. Le groupe des PEID de l'ONU est composé de 39 pays répartis dans trois régions: la région des Caraïbes (16), la région du Pacifique (15) et la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la Mer de Chine du Sud (AIMS) (8).

---

<sup>2</sup> Deuxième Conférence internationale sur la nutrition, 19-21 novembre 2014, Rome (Italie), organisée conjointement par l'OMS et la FAO.

<sup>3</sup> Document final adopté à la troisième Conférence internationale sur le développement durable des petits États en développement (Apia, SAMOA, 1-4 septembre 2014) et approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 69/15 du 14 novembre 2014.

PEID<sup>4</sup> et soulignent la nécessité d'une approche plus intégrée de ce développement tel qu'il est défini dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elles prônent le renforcement de la coopération internationale et des partenariats, ainsi que la fourniture et la mobilisation de tous les moyens de mise en œuvre, pour résoudre les problèmes persistants posés par le développement des PEID et réaliser les objectifs arrêtés au niveau international. Il s'agit notamment d'aider les PEID à :

- Mettre fin à la malnutrition sous toutes ses formes, notamment en assurant tout au long de l'année l'accès à une alimentation suffisante, sûre, nutritive, diversifiée et d'un coût abordable;
- Prendre des mesures urgentes pour établir, pour la période 2015-2025 des stratégies et des objectifs visant à enrayer la propagation et la gravité des maladies non transmissibles;
- Encourager l'utilisation de pratiques durables en ce qui concerne l'agriculture, les cultures, le bétail, les forêts, les pêches et l'aquaculture afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en veillant à une gestion durable des ressources en eau nécessaires;
- Promouvoir des marchés nationaux et internationaux ouverts et efficaces

4 Notamment ceux qui sont énoncés dans: la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg), y compris le chapitre VII sur le développement durable des petits États insulaires en développement et la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable, le Programme d'Action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'Action de la Barbade) et la stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États en développement (Stratégie de Maurice), ainsi que le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue en 2012, intitulé «L'Avenir que nous voulons».

qui soutiennent le développement économique et optimisent la sécurité alimentaire et nutritionnelle;

- Renforcer la coopération internationale pour maintenir l'accès aux marchés mondiaux des produits alimentaires, en particulier en période de volatilité des marchés des produits de base
- Accroître les revenus et les emplois ruraux en mettant l'accent sur l'autonomisation des petits exploitants et des petits producteurs de denrées alimentaires, en particulier les femmes et les jeunes;
- Améliorer la résilience de l'agriculture et des pêches aux effets néfastes des changements climatiques, de l'acidification des océans et des catastrophes naturelles;
- Préserver les processus écologiques naturels qui soutiennent les systèmes de production alimentaire durable grâce à la coopération technique internationale.

Les *Orientations de Samoa* tiennent compte, au paragraphe 61, de l'appel lancé dans le document final issu de la réunion préparatoire interrégionale à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, adopté à Bridgetown le 28 août 2013<sup>5</sup>, en faveur de la mise au point d'un programme d'action visant à remédier aux problèmes qui se posent pour ces États dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Le Programme d'action mondial est issu des concertations dirigées par la FAO et menées entre juin 2015 et avril 2017 en étroite coordination avec le Département des affaires économiques et sociales (ONU) et le Bureau du Haut Représentant pour les

5 A/CONF.223/PC/2, annex.

pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (ONU)<sup>6</sup>.

Sur la base des priorités définies dans les *Orientations de Samoa*, le Programme d'action mondial se concentre sur les possibilités de renforcer la coopération et l'intégration des stratégies et processus existants qui visent à concrétiser les engagements pris au niveau national, régional et mondial en faveur de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement durable dans les PEID<sup>7</sup>. Il s'agit notamment de resserrer les partenariats internationaux, d'optimiser la mobilisation des ressources (humaines et financières), de renforcer les capacités et de démultiplier les efforts dans ce domaine, d'échanger des informations, des connaissances, des expériences et des technologies, d'améliorer la coordination et la cohérence de l'exécution des politiques, projets et programmes, et d'intégrer les objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ainsi que les actions et les mécanismes de responsabilisation dans l'ensemble des politiques, programmes, stratégies et plans d'action pertinents.

<sup>6</sup> Des concertations ont été engagées avec un Groupe de haut niveau sur les PEID à la trente-neuvième session de la Conférence de la FAO à Rome (Italie), qui s'est tenue le 6 juin 2015. Une réunion ministérielle sur le renforcement de la sécurité alimentaire et l'adaptation aux effets du changement climatique dans les petits États insulaires en développement a été organisée du 14 au 16 octobre 2015 à Milan (Italie) par la FAO, le Département des affaires économiques et sociales (ONU) et le Gouvernement italien. À l'issue de cette réunion, les participants des gouvernements des PEID ont adopté la *Déclaration de Milan sur le renforcement de la sécurité alimentaire et l'adaptation aux effets du changement climatique dans les petits États insulaires en développement, dans le cadre des Orientations de SAMOA*. Des consultations régionales ont ensuite été organisées par la FAO pour les PEID de l'océan Atlantique et de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer du sud de la Chine (AIMS) au cours de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, qui s'est tenue du 4 au 8 avril 2016 à Abidjan (Côte d'Ivoire); pour les PEID des Caraïbes, en marge de la trente-quatrième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui a eu lieu à Mexico (Mexique), du 29 février au 3 mars 2016, et pour les PEID d'Asie et Pacifique, durant la trente-troisième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, organisée le 9 mars 2016 à Putrajaya (Malaisie). Une réunion technique a eu lieu les 1-3 novembre 2016 à Suva (Fidji).

Le Programme d'action mondial est un document d'orientation générale visant à renforcer la cohérence et la coordination des efforts consentis au niveau régional et mondial en faveur de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement durable dans les PEID, mais aussi à aider les gouvernements de ces pays à améliorer leurs approches nationales et à veiller à ce que leurs besoins et priorités soient pris en compte dans les processus d'élaboration des politiques mondiales et régionales pertinentes. Il est destiné en priorité aux gouvernements des PEID et à leurs partenaires de développement, notamment les organisations internationales et régionales, les organismes donateurs et d'autres acteurs de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement durable dans ces pays. La participation active des acteurs du secteur privé, de la société civile et d'autres acteurs non étatiques, notamment les groupes communautaires, les collectivités locales, les communautés scientifiques et universitaires, sera essentielle pour mettre en œuvre les recommandations du Programme de façon efficace.

Compte tenu de leurs vulnérabilités et de leurs problèmes communs – faible superficie, ressources limitées, éloignement géographique, exposition

<sup>7</sup> Notamment les engagements contraignants et non contraignants énoncés dans le Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant (OMS), le Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles (OMS), la Déclaration de Rome et le Cadre d'action (CIN2), le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Accord de Paris, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le Plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et les objectifs d'Aichi associés (notamment 4, 6, 13 et 14), ainsi que la Déclaration de Port-of-Spain sur les maladies non transmissibles, le Plan d'action de l'OMS visant à réduire le double fardeau de la malnutrition dans la région du Pacifique occidental (2015-2020) ainsi que les politiques et plans d'action nationaux et régionaux en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle (y compris le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire dans le Pacifique, le Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable (CARICOM) et le Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour l'océan Indien [PRESAN]).

aux risques naturels, au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer - les PEID ont besoin de faire entendre leur voix pour que leurs besoins soient compris et considérés comme prioritaires à l'échelle internationale. Il convient cependant de noter qu'il existe des différences importantes entre les PEID s'agissant par exemple du développement économique, de la géographie et des contextes politiques et socioculturels.

Il est donc vivement recommandé d'élaborer des plans d'exécution détaillés au niveau local, national et régional en se fondant sur le présent Programme mais en tenant compte des priorités, des besoins et des contextes nationaux et régionaux, et de les faire coïncider avec les politiques, plans et objectifs nationaux et régionaux. Il serait bon que ces plans d'exécution définissent les priorités spécifiques, l'échelonnement des interventions à court, moyen et long terme, ainsi que les modalités de collaboration, les partenariats, les rôles, les responsabilités, la gouvernance et les possibilités de mobilisation de ressources.

### *La sécurité alimentaire, la nutrition et les ODD*

Le Programme 2030 est un système intégré d'objectifs et de cibles dans lequel la réalisation d'un objectif de développement durable (ODD) fera progresser les autres. La nutrition et la sécurité alimentaire sont des problèmes complexes et multifformes qui recourent le Programme 2030 car ces deux domaines contribuent à la réalisation de la plupart des 17 ODD et en bénéficient, comme l'attestent tout particulièrement les liens bidirectionnels qui existent entre la sécurité alimentaire et la nutrition, et l'éradication de la pauvreté (ODD 1), la faim, l'alimentation et l'agriculture durables (ODD 2 et 12), la santé et l'assainissement (ODD 3), l'éducation et la formation (ODD 4), l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation (en particulier des filles, des femmes et des populations vulnérables et marginalisées)

(ODD 5), l'égalité (ODD 10), la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles terrestres et aquatiques (ODD 6, ODD 14 et 15).

La sécurité alimentaire est assurée «lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, salubre et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active»<sup>8</sup>. Ce principe de sécurité alimentaire comprend quatre dimensions - la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité - qui sont étroitement liées à la pauvreté (ODD 1). Les ménages pauvres consacrent une part plus importante de leurs revenus à la nourriture; ils sont vulnérables à la faim et à la mauvaise qualité de l'alimentation parce qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour satisfaire leurs besoins fondamentaux et sont nettement plus exposés aux flambées et à l'instabilité des prix des denrées alimentaires, qui sont influencées par l'interaction d'un certain nombre de facteurs au niveau local, national et mondial, notamment la disponibilité, la gestion et l'utilisation des ressources naturelles (ODD 2, 6, 12, 14 et 15), les prix de l'énergie (ODD 7), le changement climatique (ODD 13) ainsi que les facteurs liés à la demande mondiale.

La disponibilité, l'accès et la stabilité alimentaires dépendent fortement de systèmes de production et de consommation durables, résilients, inclusifs et efficaces, qui occupent une place prépondérante dans plus de la moitié des ODD (y compris les ODD 2, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14 et 15). La hausse des températures et l'élévation du niveau de la mer, les phénomènes météorologiques extrêmes et d'autres effets négatifs du changement climatique représentent une menace croissante pour les systèmes agricoles et alimentaires dans le monde entier, alors même que ces systèmes ont un rôle majeur à jouer dans les efforts d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets (ODD 13).

<sup>8</sup> FAO, 2002. *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2001*. FAO, Rome.



La sécurité alimentaire est une condition nécessaire, mais non suffisante, d'un bon état nutritionnel. L'état nutritionnel dépend de l'accès de chacun à une alimentation adéquate, sans risque et nutritive mais il est aussi influencé par les maladies et l'activité physique (ODD 3), la sécurité alimentaire des ménages, les pratiques en matière d'alimentation et de soins maternels et infantiles, l'accès à des services de santé de qualité (ODD 3), l'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat (ODD 6), les politiques en vigueur, la disponibilité et la gestion des ressources au niveau de la société (à travers plusieurs ODD, dont 10, 14 et 16)<sup>9</sup>.

La malnutrition est liée, directement ou indirectement, à un grand nombre des principales causes de décès et d'invalidité dans le monde entier, et représente le facteur de risque numéro un du fardeau mondial de la maladie<sup>10</sup>. Les symptômes de la malnutrition sont nombreux et passent d'un extrême (faible poids corporel, carence en vitamines et minéraux essentiels, risque accru d'infection, diminution de la croissance et du développement de l'enfant) à l'autre (excès de poids corporel et risque accru de maladies chroniques en raison de l'excès de graisse, de sel ou sucre)<sup>11</sup>.

La «fenêtre d'opportunité» la plus déterminante pour réduire le fardeau mondial de la malnutrition, en termes d'impact et de retour sur investissement, est de lutter contre la malnutrition dans les 1 000 premiers jours de la vie (allant du début de la grossesse à l'âge de 2 ans). Une nutrition inadéquate pendant cette période peut contribuer à un cycle intergénérationnel de malnutrition et représenter un risque futur élevé d'obésité et de maladies non transmissibles (MNT) chez les adultes. Le faible poids à la naissance, le retard de croissance et l'émaciation sont des facteurs de risque indépendants qui semblent programmer, dès la naissance, une propension à une obésité ultérieure.

Il apparaît en effet qu'un enfant dont la croissance a été ralentie au cours des 1 000 premiers jours de vie souffrira de surpoids en grandissant, en particulier s'il évolue dans un milieu «propice à l'obésité» (caractérisé par une présence importante de denrées alimentaires et de produits transformés caloriques peu coûteux et une faible activité physique). Il est donc capital que l'enfant puisse bénéficier d'une bonne nutrition pendant les 1 000 premiers jours de son existence afin de créer une base solide pour que sa vie soit plus longue et plus saine et d'en retirer des avantages sur le plan intergénérationnel.

Outre les conséquences directes pour la santé, la malnutrition a un coût social et économique considérable pour les individus, les familles, les communautés et les sociétés. Elle est également souvent liée au cercle vicieux de la pauvreté et peut amplifier les inégalités en touchant de manière disproportionnée les groupes défavorisés, y compris les femmes et les enfants. La dénutrition in utero et pendant la petite enfance entrave le développement physique et cognitif, est liée à un faible taux de réussite scolaire et empêche les enfants de s'épanouir tant sur leur plan social qu'économique. L'obésité et les maladies non transmissibles liées à l'alimentation réduisent la productivité et la capacité de chacun de créer des revenus tout en augmentant les dépenses du ménage. Au niveau macroéconomique, toutes les formes de malnutrition ont des effets importants à long terme sur l'offre de main-d'œuvre (qualitative et quantitative), la productivité nationale et la croissance économique. Une bonne nutrition, en revanche, contribue à l'amélioration des résultats scolaires (ODD 4), de la productivité et de la croissance macroéconomique (ODD 2 et 8).

On constate donc qu'une grande partie du fardeau de l'insécurité alimentaire, de la faim et de la malnutrition est évitable, et que s'attaquer à ce fléau est un impératif moral. Les actions visant à éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition sont également des investissements cruciaux dans la santé humaine et le bien-être, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la croissance

<sup>9</sup> UNICEF 1990) Cadre conceptuel des causes de la malnutrition.

<sup>10</sup> Groupe mondial d'experts sur l'agriculture et les systèmes alimentaires au service de la nutrition (2016). Food systems and diets: Facing the challenges of the 21st century.

<sup>11</sup> Global Nutrition Report 2016.

économique. Elles ont des effets bénéfiques pour les générations actuelles et futures et joueront un rôle essentiel dans la réalisation du Programme 2030 dans son ensemble.

### *Situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans les PEID*

Les PEID ont des problèmes communs qui les rendent particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire, notamment: la superficie limitée des terres et la faible population; des milieux naturels fragiles et la pénurie de terres arables; une forte vulnérabilité aux changements climatiques, aux chocs économiques extérieurs et aux catastrophes naturelles; une grande dépendance à l'égard des importations alimentaires et d'un petit nombre de secteurs économiques; et l'éloignement des marchés mondiaux. Il existe cependant des différences considérables entre les PEID s'agissant des conditions socioéconomiques, des capacités institutionnelles et de leurs situations politiques et socioculturelles.

Les importations de produits alimentaires sont devenues une part de plus en plus importante de l'offre de produits alimentaires dans la plupart des PEID. Les PEID des Caraïbes, par exemple, importent actuellement plus de 5 milliards d'USD de produits alimentaires chaque année, soit une augmentation de plus de 50 pour cent depuis 2000. Les importations de produits alimentaires dans la région devraient atteindre 8 milliards d'USD d'ici à 2020 si les modes actuels de consommation et de production restent inchangés. Presque tous les PEID des Caraïbes importent plus de 60 pour cent des aliments qu'ils consomment, et la moitié d'entre eux importent plus de 80 pour cent. Seuls trois PEID des Caraïbes (Belize, Guyana et Haïti) produisent plus de 50 pour cent de leur consommation. Les aliments transformés, les céréales (blé et maïs) et les produits animaux (viande et produits laitiers) font partie des

cinq premiers produits alimentaires importés et représentent plus de 1 milliard d'USD, soit environ 25 pour cent des importations annuelles de produits alimentaires dans les PEID de cette région.

Le recul de la production alimentaire locale a accru la dépendance de nombreux PEID à l'égard des aliments importés, mais cette production reste néanmoins importante dans certains pays insulaires<sup>12</sup>. Dans la région de l'océan Indien, la part des aliments consommés qui sont produits localement va de moins de 30 pour cent à Maurice et aux Seychelles (respectivement 25 et 28 pour cent) à 71 pour cent aux Comores. Les céréales (riz compris), les huiles végétales, la viande et les produits laitiers font partie des principales denrées importées et la plupart des importations proviennent de pays éloignés de la région de l'océan Indien (Brésil, Asie du Sud-Est)<sup>13</sup>.

Compte tenu de ce niveau de dépendance à l'égard des importations alimentaires, les populations des PEID sont particulièrement vulnérables aux chocs extérieurs, notamment aux prix des denrées alimentaires et à l'instabilité de l'offre, comme on a pu le voir durant la crise alimentaire mondiale de 2008. Les risques que représente le changement climatique pour la production mondiale de blé et de riz, notamment les effets néfastes du phénomène El Niño, ainsi que la demande croissante de ces aliments de base venant d'une population mondiale en expansion, pourraient déboucher sur des expéditions moins sûres et plus coûteuses d'aliments de base dans les PEID. L'effondrement des ressources halieutiques côtières augmenterait également la dépendance des PEID à l'égard des importations de protéines d'origine animale à un moment où les consommateurs des économies mondiales émergentes réclament plus de viande et de produits laitiers. Les effets de la croissance de la population sur l'offre alimentaire mondiale au cours

<sup>12</sup> FAO, 2015. *State of Food Insecurity in the CARICOM Caribbean*.

<sup>13</sup> Programme Régional pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRESAN) de la Commission de l'Océan Indien (COI), 2016.



des deux prochaines décennies devraient avoir autant de conséquences que les catastrophes déclenchées par des dangers naturels, les impacts éventuels de l'élévation du niveau de la mer et l'invasion d'eau salée découlant du changement climatique à long terme.

La qualité nutritionnelle de nombreux aliments importés est également une source de préoccupations pour les PEID. Si la libéralisation du commerce a bien contribué à la baisse des prix des denrées alimentaires pour les consommateurs et à l'amélioration de l'accès à une offre alimentaire plus diversifiée et plus stable toute l'année, on constate que cette évolution a eu une conséquence inattendue dans les PEID puisqu'elle a encouragé leurs habitants à consommer des aliments caloriques qui sont riches en graisses, en sel et en sucre. Dans certains PEID, les investissements étrangers dans les secteurs de la transformation des produits alimentaires, qui sont essentiellement une question liée aux importations, ont également contribué à l'augmentation de l'offre d'aliments hautement transformés et à une baisse de leurs prix. Il s'est donc produit une «transition alimentaire» qui a relégué au second rang les régimes alimentaires basés sur les produits locaux traditionnels (plantes racines et tubercules), les fruits et les légumes au profit de régimes riches en aliments transformés, en aliments d'origine animale, en sucre, en graisse et en sel. Cette transition a été considérée comme le principal facteur déclenchant de la forte hausse des taux d'obésité et de carences en micronutriments dans les PEID.

Ces changements alimentaires se sont produits en même temps que les changements sociaux et épidémiologiques rapides résultant de la croissance accélérée de la population urbaine dans les PEID<sup>14</sup>, notamment une tendance de plus en plus marquée à la sédentarité, une participation plus faible de la main-d'œuvre aux activités agricoles, une augmentation de la participation active des femmes (dont la moindre disponibilité pour préparer les repas du ménage n'a pas été compensée par une participation accrue des

hommes aux tâches ménagères) et une attirance croissante pour des aliments et des modes de consommation «occidentaux» devenus acceptables.

De nombreux PEID présentent des niveaux de pauvreté et des taux élevés de chômage, qui sont les deux principaux obstacles à l'accès à la nourriture. Les taux de pauvreté les plus élevés sont enregistrés dans les PEID de l'océan Atlantique et atteignent 66,2 pour cent à Sao Tomé-et-Príncipe et 69,3 pour cent en Guinée-Bissau<sup>15</sup>. Les taux de pauvreté dépassent 30 pour cent dans six PEID des Caraïbes et le taux de pauvreté en Haïti est proche de 60 pour cent. Dans le Pacifique, les taux de pauvreté vont de 12,7 pour cent à Vanuatu à 35,2 pour cent aux Îles Fidji. Le chômage des jeunes est particulièrement élevé dans la plupart des PEID et il est supérieur à la moyenne mondiale. Par exemple, plus de la moitié des jeunes dans la République des îles Marshall et aux Kiribati sont au chômage<sup>16</sup> et 25 pour cent des jeunes sont sans emploi dans sept des quatorze PEID des Caraïbes.

La majorité des PEID sont confrontés au «triple fardeau» de la malnutrition qui apparaît comme la coexistence de plusieurs facteurs tels que la dénutrition, les carences en micronutriments, le surpoids et l'obésité au sein d'une même population, d'une même communauté, d'un même ménage, voire d'un même individu au cours de sa vie.

Ces dernières années, un certain nombre de PEID ont réussi à réduire le taux de sous-alimentation<sup>17</sup>. Des pays comme Samoa et Sao Tomé-et-Príncipe, et quatre pays des Caraïbes (Cuba, République dominicaine, Guyane et Saint-Vincent-et-les Grenadines), figurent parmi les 29 pays dans le monde à avoir atteint les objectifs du Sommet

<sup>14</sup> La population des PEID du Pacifique devrait augmenter de 80 pour cent d'ici 2050.

<sup>15</sup> FAO, 2016. *State of Food Security and Nutrition in Small Island Developing States (SIDS)*. Rome, Italy.

<sup>16</sup> PUNDP 2014. *The State of Human Development in the Pacific: A report on vulnerability and exclusion in a time of rapid change*. United Nations Development Programme, Pacific Centre, Suva, Fiji.

<sup>17</sup> Définie comme l'incapacité d'acquiescer suffisamment de nourriture pour satisfaire aux besoins énergétiques alimentaires minimaux sur une période d'un an.

alimentaire mondial et du Millénaire pour le développement visant à réduire de moitié le nombre et la prévalence des personnes sous-alimentées d'ici 2015<sup>18</sup>. Deux PEID des Caraïbes (Barbade et la Dominique), deux PEID de l'océan Indien (Maurice et Seychelles) et trois PEID du Pacifique (Fidji, Samoa et Kiribati) ont obtenu des taux de sous-alimentation de moins de 5 pour cent. Six pays des Caraïbes (Bahamas, Belize, Jamaïque, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago) ont enregistré des taux de sous-alimentation entre 5 et 10 pour cent, et cinq autres (Antigua-et-Barbuda, Grenade, Guyane, Saint-Kitts-et-Nevis et Sainte-Lucie) des taux de sous-alimentation situés entre 10 et 20 pour cent. D'autres PEID, tels que les Fidji, Kiribati, les Maldives et les Îles Salomon, ont réalisé l'OMD 1.

Cependant, globalement, les PEID n'ont pas réduit la faim aussi rapidement que la moyenne mondiale. En effet, la prévalence de la sous-alimentation a diminué de 44 pour cent dans les pays en développement (de 23,3 à 12,9 pour cent) entre 1990-1992 et 2014-2016, tandis qu'elle n'a reculé que de 26 pour cent dans les PEID, passant de 24,5 à 18 pour cent<sup>19</sup>. Deux PEID affichent un taux de sous-alimentation supérieur à 20 pour cent: la Guinée-Bissau avec 20,7 pour cent, et Haïti, qui est un cas unique dans la sous-région des Caraïbes puisque plus de la moitié de la population (53,4 pour cent) est considérée comme sous-alimentée.

La dénutrition chronique, qui entraîne un retard de croissance, une émaciation, une insuffisance pondérale à la naissance ainsi que des carences en micronutriments, reste une préoccupation majeure dans de nombreux PEID, en particulier dans des groupes de population vulnérables spécifiques, notamment les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de cinq ans. Les taux de retard de

croissance chez les enfants de moins de 5 ans sont classés dans la catégorie des taux de «prévalence élevés» en Papouasie Nouvelle-Guinée (49,5 pour cent) et dans les Îles Salomon (32,8 pour cent), et dans la catégorie des taux de «prévalence moyens» au Vanuatu (28,5 pour cent), à Nauru (24 pour cent), en Guinée-Bissau (27,6 pour cent) et en Haïti (21,9 pour cent)<sup>20</sup>. Ces chiffres nationaux ont tendance à masquer des écarts importants, car les enfants vivent dans des zones rurales et des ménages à faible revenu, et les enfants nés de mères ayant un faible niveau d'éducation sont plus susceptibles de présenter un retard de croissance que leurs homologues. Au Vanuatu, la prévalence du retard de croissance dans les zones rurales est de 1,7 fois plus élevée que dans les zones urbaines<sup>21</sup>.

La plupart des pays des îles du Pacifique affichent des taux d'émaciation égaux ou inférieurs à 5 pour cent, mais la prévalence de l'émaciation tend à être plus élevée dans les groupes d'âge les plus jeunes (moins de 24 mois). L'émaciation demeure à des niveaux «préoccupants» en Papouasie-Nouvelle-Guinée (14,3 pour cent) et aux Maldives (10,2 pour cent)<sup>22</sup>.

La prévalence du poids insuffisant à la naissance<sup>23</sup> serait de 10 pour cent ou plus dans plusieurs pays insulaires du Pacifique (Fidji - 10 pour cent; Vanuatu - 10 pour cent; Salomon - 13 pour cent; République des Îles Marshall - 18 pour cent; États fédérés de Micronésie - 18 pour cent et Nauru 27 pour cent)<sup>24</sup>.

<sup>18</sup> FAO, FIDA et PAM, 2015, *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde. Objectifs internationaux 2015 : des progrès inégaux*. FAO, Rome. Disponible en ligne à l'adresse: <http://www.fao.org/3/a-i4646f.pdf>

<sup>19</sup> *ibid.*

<sup>20</sup> Rapport sur la nutrition mondiale, 2016.

<sup>21</sup> Vanuatu Demographic and Health Survey 2013.

<sup>22</sup> Rapport sur la nutrition mondiale, 2016.

<sup>23</sup> Poids à la naissance inférieur à 2 500 grammes (5,50 livres) tel que défini par l'OMS. Un faible poids à la naissance - dû à une naissance prématurée ou une croissance limitée du fœtus - est étroitement associé à une mortalité et une morbidité foetales et néonatales, à un retard de croissance et du développement cognitif et à des maladies chroniques qui surviennent plus tard dans la vie. La prévalence mondiale de l'insuffisance pondérale à la naissance (IPN) est de 15 pour cent et l'objectif global est de la faire passer de 30 pour cent à moins de 10 pour cent d'ici 2025.

<sup>24</sup> UNICEF's Approach to Nutrition Programming in East Asia and Pacific Regions, vol 2: Situation Analysis, 2015.

L'anémie chez les femmes et les enfants est un problème de santé publique dans la plupart des PEID de la région. Le rapport mondial sur la nutrition (2016) fait état d'une prévalence modérée de l'anémie chez les femmes en âge de procréer dans la plupart des pays insulaires du Pacifique (Kiribati - 20,7 pour cent; Vanuatu - 21,7 pour cent; Îles Salomon - 25,3 pour cent; Fidji - 26,8 pour cent; Papouasie-Nouvelle-Guinée - 29,8 pour cent) ainsi que dans les Caraïbes (Belize - 21,7 pour cent; Jamaïque - 24,4 pour cent et Suriname - 24,9 pour cent)<sup>25</sup>. Les taux de prévalence sont encore plus élevés dans les PEID africains (par exemple, 30,8 pour cent aux Comores, 42,7 pour cent à Sao Tomé-et-Principe et 44,6 pour cent en Guinée-Bissau). Chez les enfants de moins de 5 ans, la prévalence de l'anémie est généralement plus élevée dans les groupes d'âge les plus jeunes (6-24 mois).

Une alimentation optimale des nourrissons et des jeunes enfants est caractérisée par une initiation précoce à l'allaitement dans l'heure qui suit l'accouchement, un allaitement maternel exclusif jusqu'à l'âge de six mois, puis un allaitement continu jusqu'à un âge d'au moins deux ans ainsi que des aliments complémentaires sûrs et sains. La plupart des pays du Pacifique ont dépassé l'objectif global de 2025 pour l'allaitement maternel exclusif (au moins 50 pour cent). Toutefois, les pratiques d'allaitement maternel exclusif sont insuffisantes dans un certain nombre de PEID (par exemple, Suriname (2,8 pour cent), Belize (15 pour cent), Jamaïque (24 pour cent), Îles Marshall (31 pour cent), Tuvalu (35 pour cent) et Fidji (40 pour cent) et le taux d'allaitement maternel continu jusqu'à l'âge de deux ans est extrêmement faible.

Les taux de prévalence de l'obésité et des maladies non transmissibles associées à des régimes alimentaires de médiocre qualité font partie des taux les plus élevés du monde dans de nombreux PEID. Ces maladies chroniques sont désormais la principale cause de morbidité et de mortalité dans la plupart

des PEID. Dans le Pacifique, où les dirigeants ont déclaré que la région faisait face à une «crise due aux maladies non transmissibles»<sup>26</sup>, ces maladies sont désormais responsables d'environ 75 pour cent des décès. Les sept principaux pays qui affichent des taux d'obésité les plus élevés dans le monde se situent dans le Pacifique, et sur les dix pays qui présentent la plus forte prévalence de diabète au niveau mondial, sept sont des pays insulaires du Pacifique<sup>27</sup>. Onze des PEID des Caraïbes présentent des taux d'obésité supérieurs à 30 pour cent chez les femmes adultes, et dans cinq de ces pays, les taux d'obésité dans cette catégorie dépassent 50 pour cent. Plusieurs PEID commencent à présenter des niveaux élevés d'enfants en surpoids (notamment Tuvalu, 6,3 pour cent; les Maldives, 6,5 pour cent, la Jamaïque, 7,8 pour cent; la Papouasie Nouvelle-Guinée, 13,8 pour cent, Tonga 17,3 pour cent)<sup>28</sup>.

Les dépenses imputables à la gestion et au traitement de l'obésité et des maladies non transmissibles qui en découlent sont une ponction importante sur les ressources de la plupart des PEID et devraient croître de façon exponentielle<sup>29</sup>. Dans le Pacifique, les dépenses publiques de santé, en pourcentage du PIB, sont beaucoup plus élevées que la moyenne mondiale des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure); en effet, les dépenses liées au traitement et à la gestion des maladies non transmissibles dépassent de plus de 50 pour cent le budget que consacrent de nombreux pays à la santé<sup>30</sup>. L'accroissement des dépenses de santé publique dans un contexte marqué par de faibles taux de croissance économique, une capacité limitée de générer des recettes fiscales et une grande vulnérabilité aux chocs économiques et aux risques naturels représente un défi budgétaire considérable pour ces pays.

26 42<sup>nd</sup> Pacific Islands Forum, 2011.

27 Pacific Possible: Health and Non-Communicable Diseases. Background Paper. The World Bank, 2016.

28 Rapport sur la nutrition mondiale, 2016.

29 World Bank, 2012, The Economic Costs on Non-communicable Diseases in the Pacific Islands, Final report.

30 World Bank, 2016. Pacific Possible: Health and non-communicable diseases.

25 Rapport sur la nutrition mondiale, 2016.

Le poids économique (dépenses en pourcentage du PIB) des maladies non transmissibles dans les PEID du Pacifique est bien supérieur à la moyenne mondiale et devrait s'alourdir encore dans les décennies à venir<sup>31</sup>. Le principal facteur des pertes de production est la perte d'emploi due à une mort prématurée. La mortalité due aux maladies cardiovasculaires constitue le plus grand fardeau économique dans les Îles du Pacifique, même si le diabète joue un rôle beaucoup plus important dans les pays du Pacifique par rapport à la moyenne mondiale. D'ici 2040, on estime que le taux de mortalité dû uniquement à ces deux maladies non transmissibles aura réduit la main-d'œuvre des PEID du Pacifique entre 6 et 20 pour cent<sup>32</sup>.

### *Alignement sur les stratégies de sécurité alimentaire et de nutrition existantes*

Le Plan d'action mondial est élaboré de telle sorte qu'il s'aligne sur les stratégies nationales, régionales et mondiales actuelles visant à améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable dans les PEID. Au niveau mondial, ces stratégies sont notamment la *Déclaration de Rome* et le *Cadre d'action sur la nutrition*, qui sont les deux documents principaux issus de la Deuxième conférence internationale sur la nutrition. En signant la *Déclaration de Rome sur la nutrition*, les PEID et d'autres gouvernements participants se sont engagés à mettre en place des politiques nationales visant à éliminer la malnutrition et à transformer les systèmes alimentaires de manière à garantir des régimes alimentaires nutritifs pour tous. Le cadre d'Action donne des indications pour mettre en œuvre la déclaration de Rome et comprend une série de

recommandations<sup>33</sup>. Il existe d'autres grandes stratégies mondiales, notamment, sans exclusive, le *Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant* (OMS), le *Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles* (OMS), le *Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables*, la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Accord de Paris*, le *Programme d'action d'Addis-Abeba*, le *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes*, le *Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* la *Convention sur la diversité biologique* (CDB) et les objectifs d'Aichi associés (notamment 4, 6, 13 et 14).

Au niveau régional, les grandes stratégies et les principaux plans d'action régionaux en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de développement durable sont notamment le *Cadre d'action pour la sécurité alimentaire dans le Pacifique*; le *Plan d'action visant à réduire le double fardeau de la malnutrition dans la région du Pacifique occidental* (OMS); le *Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable* (CARICOM); le *Plan d'action pour une politique régionale de sécurité*

.....

**33** Citons notamment la création de conditions favorables à une action efficace et au renforcement de systèmes alimentaires durables (notamment par des investissements dans une agriculture au service des pauvres et dans des petites exploitations agricoles afin d'améliorer la dimension «nutrition» et la capacité de résistance des systèmes agricoles); les recommandations relatives au commerce international et à l'investissement, à l'éducation nutritionnelle et à l'acquisition de compétences, aux systèmes de santé, à l'utilisation de la distribution d'espèces et de vivres, y compris les programmes d'alimentation scolaire et d'autres formes de protection sociale en vue d'améliorer les régimes alimentaires des populations vulnérables; des stratégies visant à promouvoir, protéger et encourager l'allaitement maternel; des stratégies spécifiques pour lutter contre le retard de croissance et la surcharge pondérale; des politiques et programmes de nutrition et d'alimentation scolaire; des politiques pour ouvrir l'accès de chacun à l'eau potable et à l'assainissement et encourager des pratiques d'hygiène sans risque; des stratégies visant à renforcer la législation et la réglementation sur la sécurité sanitaire des aliments; et l'accent mis sur l'obligation de rendre compte.

.....

**31** *ibid.*

**32** *ibid.*

*alimentaire et nutritionnelle (CARICOM); et le Programme régional de l'océan Indien pour la sécurité alimentaire et la nutrition.*

Le Programme d'action mondial prend appui sur ces stratégies et initiatives en regroupant dans un cadre intégré les nombreuses recommandations et engagements régionaux et mondiaux existants relatifs à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au développement durable dans le but de s'attaquer aux vulnérabilités spécifiques, de répondre aux besoins et aux priorités des PEID et de faciliter la transposition de ces stratégies au niveau national.

Compte tenu de leurs vulnérabilités et de leurs problèmes communs, les PEID ont besoin de faire entendre leur voix pour que leurs besoins soient pris en compte et considérés comme prioritaires

dans les processus politiques régionaux et mondiaux. Le Programme d'action mondial ne pourra réussir que s'il encourage le renforcement des partenariats et la collaboration entre les PEID afin de d'accroître leur présence collective sur la scène internationale et de recentrer la politique actuelle, qui est de mettre l'accent sur les plans d'action de chaque pays. Il est prévu pour être un cadre qui renforcera l'interaction entre les organes nationaux et régionaux et favorisera la collaboration intra- et inter-régionale. Il sera particulièrement important de coopérer avec les communautés économiques régionales, notamment la communauté des Caraïbes (CARICOM), le Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique (PIFS), la Commission de l'océan Indien (COI) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). ■





**GRENADE**

Une femme vend du poisson sur un marché.  
© FAO

# PROGRAMME D'ACTION

---

## *Objectif et vision*

Le Programme d'action mondial vise à accélérer la concrétisation des mesures prises en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les PEID pour les aider à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a pour but d'appuyer et de renforcer la mise en œuvre et l'alignement des plans et stratégies existants définis au niveau national, régional et mondial dans le cadre des ODD.

L'objectif fondamental du Programme d'action est de concrétiser le droit de chacun à un accès sans risque et suffisant à des aliments nutritifs, à éradiquer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes, à favoriser la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles dans les petits États en développement (PEID) au profit des générations présentes et futures.

Le Programme d'action mondial recommande une série de mesures permettant d'agir de manière cohérente et directe aux niveaux local, national, régional et mondial pour réaliser trois objectifs interdépendants qui se renforcent mutuellement: 1) des environnements propices à la sécurité alimentaire et la nutrition; 2) des systèmes d'alimentation durables, résilients et tenant compte de la nutrition; et 3) donner aux personnes et aux communautés les moyens d'accéder à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition.

Il a pour but de faciliter et d'orienter une approche globale et multisectorielle en recensant les

recommandations qui portent sur les multiples causes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition au niveau immédiat (l'individu), structurel (le ménage/la collectivité) et fondamental (la société). Sur la base de recommandations mondiales, il propose un ensemble d'interventions concrètes et percutantes axées sur la nutrition et qui traitent les causes immédiates de la malnutrition dans le cadre de stratégies visant à intégrer les objectifs d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans un large éventail de secteurs, en particulier l'agriculture, la pêche, l'environnement, l'éducation, la protection sociale, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et le commerce.

Le Programme d'action mondial est un document d'orientation générale. Le cadre et les recommandations fournis devront être réexaminés et adaptés au regard des contextes, des besoins et des priorités aux niveaux local, national et régional. Cependant, le Programme d'action mondial insiste beaucoup sur les approches globales, multisectorielles et multipartites quelle que soit la situation de chaque pays, car des études au niveau mondial montrent qu'il s'agit de l'approche la plus efficace pour lutter contre l'insécurité alimentaire et réduire la malnutrition.

Le Programme d'action mondial est censé être utilisé par un large éventail d'intervenants et leur être utile. Un grand nombre des recommandations formulées sont particulièrement pertinentes pour les gouvernements, dont la responsabilité principale est de protéger le droit de leurs citoyens à une nourriture saine, suffisante et nutritive, ainsi que leurs partenaires de développement, notamment les



bailleurs de fonds et les organisations internationales et régionales. Cependant, pour réaliser l'objectif fondamental du Programme d'action mondial et concrétiser sa vision, il faudra impérativement compter sur l'appui et la participation des divers acteurs privés impliqués dans les systèmes alimentaires (des petits producteurs/pêcheurs et microentreprises aux coopératives et entreprises multinationales), de la société civile et d'autres acteurs non publics, des collectivités locales, ainsi que des communautés scientifiques et universitaires.

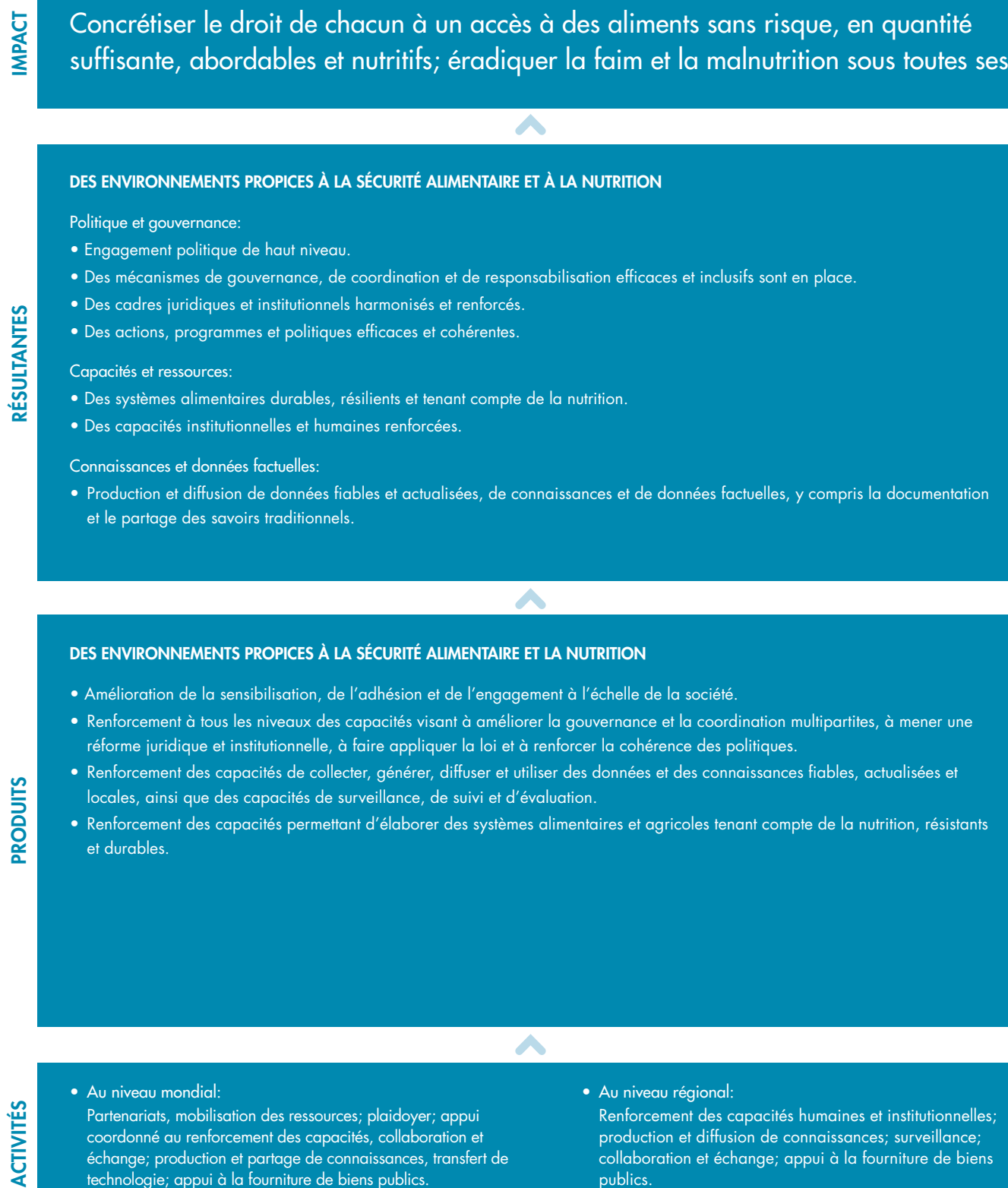
### *Objectifs et actions recommandées*

La structure et les trois objectifs du Programme d'action mondial reposent sur une théorie du changement élaborée pour orienter sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation (voir la figure 1). D'après cette théorie du changement, l'efficacité de la mise en œuvre d'un grand nombre des actions recommandées sera renforcée par les progrès réalisés dans d'autres domaines du Programme et en dépendra dans certains cas. Ainsi, les actions

qui seront menées pour améliorer les conditions politiques, institutionnelles et socioculturelles favorables à la sécurité alimentaire et la nutrition (objectif 1) permettront d'appuyer et d'entreprendre des actions pour améliorer la durabilité, la résilience et la dimension «nutrition» des systèmes alimentaires (objectif 2). Les actions menées au titre de ces deux objectifs renforceront (et seront renforcées par) les actions visant à renforcer l'autonomisation sociale et économique et à tirer profit des points forts des individus et des communautés pour améliorer l'accès à des programmes et services ayant une dimension nutritionnelle spécifique et leur utilisation (objectif 3).

Les actions recommandées sont ensuite structurées en plusieurs composantes dans chacun des trois objectifs et ventilées par niveau (local, national, régional et mondial). Compte tenu du caractère interdépendant du Programme d'action mondial et de ses trois objectifs, un grand nombre de ces actions recommandées sont elles-mêmes liées et, dans de nombreux cas, se renforcent mutuellement. Le document met en évidence les actions recommandées dont la mise en œuvre est particulièrement déterminante pour la réussite de la mise en œuvre d'une autre. ■

Figure 1: Théorie du changement



## formes, favoriser la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles dans les PEID au profit des générations présentes et futures

### DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES, RÉSILIENTS ET TENANT COMPTE DE LA NUTRITION

Une gestion et une utilisation durables des ressources naturelles:

- Des systèmes de production durables, résilients et intelligents face au climat.
- Une meilleure conservation et utilisation de la biodiversité.

Des chaînes de valeur efficaces, inclusives et tenant compte de la nutrition:

- Un accès et une participation accrues des petits exploitants et des petites entreprises aux chaînes de valeur tenant compte de la nutrition.
- Des chaînes de valeur inclusives, efficaces et plus productives tenant compte de la nutrition.

Adaptation et résistance au changement climatique:

- Une meilleure résistance des systèmes alimentaires et des communautés aux effets du changement climatique, aux catastrophes et aux chocs.

### DES PERSONNES ET DES COMMUNAUTÉS QUI ONT LES MOYENS D'ACCÉDER À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET À UNE MEILLEURE NUTRITION

Une autonomisation sociale et économique:

- Accès amélioré des ruraux et des urbains pauvres, en particulier les jeunes et les femmes, à des savoirs, des ressources, des services, à un emploi et des possibilités d'emploi décents.

Des programmes de protection sociale tenant compte de la nutrition:

- Amélioration de l'accès à des programmes de protection sociale tenant compte de la nutrition, et de leur efficacité.

Des interventions et programmes axés sur la nutrition:

- Amélioration de l'accès, de la demande et de l'utilisation de services pour prévenir et traiter en temps utile la malnutrition sous toutes ses formes.

### DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES, RÉSILIENTS ET TENANT COMPTE DE LA NUTRITION

- Renforcement des capacités et des pratiques de gestion et d'utilisation durables des océans et des mers et de leurs ressources, des ressources en eau douce et des ressources terrestres pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment l'agriculture intelligente face au climat, la conservation et l'utilisation de la biodiversité.
- Amélioration de l'accès des petits exploitants à des systèmes de crédit et d'assurance, et mise à disposition d'options qui leur permettent, par exemple, de diversifier les cultures et les moyens d'existence.
- Augmentation de l'appui fourni aux chaînes de valeur inclusives tenant compte de la nutrition ainsi que des investissements dans ce domaine, et développement des marchés et des infrastructures.
- Renforcement des capacités techniques et de gestion pour soutenir et promouvoir les chaînes de valeur qui tiennent compte de la nutrition et accroissement de la productivité et des gains d'efficacité.

### DES PERSONNES ET DES COMMUNAUTÉS DOTÉES DE MOYENS D'ÊTRE AUTONOMES

- Les associations de petits exploitants et d'autres associations locales sont renforcées et bénéficient de moyens pour être autonomes.
- Accroissement des capacités d'élaboration et d'exécution des programmes et services qui tiennent compte de la nutrition et qui sont axés sur cette dimension.
- Amélioration de la conception, de la portée, de l'exécution et de la coordination des programmes et services visant à promouvoir la sécurité économique et sociale et à lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et qui tirent profit des atouts des communautés.
- Les chefs traditionnels et des communautés ont pris des engagements.

• Au niveau national:

Affectation des ressources, renforcement des capacités humaines et institutionnelles; production et diffusion de connaissances; surveillance, suivi et évaluation; campagnes d'information du public; collaboration, échange, formation.

• Au niveau local:

Mobilisation; action collective; plaidoyer, dialogue, participation, échange.

## Objectif 1. Des environnements propices à la sécurité alimentaire et la nutrition

Il est essentiel de pouvoir mettre en place un environnement social, économique et politique propice pour accomplir des progrès durables en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Pour réaliser cet objectif, il faut un engagement politique fort et à long terme, une gouvernance et des mécanismes institutionnels efficaces, notamment la possibilité pour la société civile de s'engager et d'obliger les gouvernements à rendre des comptes, l'harmonisation des processus, des politiques, des lois, des systèmes, des règlements et des investissements dans divers secteurs et à différents niveaux, le renforcement et la mobilisation de capacités et de ressources suffisantes, ainsi que la production et la diffusion de connaissances et de données factuelles fiables et actualisées.

Les initiatives visant à créer et maintenir des environnements propices à la nutrition ont pris de l'ampleur dans le monde ces dernières années, dans le sillage notamment du Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN). Ce mouvement a pour objectif de catalyser et de soutenir l'action collective, d'accroître les investissements et d'harmoniser l'exécution en vue de réaliser les objectifs mondiaux en matière de nutrition. Il préconise une approche par pays dans laquelle les gouvernements mettent en place des plateformes multisectorielles et multipartites prises en charge par des réseaux organisés de partenaires: société civile, entreprises, organismes de l'ONU et donateurs. Ces plateformes multipartites coordonnent les efforts déployés dans tous les secteurs pour favoriser l'adoption d'une double approche de la nutrition, qui consiste à coupler des interventions axées sur la nutrition, fondée sur des données factuelles et d'un coût raisonnable avec des stratégies visant à améliorer les résultats d'interventions tenant compte de la nutrition, efficaces et de grande envergure. Sur les 57 pays qui ont adhéré au mouvement SUN et à son système de réseaux d'appui, seul Haïti est un pied. ■

## Composante 1.1. Engagement politique et gouvernance

Le concept de gouvernance englobe les institutions, règles et normes (formelles et informelles) qui structurent une société, les processus et les résultats du processus de prise de décision et d'exécution, ainsi que la répartition et l'exercice du pouvoir au sein de cette société.

La notion de gouvernance est contextuelle - favorisée ou limitée par les conditions socioéconomiques, sociopolitiques et socioculturelles de chaque pays - mais il existe un consensus général sur ce que doit être une gouvernance efficace en matière d'alimentation saine et de nutrition. Ce consensus est manifeste dans les engagements et recommandations de la Déclaration de Rome sur la nutrition (CIN2) et le Cadre d'action, qui reprennent eux-mêmes des engagements pris ainsi que les objectifs et les cibles définis en faveur de la nutrition, notamment ceux qui sont présentés dans le Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles (2013-2020) et le Plan d'application exhaustif de l'OMS concernant la nutrition chez la mère, l'enfant et le nourrisson (2012-2025). Ces engagements et objectifs mondiaux sont réaffirmés dans les conclusions et recommandations formulées dans des études scientifiques récentes, notamment celles de la Commission de l'OMS sur les moyens de mettre fin à l'obésité de l'enfant<sup>34</sup> et le rapport de prospective sur les Systèmes et régimes alimentaires: Faire face aux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle<sup>35</sup>.

Les principales recommandations visant à renforcer la gouvernance de la nutrition au niveau mondial consistent globalement à:

- faire une plus large place à la nutrition dans les stratégies, politiques, plans d'action et programmes nationaux pertinents et adapter les ressources nationales en conséquence;

<sup>34</sup> WHO. 2016.

<sup>35</sup> GLOPAN. 2016.

- créer des mécanismes de coordination multisectorielle et multipartite formels, durables (verticaux et horizontaux) permettant d'appliquer des approches efficaces et cohérentes et de mener des actions communes dans tous les secteurs concernés et à tous les niveaux de gouvernement;
- créer et appliquer des instruments réglementaires et volontaires fondés sur des données scientifiques, ainsi que des directives internationales, afin d'améliorer la qualité nutritionnelle et la sécurité sanitaire de l'offre alimentaire, limiter la commercialisation, la disponibilité et la consommation d'aliments et de boissons mauvais pour la santé, abaisser le prix relatif des aliments sains et augmenter celui des produits alimentaires mauvais pour la santé;
- appliquer des politiques relatives aux aliments et boissons vendus, commercialisés et fournis dans les écoles et à proximité;
- étudier l'utilisation de politiques qui ne faussent pas les échanges afin d'améliorer l'offre et la compétitivité des aliments locaux et nutritifs, veiller à ce que les fruits, légumes, légumineuses, noix et graines soient beaucoup plus disponibles, abordables et sains pour tous les consommateurs, notamment les plus pauvres, accroître les investissements dans les infrastructures nécessaires pour produire, stocker et transporter ces aliments, investir davantage dans la recherche agricole sur ces aliments, et élaborer des incitations à la production et la vente d'aliments sains dans les lieux où vivent les plus pauvres;
- veiller à ce que les recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments constituent une base pour l'éducation à la nutrition et guident les décisions politiques qui ont une incidence sur les systèmes alimentaires et nutritionnels dans tous les secteurs pertinents;
- faire mieux connaître et promouvoir les habitudes alimentaires saines en fournissant une éducation et des informations sur la nutrition et en utilisant de nombreux relais (des médias de masse à la mise en place d'une éducation nutritionnelle en milieu communautaire), à condition que ces activités s'appuient sur des stratégies d'amélioration de l'environnement alimentaire (notamment en agissant sur les recommandations politiques et législatives décrites ci-dessus) afin d'inciter et d'aider les consommateurs à adopter des comportements alimentaires sains;
- mettre en œuvre des politiques et mener des actions dans tous les secteurs pertinents pour traiter l'ensemble des facteurs déterminants de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en particulier pour les populations pauvres, marginalisées et vulnérables, notamment dans les secteurs suivants: l'agriculture, la santé, l'éducation, le développement économique, la protection sociale, le bien-être, les infrastructures, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, l'eau et l'assainissement, le commerce, l'industrie, l'investissement et l'environnement.

Une gouvernance efficace doit concerner tous les secteurs, acteurs, institutions et activités impliquées dans les systèmes alimentaires, y compris ceux qui encadrent la gestion des ressources naturelles (océans et mers, eau douce, terres, ressources phytogénétiques et forêts), ainsi que les infrastructures, le commerce, la commercialisation, la sécurité sanitaire et la qualité des aliments.

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est la principale plateforme intergouvernementale chargée d'améliorer la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'échelle mondiale. Elle aide les pays à réaliser le Programme 2030 et les ODD qui sont liés à la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable. Une des fonctions essentielles du CSA est de fournir des orientations indépendantes, fondées sur des données factuelles, sur la gouvernance des systèmes alimentaires. Les principaux documents d'orientation du CSA sont notamment les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers*

*applicables aux terres, aux pêches et aux forêts*<sup>36</sup> et les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture<sup>37</sup>.

Il est donc essentiel, pour renforcer l'efficacité de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition, d'améliorer l'intégration et la coordination, du niveau local au niveau mondial. C'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef d'interpréter les recommandations et d'agir au niveau du pays, en concertation avec d'autres parties prenantes et compte tenu des besoins et du contexte national. Il faut avant tout une volonté et un engagement politiques sans faille, qui commence au plus haut niveau du gouvernement, pour obtenir des améliorations durables dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

De nombreux gouvernements des PEID ont pris très tôt leurs responsabilités en reconnaissant qu'il était urgent de résoudre les problèmes interdépendants auxquels sont confrontées leurs populations et qui sont liés aux maladies non transmissibles, à la nutrition, au changement climatique et à la sécurité alimentaire. Les chefs d'État du CARICOM, par exemple, ont convoqué le premier sommet mondial de haut niveau sur les maladies non transmissibles en 2007. Ce sommet et son document final, la Déclaration de Port d'Espagne: s'unir pour enrayer l'épidémie des maladies non transmissibles chroniques, ont joué un grand rôle dans les préparatifs de la réunion de haut niveau sur la prévention et le contrôle des maladies non contagieuses (ONU). L'évaluation des progrès accomplis dans l'application des engagements pris dans la déclaration de Port d'Espagne a montré que les résultats avaient été mitigés, voire particulièrement limités en ce qui concerne les engagements pris en matière d'alimentation<sup>38</sup>.

La transposition des engagements et des recommandations formulés au niveau mondial et relatifs à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux maladies non transmissibles en actions à mener au niveau national et infranational, et l'utilisation d'approches véritablement multisectorielles, sont des défis qui sont communs à l'échelle internationale. Il s'agit d'un domaine essentiel dans lequel les PEID souhaitent bénéficier d'une assistance et d'un appui renforcés. Le Programme d'action mondial devrait servir, entre autres fonctions, d'outil incitant les pays à s'engager et à s'approprier davantage ces plateformes. Les pays qui participent au mouvement pour le renforcement de la nutrition (Scaling Up Nutrition) donnent des exemples intéressants d'utilisation de bonnes pratiques pour mettre en œuvre des approches multisectorielles de la nutrition<sup>39</sup>. Le développement du mouvement SUN a démontré que les plateformes de coordination multisectorielles et multipartites sont des mécanismes très efficaces pour réunir des parties prenantes, créer un sentiment d'appropriation dans tous les secteurs, favoriser la définition conjointe d'objectifs et mettre en place des mécanismes de suivi et de contrôle pour maintenir la cohérence et la qualité dans l'ensemble de programmes multisectoriels. Il existe également des exemples de bonnes pratiques utilisées dans d'autres secteurs du développement durable, notamment *Un monde, une santé* et la transposition du plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens au niveau national.

Certes, les PEID se situent à divers stades de développement et de mise en œuvre des approches multisectorielles pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et disposent de structures institutionnelles très différentes pour la coordination des actions, mais il est néanmoins fortement recommandé d'échanger les expériences acquises, entre les régions des PEID et au sein même de celles-ci. Un certain nombre de PEID ont une expérience dans la création de plateformes

36 VGGT. 2012.

37 FAO. 2014.

38 OPS/OMS et CARICOM. Évaluation de la déclaration du sommet de Port of Spain sur les maladies non transmissibles découlant du sommet des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes tenu en 2007.

39 [scalingupnutrition.org](http://scalingupnutrition.org)



multisectorielles consacrées aux maladies non transmissibles qui a démontré qu'il était très important i) d'encourager la participation et la contribution actives de tous les ministères et intervenants concernés, et de mobiliser la société civile, ii) de veiller à ce que ces plateformes soient bien positionnées (elles seront plus efficaces au sein du cabinet du chef de l'État que dans un simple ministère), et disposent de mandats appropriés et d'un appui de haut niveau pour être capables de prendre l'initiative et iii) d'instituer une direction ferme, une transparence des procédures, une obligation de rendre compte, notamment en définissant des cibles et des indicateurs clairs, ainsi qu'un suivi des progrès réalisés et des rapports y afférents.

Il appartient aux gouvernements, lorsqu'ils créent des plateformes multipartites pour la sécurité alimentaire et la nutrition, d'élaborer des directives claires et transparentes pour collaborer avec le secteur privé, et le réglementer, afin d'encourager les contributions positives et de mettre en place de solides protections contre les rôles négatifs, la violence et les conflits d'intérêts.

Ils doivent par ailleurs élaborer des mesures et des politiques cohérentes dans tous les secteurs qui ont une incidence sur la sécurité alimentaire et la nutrition, directement ou indirectement. En effet, ces deux domaines ont surtout été abordés dans deux secteurs à l'échelle mondiale: le secteur social et celui de la santé. Cependant, les politiques mises en œuvre dans ces secteurs pourraient être plus durables et produire un impact beaucoup plus fort si elles étaient mieux coordonnées et intégrées avec d'autres politiques, notamment des politiques en faveur de la croissance et du développement<sup>40</sup>. Certains PEID devraient donc peut-être actualiser leur législation pour que les stratégies et les politiques recommandées puissent être appliquées.

Le recours à des mesures fiscales pour améliorer les environnements et les régimes alimentaires,

le cas échéant dans le cadre national, est une des principales recommandations qui ont été formulées au niveau mondial et cette proposition a fait l'objet d'une attention considérable. Dans l'ensemble, les études disponibles montrent que des mesures fiscales bien conçues peuvent effectivement encourager et soutenir des comportements d'achat de boissons et d'aliments plus sains, la plus marquante étant l'imposition de taxes sur les boissons sucrées (l'une des principales recommandations de la commission de lutte contre l'obésité). Un certain nombre de PEID ont commencé à examiner l'augmentation des droits d'accise et d'autres impôts en faveur de la santé pour décourager la consommation d'aliments et de boissons accusés de contribuer à une mauvaise alimentation. L'interdiction d'importer des croupions de dinde décidée par le Samoa montre qu'il est important que les politiques nutritionnelles et commerciales soient cohérentes<sup>41</sup>, mais il existe de nombreuses autres mesures scientifiquement fondées qui améliorent la qualité des régimes et des environnements alimentaires et qui ne s'opposent pas pour autant aux règles commerciales multilatérales. Dans le Pacifique, un certain nombre de PEID examinent la possibilité d'imposer des droits d'accise sur les boissons sucrée et d'autres aliments et boissons à faible valeur nutritionnelle suite à la publication du document d'orientation sur les maladies non transmissibles dans le Pacifique approuvé par les ministres de la santé et les ministres des finances à la réunion des ministres de l'économie du Forum des îles du Pacifique qui s'est tenue à Honiara (Îles Salomon) en juillet 2014.

Les *Orientations de SAMOA* montrent qu'une des grandes priorités des PEID est de renforcer la coopération pour mieux accéder aux marchés mondiaux des produits alimentaires. Il est également prioritaire de renforcer les échanges et les marchés intrarégionaux pour améliorer la sécurité alimentaire dans les PEID, de réduire leur vulnérabilité à l'instabilité des prix et de l'offre et de diversifier

40 OCDE, 2016.

41 Le Samoa a été invité à lever l'interdiction lorsqu'il a adhéré à l'OMC en 2012.

les débouchés pour les aliments nutritifs. Il faut pour cela renforcer la coopération régionale dans le commerce, mais pas uniquement (et idéalement dans le cadre d'un plan d'action régional en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition). Il faut également améliorer la coopération (notamment dans le domaine des normes techniques) et l'assistance technique, inciter les partenaires de développement à contribuer au renforcement des capacités dans un certain nombre de secteurs, améliorer la planification et l'investissement dans les infrastructures, ainsi que les capacités de production dans des secteurs agricoles où les PEID ont des avantages géophysiques et d'autres avantages qui leur permettent d'approvisionner leurs voisins régionaux. Dans ce cadre, certains PEID (notamment les Kiribati et les Maldives), pourraient également se pencher sur la possibilité d'accroître la production vivrière dans des «îles jardins» extérieures et faciliter les échanges entre ces dernières et les îles principales (en résolvant les problèmes de transport et de stockage). Cette solution permettrait aux communautés urbaines des îles principales d'accéder à des aliments frais et nutritifs et procurerait une source de revenus aux résidents des îles extérieures.

Les mesures qui visent à promouvoir le commerce et améliorer l'efficacité commerciale doivent prendre en compte la vulnérabilité et la résilience des PEID. Il sera peut-être nécessaire de les compléter par des mesures qui ne faussent pas le commerce et qui permettent d'améliorer l'offre et la compétitivité d'aliments locaux et nutritifs. Compte tenu de leur base de ressources naturelles limitées et souvent fragiles, il est illusoire de vouloir mettre en place une

stratégie d'autosuffisance alimentaire dans la plupart des PEID. Toutefois, une stratégie de régulation des échanges et un certain rééquilibrage du ratio importations/production nationale de produits traditionnels pourraient contribuer à améliorer l'offre et la compétitivité des aliments locaux et nutritifs, améliorer la qualité de l'alimentation, réduire les dépenses de soins de santé, et limiter la hausse des déficits commerciaux. Une révision des politiques agricoles et apparentées aux fins de les aligner sur le plan national de sécurité alimentaire et de nutrition et sur les règles et dispositions du commerce international peut contribuer à encourager l'utilisation accrue de la diversité biologique, orienter en priorité les investissements vers les fruits, les légumes, les produits et les dérivés du poisson d'origine locale et considérés comme une source de micro- et de macronutriments, et enfin améliorer la disponibilité et la consommation de ces aliments.

Dans le même temps, le système commercial multilatéral doit jouer un rôle concret dans la promotion de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le règlement rapide des questions qui restent en suspens dans les négociations commerciales du cycle de Doha (Organisation mondiale du commerce), notamment dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, du commerce et de l'environnement, devrait apporter une contribution à cet égard. Le «paquet de Nairobi» issu de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC comprenait l'engagement à éliminer les subventions aux exportations agricoles, un thème qui concerne directement les PEID<sup>42</sup>. ■

42 Dixième Conférence ministérielle de l'OMC, Nairobi 2015.



**GRENADE**

Du poisson frais  
sur un marché de  
Saint Georges.

© FAO

## Actions indicatives: Engagement politique et gouvernance

| RÉSULTANTES                                                                                                                                                                   | ACTIONS INDICATIVES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|                                                                                                                                                                               | Niveau local                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Niveau national                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |
| 1.1.1. Renforcer les engagements politiques afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.                                                             | 1.1.1.1. Renforcer les activités de plaidoyer et l'action collective pour que les gouvernements rendent compte de la mise en œuvre de leurs engagements en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1.1.1.2. Définir des engagements spécifiques, mesurables, accessibles, réalistes et limités dans le temps en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |
| 1.1.2. Des mécanismes de gouvernance, de coordination et d'obligation redditionnelle inclusifs pour la sécurité alimentaire et la nutrition sont en place à tous les niveaux. | <p>1.1.2.1. Faciliter et encourager une participation importante des communautés, en particulier les groupes marginalisés et à risque, à la coordination des multiples parties prenantes et des plateformes décisionnelles pour la sécurité alimentaire et la nutrition à tous les niveaux.</p> <p>1.1.2.2. Intégrer les priorités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans les plans de développement axés sur les communautés et faire le lien avec les stratégies et processus intersectoriels nationaux et régionaux en tirant profit des expériences et des enseignements tirés dans d'autres PEID (par exemple les Tonga).</p> | <p>1.1.2.3. Créer et renforcer des plateformes de coordination et de gouvernance multisectorielles et multipartites à plusieurs niveaux qui permettront d'élaborer et de superviser une approche nationale intégrée dans le but d'améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire, et de renforcer la coordination horizontale et verticale. Veiller à un positionnement approprié de ces plateformes (il faudrait, dans l'idéal, qu'elles dépendent directement du cabinet du Chef de l'État au lieu de faire partie du Ministère de la santé ou d'un autre ministère); il est essentiel qu'elles disposent de capacités et de ressources leur permettant de fonctionner de façon efficace.</p> <p>1.1.2.4. Élaborer un plan national global, multipartite, pour la sécurité alimentaire et la nutrition et l'intégrer dans la stratégie nationale de développement<sup>43</sup>.</p> <p>1.1.2.5. Prévoir des lignes budgétaires pour les plans et stratégies nutritionnelles.</p> |  |
| 1.1.3. Renforcer et harmoniser les cadres législatifs et institutionnels afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.                                            | 1.1.3.1. Renforcer les institutions, les systèmes et les mécanismes locaux pour relever les défis qui se posent dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et faire le lien avec les stratégies de sensibilisation et de plaidoyer.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 1.1.3.2. Harmoniser et renforcer les cadres législatifs et institutionnels dans l'ensemble du système alimentaire pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment ceux qui concernent la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, la biosécurité, la conservation et l'utilisation des ressources et de la biodiversité des terres, des forêts et des milieux marins et d'eau douce, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |

<sup>43</sup> Sur la base d'orientations internationales, le cas échéant, comme les Directives d'application volontaire pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux relatifs à la nutrition, FAO/Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA).

| ACTIONS INDICATIVES |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                     | Niveau régional                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Niveau mondial                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                     | <p><b>1.1.1.3.</b> Envisager l'utilisation de tableaux de bord prospectifs ou d'autres approches pour faciliter le suivi des engagements en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et aider les gouvernements à en rendre compte. Il s'agit notamment des tableaux de bord élaborés pour évaluer et suivre les progrès de la mise en œuvre des engagements concernant les maladies non transmissibles dans les Caraïbes (évaluation de Port d'Espagne sur les maladies non transmissibles), la sécurité alimentaire et la nutrition dans le Pacifique (cadre de MANA).</p> | <p><b>1.1.1.4.</b> Renforcer la participation, et sa cohérence, aux processus de gouvernance mondiale.</p>                                                                                                                                                      |
|                     | <p><b>1.1.2.6.</b> Contribuer à la transposition des orientations mondiales sur la gouvernance de la nutrition et de la sécurité alimentaire au niveau national, notamment en créant des plateformes de dialogue intra- et interrégionales et d'échange entre PEID.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <p><b>1.1.2.7.</b> Fournir un appui coordonné pour renforcer les capacités de mise en place d'une gouvernance multipartite, multisectorielle et collaborative de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau national et infranational.</p>            |
|                     | <p><b>1.1.3.3.</b> Harmoniser et renforcer les cadres, les normes, les directives et les processus institutionnels régionaux pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p><b>1.1.3.4.</b> Contribuer à la coordination des activités de renforcement des capacités pour étayer, moderniser et harmoniser les cadres juridiques et institutionnels, notamment en resserrant la coopération Sud-Sud et les alliances parlementaires.</p> |

| RÉSULTANTES                                                                                                                                             | ACTIONS INDICATIVES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|                                                                                                                                                         | Niveau local                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Niveau national                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |
| 1.1.4. Mettre en place des politiques efficaces et cohérentes pour promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition.                                  | 1.1.4.1. Faciliter et encourager la participation importante des communautés, en particulier les groupes marginalisés et les groupes à risque, aux processus politiques et d'élaboration des politiques touchant la sécurité alimentaire et nutrition.                                                                                                                                                                                                                                 | <p>1.1.4.2. Fixer, en les classant par ordre de priorité, des objectifs assortis d'échéances pour mettre en œuvre les recommandations prônant l'adoption des pratiques optimales au niveau mondial visant à promouvoir la sécurité alimentaire, une alimentation saine et une nutrition adéquate. Il s'agit notamment des mesures réglementaires et politiques, fondées sur des données scientifiques, qui ont pour but d'améliorer la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire et de limiter la commercialisation, la disponibilité et la consommation de boissons et d'aliments mauvais pour la santé. Il s'agit également des mesures visant à améliorer l'offre et la compétitivité des aliments locaux et nutritifs sans pour autant fausser le commerce.</p> <p>1.1.4.3. Mettre en place et/ou actualiser les directives nationales fondées sur le choix des aliments qui intègrent les aliments produits localement, incorporer les principes de développement durable afin d'encadrer tous les programmes nationaux d'éducation nutritionnelle, et créer un lien entre la demande et l'offre alimentaire en orientant les politiques et les actions dans tous les secteurs pertinents, notamment l'agriculture, la santé, la protection sociale et l'éducation (y compris les normes alimentaires pour les écoles, mais aussi d'autres institutions publiques).</p> |  |
| 1.1.5. Harmoniser les politiques et les stratégies dans tous les secteurs afin de maximiser les avantages pour la sécurité alimentaire et la nutrition. | <p>1.1.5.1. Faciliter et encourager la participation importante des communautés, en particulier les groupes marginalisés et les groupes à risque, aux processus politiques et aux processus d'élaboration des politiques touchant la sécurité alimentaire et la nutrition.</p> <p>1.1.5.2. Intégrer les priorités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans les processus locaux de planification et de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté.</p> | <p>1.1.5.3. Réexaminer les politiques qui existent dans tous les secteurs pertinents (notamment l'agriculture, la santé, le développement économique, la protection sociale, l'éducation, le commerce, l'environnement, l'eau et l'assainissement, les infrastructures et l'industrie) afin d'évaluer leur incidence sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et intégrer les objectifs, les actions et les cadres des responsabilités liés à la sécurité alimentaire et la nutrition dans l'ensemble des politiques, programmes, stratégies et plans d'action pertinents, en se fondant sur des données scientifiques et des directives internationales.</p> <p>1.1.5.4. Renforcer/réformer les politiques visant à promouvoir l'autonomisation et la sécurité économique et sociale. Il s'agit notamment des services et des infrastructures au niveau rural, de l'aménagement urbain, du logement, de l'utilisation des terres, du développement, de la gestion de l'eau et de l'assainissement ainsi que des politiques en matière de protection sociale, de santé, d'éducation et d'emploi.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |



| ACTIONS INDICATIVES |                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                     | Niveau régional                                                                                                                                                                                                                                                | Niveau mondial                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                     | <p><b>1.1.4.4.</b> Étudier la possibilité d'intégrer des objectifs de nutrition et de sécurité alimentaire dans les politiques régionales (notamment celles qui touchent le commerce, l'investissement, la sécurité sanitaire et la qualité des aliments).</p> | <p><b>1.1.4.5.</b> Fournir un appui au renforcement des capacités pour élaborer et mettre en application des politiques publiques efficaces et cohérentes visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment en renforçant la coopération Sud-Sud et les alliances parlementaires.</p> |
|                     | <p><b>1.1.5.5.</b> Créer des plateformes et des politiques commerciales interrégionales et intégrer les objectifs et les actions en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ainsi que les cadres des responsabilités y afférents.</p>                  | <p><b>1.1.5.6.</b> Fournir un appui coordonné pour renforcer les capacités des pouvoirs publics et d'autres intervenants à élaborer des politiques et mener des réformes.</p>                                                                                                                             |

## Composante 1.2. Capacités et ressources

Il est essentiel de pouvoir disposer de ressources et de capacités humaines et financières pour créer des environnements propices. Les *Orientations de SAMOA* montrent que le manque de ressources et de moyens a considérablement limité les capacités des PEID de créer des environnements propices à un développement durable, et de mettre en œuvre, dans leur intégralité, les engagements pris au niveau international, notamment le *Plan d'action de la Barbade* et la *Stratégie de Maurice*.

Il est tout aussi essentiel de renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans tous les secteurs et à tous les niveaux pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans ces pays. Il s'agit notamment de renforcer la capacité des gouvernements de mettre en place et d'animer des plateformes multipartites durables et responsables, d'évaluer et d'harmoniser les politiques et les processus dans tous les secteurs et de formuler et mettre en œuvre des politiques adéquates pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Cela suppose également de renforcer la capacité des administrations locales et de la société civile, la capacité des organisations de jeunesse et communautaires d'exercer leurs fonctions, la capacité des établissements de recherche de réaliser en temps utile des travaux interdisciplinaires de grande qualité axés sur les politiques et le secteur industriel, la capacité du personnel qui travaille en première ligne d'offrir des services et enfin la capacité des citoyens d'exprimer leurs besoins et d'obliger les gouvernements à rendre des comptes. Il faut, pour réaliser tous ces objectifs, des investissements beaucoup plus importants de la part des acteurs locaux et internationaux, mais aussi des investissements de meilleure qualité et mieux ciblés<sup>44</sup>.

<sup>44</sup> Des directives dans ce domaine sont présentées dans les Principes du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

Les engagements visant à accroître le financement local du développement durable énoncés dans le *Programme d'action d'Addis-Abeba* consistent notamment à mobiliser davantage de ressources locales et à les utiliser plus efficacement, à augmenter la part des investissements publics dans les initiatives visant à mettre fin à l'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition sous toutes ses formes, ainsi que dans des infrastructures durables et résilientes, à fournir une protection sociale et des services publics essentiels pour tous, et à fixer des objectifs de dépenses appropriés au niveau national pour des investissements de qualité dans les services publics de base, notamment la santé, l'éducation, l'énergie, l'eau et l'assainissement<sup>45</sup>. Dans le *Programme d'action d'Addis-Abeba*, la communauté internationale s'est aussi engagée à resserrer la coopération internationale afin de renforcer les capacités et de mobiliser des ressources pour appuyer les efforts des PEID en faveur du développement durable.

Les *Orientations de Samoa* indiquent qu'il faut fournir un appui spécifique pour aider les PEID à «participer efficacement au système commercial multilatéral, notamment pour ce qui est de l'explication des règles et disciplines commerciales, de la négociation et de la mise en œuvre des accords commerciaux et de la formulation et de l'application de politiques commerciales cohérentes», et contribuer aux efforts qu'ils déploient pour «évaluer les incidences et atténuer l'effet des obstacles non tarifaires sur leur accès au marché grâce, notamment, à une assistance technique appropriée et à la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce»<sup>46</sup>. ■

<sup>45</sup> Plan d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 69/313 du 27 juillet 2015.

<sup>46</sup> Résolution 69/15, paragraphe 107.



### ÎLES COOK

Teina Tuatai et Tuaine Turua testent des échantillons d'eau au Ministère des ressources marines. Le ministère s'assure que toutes les zones de pêche respectent les normes du Codex en termes de pollution de l'eau et du poisson.

© FAO/S. Price

## Actions indicatives: Capacité et ressources

| RÉSULTANTES                                                                                                                                                                | ACTIONS INDICATIVES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|                                                                                                                                                                            | Niveau local                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Niveau national                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |  |
| 1.2.1. Accroître les investissements dans la promotion de la sécurité alimentaire et la nutrition dans l'ensemble des systèmes agricoles et alimentaires.                  | 1.2.1.1. Recenser les possibilités d'accroître les ressources mises à la disposition des organisations et institutions locales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <p>1.2.1.2. Mobiliser et accroître les investissements publics et privés dans la recherche et le développement agricoles pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment par la création, l'adoption et l'incubation de technologies et de pratiques innovantes élaborées pour, et dans, les îles et atolls, sur la base des directives du CSA pour un investissement responsable.</p> <p>1.2.1.3. Accroître les investissements dans les infrastructures, les services et les marchés pour développer des filières locales, inclusives et tenant compte de la nutrition, notamment en améliorant les capacités de transport, de stockage et de transformation.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |
| 1.2.2. Renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour régler les problèmes posés par la sécurité alimentaire et la nutrition dans tous les secteurs concernés. | 1.2.2.1. Renforcer les capacités des administrations locales et des organismes communautaires pour relever les défis qui se posent dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition, notamment la surveillance communautaire, la fourniture de services/l'exécution de programmes (notamment la formation d'acteurs du changement de comportement nutritionnel dans les communautés) et le suivi, la gestion des ressources naturelles ainsi que le renforcement des capacités de chacun à accéder à des fonds disponibles, à les gérer et à générer des revenus. | <p>1.2.2.2. Renforcer les capacités organisationnelles pour améliorer la gestion des écosystèmes, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la nutrition à tous les niveaux, en mettant l'accent sur la gouvernance, l'inclusion sociale et l'autonomisation des communautés.</p> <p>1.2.2.3. Renforcer les capacités de recherche pour relever les défis posés par la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment les capacités de coordination intersectorielle entre les établissements de recherche.</p> <p>1.2.2.4. Fournir une formation aux travailleurs sociaux, agents de vulgarisation agricole, enseignants, professionnels de santé et d'autres membres du personnel qui travaillent en première ligne et qui exécutent des programmes et fournissent des services pour améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la protection sociale et économique et renforcer leurs capacités (lien vers 3.3.1).</p> <p>1.2.2.5. Renforcer les capacités pour réaliser des évaluations d'impact ex ante de tous les accords de libre-échange proposés en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment les répercussions possibles sur la production locale et les volumes d'importation de catégories différentes de produits alimentaires, et encourager la participation des représentants des secteurs de la nutrition et de la santé aux négociations commerciales.</p> <p>1.2.2.6. Renforcer les capacités du secteur public d'appliquer et de contrôler la conformité à des cadres réglementaires dans les domaines de la pêche, de l'agriculture, des forêts, de la conservation et de l'utilisation de la biodiversité marine et terrestre, de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.</p> <p>1.2.2.7. Recenser et renforcer les capacités des éventuels défenseurs, champions, modèles et facteurs du changement pour améliorer les systèmes alimentaires, la sécurité alimentaire et la nutrition (hommes politiques, célébrités, sportifs, représentants de la société civile et des dirigeants locaux).</p> |  |

| ACTIONS INDICATIVES |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                     | Niveau régional                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Niveau mondial                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                     | <p><b>1.2.1.4.</b> Examiner les nouvelles possibilités d'harmoniser et de mettre en commun des ressources pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition (par exemple en utilisant une approche régionale pour résoudre les problèmes posés par le transport entre les îles).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <p><b>1.2.1.5.</b> Mobiliser et accroître les ressources disponibles à l'appui des efforts visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les PEID.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                     | <p><b>1.2.2.8.</b> Renforcer les capacités des organisations régionales intervenant dans tous les secteurs pertinents pour relever les défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition, notamment les capacités de coordination et d'amélioration de la cohérence (par exemple, CARICOM, Commission océanographique intergouvernementale, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique).</p> <p><b>1.2.2.9.</b> Renforcer et créer les capacités de recherche pour relever les défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition, notamment les capacités de coordination intersectorielle entre les établissements de recherche.</p> | <p><b>1.2.2.10.</b> Fournir un appui coordonné pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines dans tous les secteurs concernés (notamment l'agriculture, les forêts, la pêche et la santé) et à tous les niveaux (local/municipal, national, régional) pour relever les défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il s'agit notamment des moyens nécessaires pour mettre au point et adopter des capacités peu coûteuses de surveillance, de suivi et d'évaluation, faciliter l'exécution des programmes, renforcer la coordination intersectorielle entre des organismes et des ministères et promouvoir la nutrition (en recensant et en renforçant les capacités d'éventuels «défenseurs de la nutrition» aux niveaux local et national).</p> <p><b>1.2.2.11.</b> Fournir un appui coordonné pour renforcer les capacités humaines, institutionnelles et juridiques dans le but d'établir une réglementation et une gouvernance efficaces des systèmes alimentaires en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Il s'agit notamment d'une assistance juridique et d'un appui au suivi et à l'application de la législation dans les domaines de la pêche, de l'agriculture, des forêts, de la conservation et de l'utilisation de la biodiversité marine et terrestre, de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.</p> <p><b>1.2.2.12.</b> Améliorer l'appui à la recherche collaborative, aux initiatives de transfert de technologie et aux échanges (notamment Sud-Sud et Nord-Sud) dans les domaines de l'agriculture, des forêts et d'autres utilisations des terres (pêches comprises) qui contribuent à améliorer les résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, notamment les échanges concernant les approches novatrices qui recommandent d'établir un lien entre le développement agricole local et les achats publics (tels que les programmes d'alimentation scolaire issue de la production locale)<sup>47</sup>.</p> <p><b>1.2.2.13.</b> Accroître l'appui financier et technique au développement d'infrastructures de qualité, accessibles, résilientes et durables dans les domaines du transport, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, etc.</p> <p><b>1.2.2.14.</b> Fournir un appui coordonné pour renforcer la dimension «nutrition» des programmes et initiatives liés à la préparation aux catastrophes, la réduction des risques, le relèvement après une catastrophe et le renforcement de la résilience.</p> <p><b>1.2.2.15.</b> Fournir des capacités liées au commerce et à l'assistance technique pour aider les PEID à participer au système commercial multilatéral tout en protégeant et favorisant la sécurité alimentaire et la nutrition.</p> |

<sup>47</sup> Par exemple, le centre d'excellence du PAM pour l'alimentation scolaire au Brésil.

### *Composante 1.3. Production, diffusion et utilisation de connaissances et de données factuelles*

Il est urgent de développer les connaissances et les données sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les PEID et de promouvoir le partage intersectoriel et inter- et intrarégional des connaissances. L'amélioration de la production, de la diffusion et de l'utilisation des connaissances est une priorité qui touche tous les domaines du Programme d'action mondial. Il faut pouvoir, par exemple, disposer de données exactes et actualisées sur les risques et les avantages de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour mener des politiques et des programmes de développement efficaces. Il importe également que la mise en œuvre de toutes les interventions recommandées dans le Programme soit régulièrement suivie et évaluée, ainsi que les impacts différentiels. Il existe d'autres priorités en matière de connaissances et de données dans les PEID, notamment la nécessité d'accroître les investissements et de renforcer les capacités dans la recherche et le développement agricoles visant à améliorer la qualité nutritionnelle et la résilience et à conserver et utiliser la biodiversité des systèmes alimentaires, agricoles.

Des stratégies de communication fondées sur des données factuelles sont par ailleurs nécessaires pour diffuser/renforcer les messages sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Les campagnes de sensibilisation du public, quant à elles, peuvent être efficaces, à condition qu'elles soient ciblées, prolongées et relayées par des voies de communication multiples et qu'elles visent

des groupes de population spécifiques. Dans les PEID, les thèmes de ces campagnes sont multiples. On retiendra notamment les effets négatifs du changement climatique et l'importance de la résistance humaine et environnementale à ces effets à long terme; les avantages d'une approche à long terme des pratiques d'aménagement des terres et l'importance de la conservation et de l'utilisation de la diversité biologique; la nécessité de protéger les ressources en eau douce, et la façon dont chaque choix alimentaire et mode de vie affecte la santé et l'environnement (sur la base des recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments, tenant compte du contexte national et adaptées à des groupes spécifiques de population).

Les petits États insulaires en développement possèdent un patrimoine culturel riche, qui est à la fois un moteur et un facteur de développement durable. L'utilisation de ces connaissances traditionnelles jouera un rôle déterminant dans la réalisation du Programme 2030 dans les PEID. En effet, le patrimoine autochtone bioculturel fait valoir les liens profonds qui existent entre les personnes, la culture, les connaissances et l'environnement naturel et peut avoir un effet stimulant sur le développement durable. Il existe d'autres possibilités de mieux valoriser et appuyer la culture et les savoirs traditionnels des PEID liés à la cuisine et la nourriture locales. Par exemple, la stratégie culturelle pour la région du Pacifique, «Investir dans les cultures du Pacifique 2010-2020», est une stratégie régionale qui vise à intégrer la culture dans des stratégies de développement durable qui devraient être appuyées à tous les niveaux.<sup>48</sup> ■

48 Investing in Pacific Cultures (2010-2020).





#### ÎLES COOK

John V. Pizano prépare à manger à l'École hôtelière, un centre de formation où les jeunes apprennent les dernières normes sur la sécurité sanitaire, la manipulation des aliments et l'hygiène, ainsi que sur la préparation d'aliments nutritifs destinés au secteur du tourisme.

© FAO/S. Price

## Actions indicatives: Production, diffusion et utilisation de connaissances et de données factuelles

| RÉSULTANTES                                                                                                                                                                             | ACTIONS INDICATIVES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|                                                                                                                                                                                         | Niveau local                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Niveau national                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |
| 1.3.1. Collecter, produire, diffuser et utiliser des données et connaissances localement pertinentes, fiables et actualisées, notamment pour la surveillance, le suivi et l'évaluation. | <p>1.3.1.1. Recueillir et inventorier les pratiques et savoirs traditionnels en matière de gestion des ressources naturelles et de production et préparation d'aliments traditionnels, et favoriser l'échange de connaissances entre les communautés (lien vers 3.3.1.1).</p> <p>1.3.1.2. Aider la recherche locale à recenser, utiliser et développer des marchés pour des produits riches en nutriments, produits localement et diversifiés.</p> <p>1.3.1.3. Contribuer aux campagnes menées sous l'impulsion des communautés pour mieux faire connaître l'importance des efforts déployés pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, et aux programmes d'éducation à la nutrition qui ont pour objectif d'enrichir les savoirs et de développer les compétences nécessaires pour adopter des habitudes alimentaires plus saines et plus durables, ainsi que des pratiques sans risque d'hygiène et de soins aux enfants (lien vers 2.5.1.2 et 3.1.1.5).</p> | <p>1.3.1.4. Surveiller la mise en œuvre des politiques et stratégies énoncées dans le plan national de nutrition et de sécurité alimentaire et évaluer leurs effets dans l'ensemble de groupes sociaux.</p> <p>1.3.1.5. Assurer une surveillance et un suivi périodiques de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les différents groupes de population, y compris les femmes, enfants et d'autres groupes de population vulnérables, et les ventiler par groupe socio-économique, en réagissant en temps opportun aux nouveaux besoins et aux défis émergents.</p> <p>1.3.1.6. Appuyer la recherche et le développement d'une gamme diversifiée de produits agricoles, notamment les plantes vivrières et d'autres plantes, les plantes traditionnelles sous-utilisées, des fruits et légumes mieux adaptés aux effets du changement climatique, ainsi que la production suffisante de produits d'origine animale, en utilisant des pratiques de gestion durable des ressources naturelles et de la production alimentaire (lien vers 2.3.1.2).</p> <p>1.3.1.7. Fournir un appui aux recherches sur les systèmes alimentaires qui sont intelligents face au climat et qui tiennent compte de la nutrition, et s'intéresser à l'utilisation des sources d'énergie renouvelables qui sont abondantes (le vent, l'eau et l'énergie solaire) et des technologies qui s'y rapportent.</p> <p>1.3.1.8. Contribuer aux travaux de recherche axés sur les politiques afin d'élaborer des outils d'analyses précis pouvant être utilisés pour évaluer la cohérence entre les politiques et les programmes dans tous les secteurs (en particulier, l'agriculture et le commerce), mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, évaluer l'incidence des politiques sur les indicateurs relatifs à l'offre alimentaire, la consommation alimentaire et la nutrition et recenser les moyens de lutter contre les effets négatifs ou de les atténuer.</p> <p>1.3.1.9. Intégrer un ensemble limité, mais essentiel, d'indicateurs relatifs à la nutrition et la sécurité alimentaire dans les mécanismes existants de surveillance, de suivi et d'évaluation pertinents, le cas échéant, en s'appuyant sur des données scientifiques et des directives internationales.</p> <p>1.3.1.10. Encourager la recherche et l'investissement dans les TIC et favoriser leur adoption afin d'améliorer les échanges d'informations entre les zones urbaines et rurales, et assurer l'accès aux marchés, aux données et aux connaissances, en particulier pour les petits agriculteurs et les pêcheurs.</p> <p>1.3.1.11. Soutenir la recherche afin de mieux comprendre la nature des connaissances, des comportements, des pratiques et des normes liées à l'alimentation et la nutrition, ainsi que les facteurs de motivation, les sources d'influence et les canaux de communication qui sont très probablement des facteurs d'incitation au changement des pratiques.</p> |  |

## ACTIONS INDICATIVES

|  | Niveau régional                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Niveau mondial                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p><b>1.3.1.12.</b> Contribuer à l'entretien et l'utilisation des installations régionales destinées aux ressources phytogénétiques, et aider les agriculteurs à utiliser des variétés traditionnelles pouvant s'adapter au changement climatique.</p> <p><b>1.3.1.13.</b> Créer des plateformes régionales et interrégionales de partage de connaissances pour faciliter l'échange de connaissances, d'informations et d'expériences, rassembler des informations sur ce qui fonctionne et les partager.</p> <p><b>1.3.1.14.</b> Développer la recherche régionale, le transfert de technologies et d'autres initiatives.</p> <p><b>1.3.1.15.</b> Intégrer la culture dans les stratégies et les plans de développement régional.</p> | <p><b>1.3.1.16.</b> Promouvoir la collaboration entre pays, notamment la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, ainsi que la mise en commun d'informations relatives à la nutrition, à l'alimentation, aux technologies, à la recherche, à la bonne gouvernance, aux politiques et aux programmes.</p> <p><b>1.3.1.17.</b> Fournir un appui pour renforcer les capacités de recherche nationales et régionales sur la capacité d'adaptation au changement climatique et faciliter les recherches qui tiennent compte de la grande richesse des connaissances locales, traditionnelles et autochtones des PEID ainsi que des technologies et des initiatives innovantes issues de ces pays.</p> <p><b>1.3.1.18.</b> Promouvoir les initiatives visant à évaluer l'efficacité des «droits d'accise pour la santé» et d'autres mesures fiscales destinées à modifier les habitudes de consommation alimentaire, ainsi que leurs incidences sur les finances, afin de d'accroître l'impact d'approches rationnelles encourageant l'adoption de modes de consommation plus sains.</p> <p><b>1.3.1.19.</b> Fournir un appui pour mieux suivre les progrès accomplis dans la réalisation des engagements et objectifs mondiaux, notamment en examinant les possibilités offertes par l'utilisation de tableaux de bord qui s'appuient sur des processus existants de collecte d'informations, dans le but d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris lors de la CIN2 et réaffirmés dans les ODD (surtout l'ODD 2).</p> |

## Objectif 2. Des systèmes alimentaires durables, résilients et tenant compte de la nutrition

L'environnement politique, social et économique crée les conditions dans lesquelles évoluent les systèmes alimentaires. Les systèmes alimentaires couvrent tous les maillons de la chaîne – production, regroupement, transformation, distribution, consommation et élimination – dans laquelle entrent les produits issus de l'agriculture, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture. Ils englobent les individus, les organisations et les entreprises qui produisent, transforment et livrent le produit au marché.

De nombreux processus politiques et institutionnels, ainsi que des mesures politiques, ont une incidence sur le fonctionnement des systèmes alimentaires et sur les aliments qu'ils fournissent. Les systèmes alimentaires influent eux aussi sur le type de denrées disponibles, abordables, pratiques et attrayantes offerts aux consommateurs, c'est-à-dire sur «l'environnement alimentaire», qui est l'interface entre les systèmes alimentaires et les régimes alimentaires. Combiné à d'autres facteurs tels que les revenus, les connaissances, le temps dont on dispose et les préférences, l'environnement alimentaire a un impact sur la consommation alimentaire qui, à son tour, à une incidence sur l'état nutritionnel.

Malgré des améliorations significatives de la capacité des systèmes alimentaires à fournir des quantités croissantes de nourriture à des populations toujours plus nombreuses, l'évolution de ces systèmes a créé de nombreux problèmes, notamment la multiplication des obstacles à la participation des groupes vulnérables, que ce soit en tant que producteurs, employés ou consommateurs, l'augmentation des coûts imputables à la malnutrition et aux soins médicaux due aux préférences de plus en plus marquées pour des aliments transformés plus caloriques et faciles à consommer, des niveaux importants de pertes et de gaspillage de denrées alimentaires, une incidence accrue des problèmes posés par la sécurité sanitaire des aliments et les maladies transfrontières, ainsi que la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles.

Globalement, les systèmes alimentaires ont besoin d'être profondément modifiés car ils doivent prendre en compte les systèmes de production familiaux et locaux et fournir une alimentation de qualité ainsi que de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, tout en produisant des quantités suffisantes de denrées alimentaires<sup>49</sup>. Il faudra pour cela que les divers intervenants - agriculteurs familiaux et pêcheurs, organisations de producteurs, associations de consommateurs, associations du secteur industriel et du secteur privé – agissent de façon cohérente et coordonnée. Il faudra également intégrer les principes et recommandations concernant les approches tenant compte de la nutrition dans les stratégies et actions s'appliquant à tous les éléments des systèmes alimentaires. Ces modifications des systèmes alimentaires ne pourront avoir lieu que si l'on crée des conditions politiques et institutionnelles propices, à savoir un engagement politique durable et à haut niveau, l'alignement des ressources nationales correspondantes ainsi que des politiques publiques appliquées de façon harmonisée dans l'ensemble des ministères qui ont une influence sur les systèmes alimentaires, de la production à la consommation (voir l'énoncé de l'objectif 1).

Dans la plupart des PEID, les femmes jouent un rôle central dans les systèmes alimentaires. Dans le Pacifique, les femmes constituent 52 pour cent de la main-d'œuvre agricole. Mais dans les PEID (comme dans beaucoup d'autres pays), les femmes restent défavorisées par rapport aux hommes en ce qui concerne l'accès aux ressources productives (terrains, équipements, etc.), au crédit et à d'autres services financiers, technologies et d'autres ressources. Il est donc capital de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, en particulier dans le secteur de la production primaire. Il faudrait tout d'abord s'efforcer d'aider les femmes à utiliser et contrôler davantage les ressources, et notamment à générer des revenus, mais il faudrait également analyser leur emploi du temps afin comprendre comment il est segmenté, introduire des

<sup>49</sup> Groupe mondial d'experts sur l'agriculture et les systèmes alimentaires au service de la nutrition 2016, rapport de prospective sur les systèmes et régimes alimentaires.

technologies leur permettant de gagner du temps dans les tâches qu'elles accomplissent, et élaborer des stratégies pour que l'accès aux ressources soit équitable à l'intérieur des ménages.

Les activités de production et de post-production sont inextricablement liées. Le développement des chaînes de valeur qui relient les producteurs aux consommateurs est extrêmement important. Il faut veiller en particulier à ce que les producteurs aient un intérêt à produire davantage de produits agricoles, en particulier ceux qui sont fabriqués de façon plus durable et inclusive. Ces marchés peuvent inciter les producteurs à investir dans des technologies plus perfectionnées et à adopter de nouvelles pratiques. Sans des marchés viables, les producteurs n'auront aucun intérêt à produire plus. Mais sans une offre stable de produits commercialisables, les entreprises du secteur privé n'investiront pas dans le développement des marchés et des chaînes de valeur. Des réseaux structurés d'associations de producteurs/pêcheurs artisanaux (par exemple les coopératives) peuvent jouer un rôle important dans le contrôle de la cohérence de l'offre de produits sur les marchés. Des systèmes d'assurance qualité tels que les «systèmes de garantie participatifs»<sup>50</sup> peuvent contribuer à la certification des producteurs en prenant pour base la participation active des parties prenantes et en se fondant sur la confiance, les réseaux sociaux et l'échange des savoirs.

Il importe également de prendre des mesures pour mieux coordonner les investissements des producteurs et d'autres acteurs de la chaîne de valeur lors de la refonte des systèmes alimentaires. Ces mesures sont nécessaires au niveau international pour créer des conditions favorables à l'émergence de marchés mondiaux performants qui offrent des approvisionnements fiables de produits alimentaires sains à un coût abordable pour les consommateurs. Au niveau régional, elles favoriseront le commerce intra régional; au niveau national elles inciteront les pêcheurs à exploiter les océans et les mers de

façon respectueuse, saine et raisonnée. Enfin, elles encourageront la gestion durable des terres, la protection des sols et des écosystèmes terrestres et l'adoption de modes de consommation responsables. Tous ces facteurs jouent un rôle capital pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les PEID.

La création de systèmes alimentaires capables de s'adapter à la dégradation de l'environnement, au changement climatique, aux risques naturels et à l'instabilité économique apparaît comme une priorité absolue dans les PEID. L'élévation du niveau de la mer et d'autres impacts négatifs du changement climatique constituent, pour beaucoup d'îles et d'atolls<sup>51</sup> la principale menace pour leur survie et leur viabilité, notamment lorsqu'elle entraîne, pour certains, une perte de territoire. Les effets négatifs du changement climatique viennent s'ajouter aux défis que doivent déjà relever les PEID et constituent un fardeau supplémentaire pour leurs budgets nationaux et leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement durable.

Les actions visant à créer des systèmes alimentaires durables, résilients et tenant compte la nutrition devront être menées de manière cohérente et intégrée. Pour la commodité, cet objectif est structuré autour de cinq composantes: les trois premières sont spécifiques au secteur primaire, une autre concerne le développement de la chaîne de valeur post production et la dernière comprend les actions qui sont nécessaires pour améliorer la résilience de ces systèmes. Pour réaliser cet objectif, il faudra impérativement reléguer au second plan les méthodes traditionnelles consistant à appuyer les interventions technologiques sectorielles pour mieux se concentrer sur une approche globale davantage axée sur des programmes visant à renforcer les systèmes alimentaires. ■

<sup>51</sup> La situation des atolls est particulière et certains font partie des milieux les plus vulnérables du Pacifique. Environ 210 000 personnes vivent sur les atolls de cette région (Kiribati, îles Marshall, Tuvalu, États fédérés de Micronésie, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Îles Salomon). Trois de ces pays ne sont constitués que d'atolls. La population des atolls devrait croître et atteindre environ 350 000 personnes d'ici à 2050. Cette dynamique de population liée à l'élévation du niveau de la mer et au manque de ressources en eau et en terres pour l'agriculture va plonger ces personnes dans la pauvreté.

<sup>50</sup> <http://www.ifoam.bio/en/organic-policy-guarantee/participatory-guarantee-systems-pgs>



## *Composante 2.1. Gestion et utilisation durables des océans, des mers et de leurs ressources au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition*

La bonne santé, la productivité et la résilience des mers, des océans et des pêches sont autant d'éléments indispensables pour la sécurité alimentaire, les moyens d'existence durables, le développement économique et les services écosystémiques essentiels des PEID. Dans de nombreux PEID du Pacifique, la consommation de poisson par habitant est de 3 à 4 fois supérieure à la moyenne mondiale et le poisson fournit de 50 à 90 pour cent de protéines animales dans l'alimentation des communautés côtières<sup>52</sup>.

Cependant, le changement climatique, la pollution, l'acidification des océans, la perte d'habitat et d'autres facteurs de stress, ainsi que la surexploitation et d'autres pratiques non durables liées à la croissance démographique et à la demande croissante de poisson exercent une pression considérable sur les ressources aquatiques et mettent en danger la santé, la productivité et la résilience des écosystèmes marins.<sup>53, 54</sup>

Une grande partie des poissons utilisés dans l'alimentation des populations des PEID provient de la pêche de subsistance dans les eaux côtières. Cependant, le milieu marin offre également des possibilités de développement de l'aquaculture et des pêches qui sont largement inexploitées dans ces pays, car la plupart d'entre eux ont des ressources trop limitées pour se lancer dans l'aquaculture d'eau douce. Dans les PEID, la demande pour les produits de la mer, qui est déjà très forte, devrait augmenter en raison de la croissance démographique et de l'évolution de la pression démographique. Les importations répondent déjà en partie à cette demande

dans un certain nombre d'entre eux. Cependant, le développement durable de l'aquaculture marine peut beaucoup contribuer à la sécurité alimentaire, offrir des possibilités de création de revenus et d'emplois et réduire la dépendance à l'égard des aliments importés.

Les PEID ont fait partie des premiers pays à préconiser les principes de l'«économie bleue» pour exploiter le potentiel des océans, des mers et des côtes en bonne santé dans le cadre du développement durable. La plupart se sont engagés à respecter des cadres et des accords internationaux de gestion durable des zones côtières et des pêches<sup>55</sup>, ainsi que des politiques nationales et régionales de gestion des pêches. Leur problème principal est de pouvoir disposer des ressources financières et non financières ainsi que des capacités humaines et institutionnelles qui leur permettraient d'adapter et de mettre en œuvre ces instruments, en particulier au niveau national.

Les *Orientations de Samoa* définissent une série de priorités relatives à la conservation, la gestion et l'exploitation durable des océans, des mers et de leurs ressources dans les PEID, notamment le renforcement des capacités humaines, institutionnelles et juridiques pour: la gestion durable des zones côtières et des pêches, la protection des récifs coralliens et d'autres écosystèmes marins vulnérables contre l'acidification des océans et d'autres risques et enfin le suivi, le contrôle et la surveillance de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Dans ce document, la communauté internationale est invitée à coopérer en ce qui concerne le partage des responsabilités dans le cadre des organismes et accords régionaux de gestion des pêches, à s'attaquer à l'utilisation des subventions au secteur de la pêche qui contribuent à la surcapacité de pêche et à la surexploitation des fonds de pêche, et à veiller à ce que la charge de la conservation et de la gestion des ressources marines ne soit pas transférée aux PEID de manière disproportionnée. ■

<sup>52</sup> SPC 2011. *Vulnerability of Tropical Pacific Fisheries and Aquaculture to Climate Change*.

<sup>53</sup> HLPE. 2014. *Sustainable fisheries and aquaculture for food security and nutrition*. A report by the High-Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition. Rome, Italy, June 2014.

<sup>54</sup> The Role of Seafood in Global Food Security. Document A/69/71.

<sup>55</sup> Notamment l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, le Plan Stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique et les objectifs d'Aichi associés (notamment 6).



## Actions indicatives: Gestion et utilisation durables des océans, des mers et de leurs ressources au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

| RÉSULTANTES                                                                                                                                    | ACTIONS INDICATIVES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                | Niveau local                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Niveau national                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Niveau régional                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Niveau mondial                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <p><b>2.1.1.</b> Les océans, les mers et leurs ressources sont durablement gérés et utilisés pour la sécurité alimentaire et la nutrition.</p> | <p><b>2.1.1.1.</b> Donner les moyens aux communautés de gérer leurs ressources et de collaborer avec le gouvernement pour mieux gérer les pêcheries côtières (lien vers 1.2.1.1 et 1.2.2.1).</p> <p><b>2.1.1.2.</b> Évaluer la viabilité sociale, économique et environnementale de l'élevage communautaire des concombres de mer et de la culture d'algues à des fins commerciales, ainsi que de la transformation des sous-produits des algues et de la pêche en produits de grande valeur (par exemple l'huile de poisson, la chitine, le collagène, la carraghénane, l'alginate).</p> <p><b>2.1.1.3.</b> Renforcer les capacités locales pour veiller à ce que le poisson produit réponde aux normes minimales de sécurité alimentaire (lien vers 1.2.2.5.).</p> <p><b>2.1.1.4.</b> Promouvoir la consommation de poisson et l'utilisation des sous-produits de la pêche pour la consommation directe et refuser les pratiques de rejet.</p> | <p><b>2.1.1.5.</b> Renforcer la mise en œuvre des approches écosystémiques communautaires de la gestion des pêches côtières pour qu'elles s'appliquent à l'ensemble du territoire national.</p> <p><b>2.1.1.6.</b> Formuler et adopter un plan national d'action pour appliquer l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.</p> <p><b>2.1.1.7.</b> Faire en sorte que la consommation de poisson fasse partie du plan national en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition (lien vers 1.1.2.4).</p> | <p><b>2.1.1.8.</b> Fournir un appui à la mise en œuvre de l'approche écosystémique communautaire de la gestion des pêches côtières pour qu'elle s'étende à toutes les communautés côtières.</p> <p><b>2.1.1.9.</b> Évaluer le potentiel de développement de chaînes de valeur locales et d'exportation plus efficaces et équitables concernant les produits aquatiques d'élevage (tels que les concombres de mer, les algues, les macro-algues marines, les coquillages et les huîtres).</p> <p><b>2.1.1.10.</b> Veiller à ce que les normes régionales s'appliquant à la sécurité et la qualité des aliments incluent les produits de la pêche (lien vers 1.1.3.3).</p> | <p><b>2.1.1.11.</b> Fournir un appui coordonné pour renforcer les capacités de gestion et d'exploitation durables des mers, des océans et de leurs ressources.</p> <p><b>2.1.1.12.</b> Fournir un appui à la mise en œuvre de l'accord de mesures de l'État du Port, notamment en contribuant à l'élaboration de plans nationaux de mise en œuvre tenant compte du contexte, des priorités, des besoins et des capacités au niveau national.</p> <p><b>2.1.1.13.</b> Fournir un appui à la mise en œuvre des Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale, notamment en contribuant à l'élaboration de plans nationaux de mise en œuvre tenant compte du contexte, des priorités, des besoins et des capacités au niveau national.</p> |

## *Composante 2.2. Gestion et utilisation durables des ressources en eau douce au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition*

Les petits États insulaires en développement sont confrontés à de nombreux défis, tels que la pollution, la surexploitation des eaux de surface, souterraines et côtières, les intrusions d'eau salée, la sécheresse et les pénuries d'eau, l'érosion des sols, le traitement de l'eau et des eaux usées et le manque d'accès à l'assainissement et à l'hygiène. En outre, l'évolution des régimes pluviométriques liée au changement climatique a des effets régionaux divers et significatifs sur l'approvisionnement en eau.

Dans certains PEID, l'approvisionnement insuffisant en eau potable et propre pour la préparation de boissons et d'aliments est une cause majeure de maladies d'origine hydrique, notamment les maladies diarrhéiques. Ces maladies, causées par l'eau insalubre, les mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement, ont une forte incidence sur l'état nutritionnel et peuvent provoquer des décès, en particulier chez les jeunes enfants et d'autres groupes de population vulnérables.

De même, l'eau est une ressource importante dans de nombreux secteurs productifs tels que l'agriculture et l'élevage, et le drainage est nécessaire pour prévenir les inondations. Les interventions visant à améliorer

les systèmes d'irrigation et de drainage, par exemple, doivent faire partie intégrante de la planification et de la gestion de l'eau au niveau communautaire et national.

Les priorités définies dans les *Orientations de Samoa* sont les suivantes: renforcer les capacités institutionnelles et humaines de manière à mettre en œuvre de manière efficace, durable et sans exclusive la gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes correspondants, fournir des installations et infrastructures appropriées pour l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement, l'hygiène et la gestion des déchets, faciliter le recours au traitement des eaux usées, au recyclage et à la réutilisation de l'eau dans le cadre de l'utilisation rationnelle et durable des ressources en eau, rationaliser l'utilisation des eaux (en développant, par exemple, l'aquaponie) et mettre fin à leur surexploitation, en particulier celle des eaux souterraines, qui subissent la pression des pratiques agricoles.

Les pêches continentales et l'aquaculture d'eau douce peuvent, dans une certaine mesure, contribuer à améliorer la sécurité alimentaire dans une petite minorité de PEID, particulièrement ceux qui ont de grands espaces intérieurs (par exemple l'aquaculture de poissons d'eau douce tels que le tilapia en Papouasie Nouvelle-Guinée et dans les Îles Salomon). ■



**JAMAÏQUE**

Sélection de tilapias  
femelles dans une ferme  
aquacole.

© FAO

## Actions indicatives: Gestion et utilisation durables des ressources en eau douce au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

| RÉSULTANTES                                                                                                                  | ACTIONS INDICATIVES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|                                                                                                                              | Niveau local                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Niveau national                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |
| 2.2.1. Gestion et utilisation durables des ressources en eau douce au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. | <p><b>2.2.1.1.</b> Aider les communautés à prendre en main la planification et la gestion de l'eau aux niveaux pertinents, favoriser des mécanismes participatifs de gestion durable des écosystèmes et des paysages, qui sont essentiels pour assurer la disponibilité, la qualité et la stabilité de l'eau qui sont autant d'éléments contribuant à la sécurité alimentaire et la nutrition, et tenir compte du besoin d'eau pour les cultures et le bétail ainsi que du drainage pour prévenir les inondations (en s'appuyant sur des mécanismes et des cadres de gouvernance et de responsabilités bien établis et en créant éventuellement une association d'usagers de l'eau).</p> <p><b>2.2.1.2.</b> Renforcer la capacité des ménages et des organisations locales d'adoption de pratiques d'économie d'eau et de technologies permettant de mettre en place un stockage et une distribution d'eau novateurs, d'accroître l'efficacité des utilisations multiples de l'eau et d'éliminer les eaux usées de façon écologique et respectueuse de l'environnement et des contextes social et culturel (lien vers 1.2.2.1).</p> <p><b>2.2.1.3.</b> Piloter et évaluer des programmes d'alimentation scolaire conçus autour de l'aquaculture en étang (lien vers 1.2.2.3).</p> | <p><b>2.2.1.4.</b> Faciliter l'accès à des technologies respectueuses de l'environnement et économes en énergie, et améliorer les stratégies de gestion de la collecte, de la production, de la conservation, de la distribution et de l'utilisation d'eau douce, notamment le captage de l'eau de pluie, l'irrigation et les systèmes de drainage, les systèmes de traitement de l'eau ainsi que le dessalement, l'expérimentation et le développement de l'aquaponie (lien vers 1.2.2.3).</p> <p><b>2.2.1.5.</b> Étudier la viabilité de l'intégration de l'aquaculture dans les paysages agricoles, tels que les poissons dans les systèmes rizicoles, ou le développement d'étangs d'élevage polyvalents (lien vers 1.2.2.3).</p> <p><b>2.2.1.6.</b> Étudier la faisabilité et l'efficacité des mesures d'incitation et de dissuasion ciblées pour que la qualité des ressources en eau douce soit préservée, en particulier l'eau potable (lien vers 1.2.2.3).</p> <p><b>2.2.1.7.</b> Élaborer une stratégie nationale de gestion des ressources en eau et intégrer des considérations relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition (lien vers 1.1.5.3).</p> <p><b>2.2.1.8.</b> Réexaminer les politiques nationales relatives au commerce, au développement rural et à l'industrialisation afin de faire en sorte qu'elles soient favorables à la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et la nutrition et éliminent les pratiques qui désavantagent les populations vulnérables et marginalisées. (lien vers 1.2.2.3).</p> <p><b>2.2.1.9.</b> Élaborer et mettre en œuvre des pratiques agricoles (pratiques agronomiques, innovations agroécologiques, semences, races animales, diversification) et une gestion des paysages qui renforcent la résilience des systèmes agricoles face au stress hydrique.</p> |  |

## ACTIONS INDICATIVES

|  | Niveau régional                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Niveau mondial                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p><b>2.2.1.10.</b> Resserrer la coopération régionale pour renforcer les capacités de gestion des ressources en eau douce.</p> <p><b>2.2.1.11.</b> Mobiliser la recherche régionale et améliorer l'échange de connaissances sur l'eau au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.</p> <p><b>2.2.1.12.</b> Évaluer la viabilité et les résultats de l'aquaculture commerciale pour stimuler l'investissement dans les entreprises locales.</p> | <p><b>2.2.1.13.</b> Resserrer la coopération internationale pour renforcer les capacités et mobiliser des ressources pour les activités et programmes liés à l'eau et à l'assainissement et qui concernent notamment la collecte de l'eau, le dessalement, l'efficacité de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et la réutilisation des technologies.</p> <p><b>2.2.1.14.</b> Intensifier la coopération internationale dans la recherche et le développement pour étudier les problèmes liés à l'eau s'agissant de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les PEID.</p> |

### *Composante 2.3. Gestion et utilisation durables des ressources terrestres au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition*

Il apparaît prioritaire, pour promouvoir la sécurité alimentaire et la création de revenus dans les PEID, d'améliorer les infrastructures de production et de renforcer la dimension «nutrition» des systèmes agricoles en utilisant des techniques de gestion durable des ressources naturelles et de production alimentaire fondées sur des principes agroécologiques.

Les engagements et objectifs multilatéraux pertinents sont notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et les objectifs d'Aichi associés (notamment 4, 13 et 14), le Programme de travail sur la biodiversité insulaire et la biodiversité pour l'alimentation et la nutrition, et l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts.

Des cultures vivrières telles que la noix de coco, le fruit à pain et la banane jouent, depuis des générations, un rôle déterminant dans la qualité nutritionnelle des régimes alimentaires adoptés dans les PEID. La noix de coco et d'autres cultures vivrières de base ont été aussi une source traditionnelle de nourriture et de revenus permettant d'affronter les catastrophes, tout comme le bois, les carburants, l'hydratation et la médecine. Il est urgent de promouvoir la conservation des ressources phytogénétiques dans les PEID pour protéger les cultures vivrières traditionnelles contre les risques de maladie et veiller à ce qu'elles soient disponibles pour les générations futures.

Il faut également resserrer la coopération et stimuler l'investissement afin d'encourager l'adoption d'une approche agroécologique visant à augmenter la production des cultures traditionnelles et non traditionnelles de plantes nutritives (fruits et légumes,

noix, graines et légumineuses), et d'assurer une production suffisante de produits d'origine animale dans les PEID. On peut cultiver une grande variété de fruits et de légumes dans la plupart des PEID, et certains auraient une valeur nutritive supérieure aux cultivars les plus courants<sup>56</sup>. Ces interventions agricoles tenant compte de la nutrition doivent être liées aux stratégies qui ont pour objectif d'assurer la présence et la disponibilité de ces aliments plus nutritifs sur les marchés nationaux et d'encourager l'adoption d'une approche des chaînes de valeur intégrant une dimension «nutrition» pour classer ces interventions par ordre de priorité (lien vers la composante 2.4 – Des chaînes de valeur efficaces, inclusives et tenant compte de la nutrition).

L'agriculture biologique peut offrir un large éventail d'avantages pour la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable dans les PEID. Elle peut notamment protéger et encourager les pratiques et les savoirs agricoles traditionnels, la fertilité des sols et la biodiversité, donner lieu à l'adoption de systèmes agricoles résilients, durables, productifs et diversifiés, créer des débouchés pour les marchés de niche et d'exportation, et contribuer à la réduction des teneurs en résidus de pesticides dans les aliments et dans l'environnement au sens large.

Les forêts insulaires fournissent des possibilités importantes de création de moyens d'existence pour les habitants des zones rurales. Ces ressources étant principalement concentrées sur des terres peu adaptées à l'agriculture, les revenus tirés de l'agroforesterie et des forêts sont souvent les seuls revenus des personnes vivant dans la forêt ou à proximité. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, par exemple, la majorité de la population vit dans des

<sup>56</sup> Il s'agit de cultivars de bananiers traditionnellement cultivés et consommés dans les États fédérés de Micronésie, par exemple (*Karat* et *Uht fr Yap*), qui contiennent des taux beaucoup plus élevés de caroténoïdes de provitamine A que les bananes *Cavendish* (des taux 275 fois plus élevés dans le cas de *l'Uht en Yap*). La variété *Cavendish* est de loin le cultivar de bananier le plus couramment cultivé et commercialisé dans le monde puisqu'il représente 41 pour cent de la production mondiale et que sa teneur en caroténoïdes de provitamine A est faible.



sociétés traditionnelles qui sont très dépendantes des ressources forestières pour la nutrition, les moyens de subsistance, les matériaux de construction, les plantes médicinales et une quantité d'autres ressources. Toutefois, ces forêts sont plus en plus menacées par le déboisement, la conversion des terres et la dégradation. Il faut donc prendre des mesures pour recenser et faire connaître les méthodes de gestion effectives et efficaces afin de ralentir, enrayer et inverser la déforestation et la dégradation des forêts, notamment par la promotion du commerce des produits forestiers récoltés légalement et durablement, et de parvenir à un reboisement, une restauration des forêts et un boisement satisfaisants.

Les forêts côtières, y compris les mangroves, ont des fonctions importantes car elles fournissent des produits forestiers ligneux et non ligneux, protègent le littoral, atténuent les effets de la pollution, préservent la biodiversité et les habitats, les frayères et les nutriments pour une grande variété de poissons et de crustacés. En outre, les communautés sont tributaires des mangroves, desquelles elles peuvent tirer des moyens d'existence en pratiquant la chasse, la pêche, des activités liées à l'artisanat et au tourisme ainsi que d'autres fondées sur la nature. Dans les zones côtières, divers produits forestiers non ligneux sont utilisés à des fins de subsistance, et certains sont également vendus dans le commerce. Il est donc urgent d'assurer une conservation et une gestion plus efficaces de ces ressources.

Les systèmes agroforestiers, qui sont caractérisés par deux systèmes d'utilisation des terres traditionnels et modernes dans lesquels les

arbres et/ou des cultures ou des systèmes de production animale sont gérés ensemble dans des milieux agricoles peuvent fournir des systèmes de gestion des ressources naturelles dynamiques et écologiques qui diversifient et maintiennent la production et fournissent à leur tour des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux utilisateurs de terres à tous les niveaux.

Dans les PEID du Pacifique et dans les îles de l'océan Indien, l'introduction de nouvelles lois, réglementations et politiques de développement de régimes fonciers applicables aux eaux marines et aux terres – principalement pour faciliter les activités économiques – peut réduire l'accès aux terres agricoles et l'accès aux lieux de pêche traditionnels. Cela étant, les répercussions de ces mesures sur la sécurité alimentaire sont le plus souvent mineures dans les questions examinées<sup>57</sup>. Il faut par ailleurs trouver un juste équilibre entre le besoin de terres agricoles, la sécurité alimentaire et hydrique et le développement économique et social d'une part et la nécessité de conserver les écosystèmes et de préserver la diversité biologique d'autre part. Les PEID sont réputés pour la diversité et l'endémisme de leurs espèces mais la diversité biologique de ces pays est une des plus menacées sur la planète. Il est donc capital, compte tenu des capacités limitées et de la rareté et de la fragilité de la diversité biologique (terrestre et marine) de ces pays, de renforcer l'aide et la coopération internationales pour mieux assurer la conservation de leur biodiversité, d'autant que les plus petits d'entre eux assument une responsabilité disproportionnée en ce qui concerne la conservation de ces ressources biologiques. ■

<sup>57</sup> FAO, 2008. *Climate Change and Food Security in Pacific Island Countries*.

## Actions indicatives: Gestion et utilisation durables des ressources terrestres au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

| RÉSULTANTES                                                                                                                            | ACTIONS INDICATIVES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                        | Niveau local                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Niveau national                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Niveau régional                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Niveau mondial                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <p><b>2.3.1.</b> Gérer et utiliser durablement des ressources terrestres au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.</p> | <p><b>2.3.1.1.</b> Encourager les organisations locales à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition en adoptant des méthodes de gestion durable des ressources qui valorisent les cultures, les connaissances et les pratiques locales (lien vers 1.2.2.1 et 3.1.1.2).</p> <p><b>2.3.1.2.</b> Aider les communautés à tester, promouvoir et encourager l'utilisation de variétés traditionnelles afin d'améliorer l'offre d'aliments nutritifs et adaptés aux conditions locales.</p> <p><b>2.3.1.3.</b> Faciliter les méthodes communautaires de gouvernance et de gestion durable des ressources naturelles, notamment les méthodes de gestion communautaire des forêts.</p> | <p><b>2.3.1.4.</b> Favoriser la diversification des cultures, notamment les cultures traditionnelles sous-utilisées, accroître la production de fruits et de légumes ainsi que la production adéquate de produits d'origine animale en appliquant des méthodes de production alimentaire et de gestion des ressources naturelles durables. Établir un lien entre ces méthodes et des stratégies visant à améliorer l'accès et la disponibilité de ces aliments plus nutritifs sur les marchés locaux (lien vers 1.3.1.5).</p> <p><b>2.3.1.5.</b> Examiner les possibilités de coopération et de partage des programmes entre les secteurs de l'agriculture et de la santé pour produire des plantes vivrières qui ont une grande valeur sur le plan nutritionnel et économique (par exemple les fruits, les légumes et les cultures biologiques traditionnelles).</p> | <p><b>2.3.1.6.</b> Favoriser les approches intégrées de la conservation (et de la multiplication) des variétés cultivées traditionnelles, sur place (à la ferme, au potager) et ex-situ (dans les installations prévues pour les ressources génétiques végétales), ainsi que leur utilisation (notamment pour la recherche et le développement de variétés autochtones riches en nutriments intégrant des pratiques agricoles locales).</p> <p><b>2.3.1.7.</b> Contribuer à l'élaboration et la diffusion de technologies à l'appui des méthodes de gestion des forêts et de cultures agroécologiques et biologiques, notamment les techniques biologiques de désinfestation.</p> | <p><b>2.3.1.8.</b> Faciliter la production, la diffusion et l'échange de savoirs, et fournir une assistance technique sur les méthodes intégrées de promotion de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et de gestion durable des terres, y compris les forêts et les systèmes arboricoles (lien vers 1.3.1.20).</p> <p><b>2.3.1.9.</b> Contribuer au développement de filières biologiques locales et d'exportation en veillant à renforcer les capacités, à transférer des technologies, à ouvrir l'accès aux marchés et à créer des plateformes et des possibilités d'échanges de savoirs et de connaissances techniques entre les PEID.</p> |



**HAÏTI**

Un agriculteur inspecte son champ de maïs.

© FAO/G. Bizzarri



### *Composante 2.4. Des chaînes de valeur efficaces, inclusives et tenant compte de la nutrition*

Les chaînes de valeur englobent l'ensemble des acteurs et des activités de production d'aliments pour la consommation, «de la ferme à l'assiette». Les activités des chaînes de valeur ont toujours consisté principalement à accroître les revenus des petits producteurs/pêcheurs et d'autres intervenants, mais ces chaînes peuvent également contribuer à déterminer la disponibilité, l'accessibilité, la sécurité, la qualité et l'acceptabilité des aliments nutritifs. Les interventions qui tiennent compte de la nutrition dans les chaînes de valeur sont nombreuses et variées. Elles peuvent consister à améliorer les intrants, promouvoir l'utilisation de pratiques d'entreposage et de transformation afin d'accroître la compétitivité des chaînes de valeur ciblées, à ouvrir l'accès au marché, et à encourager la consommation d'aliments sans risque et nutritifs. D'autres mesures existent dans la chaîne de valeur, qui visent à réduire l'offre et à décourager la consommation de boissons et d'aliments mauvais pour la santé.

Le développement d'infrastructures (routes, installations portuaires et de stockage, et télécommunications), ainsi que des stratégies novatrices pour surmonter les obstacles au transport et améliorer les liaisons vers les marchés (nationaux et internationaux) sont des priorités essentielles pour les PEID, qui se heurtent à des problèmes commerciaux et d'accès aux marchés en raison de leur éloignement géographique, de leur superficie réduite, de leur faible population et de l'étroitesse de leurs économies. Des installations portuaires et de stockage inadéquates, des capacités qui sont insuffisantes pour respecter diverses normes internationales et d'autres barrières non tarifaires nuisent également à la compétitivité des PEID sur les marchés mondiaux. D'ailleurs, même dans ces pays, le transport de poisson et d'autres aliments vers les centres urbains peut être excessivement coûteux. Il est donc urgent d'examiner des solutions de transport durables et

peu coûteuses, en particulier le transport maritime, ainsi que des services de transport entre les îles. Le renforcement des infrastructures aura non seulement des avantages pour la sécurité alimentaire et la nutrition, la qualité de l'aménagement des territoires et l'efficacité des investissements dans les économies locales, mais il aura aussi de vastes retombées bénéfiques pour les économies des PEID.

Les *Orientations de Samoa* ont montré également combien la circulation effective des personnes et des biens est importante pour favoriser la pleine participation aux marchés locaux, régionaux et mondiaux et que les modes de transport durables peuvent contribuer à l'amélioration de la justice sociale, de la santé, de la capacité d'adaptation des villes, des liens entre ville et campagne et de la productivité des zones rurales des PEID.

Le développement de marchés intérieurs (y compris les marchés touristiques) pour des plantes vivrières nutritives produites localement, telles que l'arbre à pain, peut avoir des effets bénéfiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition, le développement rural et la croissance économique dans les PEID. Les marchés intrarégionaux offrent également des débouchés, tout comme le tourisme local et les chaînes de valeur d'exportation pour des produits à valeur élevée (par exemple les produits à valeur ajoutée et les sous-produits de l'agriculture et de la pêche).

Le renforcement des liens entre l'agriculture et le tourisme est un autre moyen de doper l'agriculture dans les PEID. Les stratégies en faveur de l'agritourisme, qui sont déjà étudiées dans certains PEID, présentent de nombreux avantages. Elles peuvent en effet accroître les possibilités de création d'emploi et de revenus pour les ruraux (notamment les jeunes), renforcer les moyens d'existence ruraux et réduire la migration entre les zones rurales et urbaines, maximiser les avantages du tourisme et favoriser une croissance économique sans exclusive, stimuler et accroître la production d'aliments locaux traditionnels, encourager l'adoption de techniques de

préparation des aliments, inciter les investisseurs à investir dans les chaînes de valeur locales, renforcer la résilience du système alimentaire, réduire la dépendance à l'égard des aliments importés et combler les déficits commerciaux, et enfin permettre de faire la distinction entre les politiques du tourisme et les stratégies de commercialisation. Pour parvenir à développer l'agritourisme de façon durable et efficace, il est essentiel de pouvoir mobiliser l'ensemble des pouvoirs publics et particulièrement important de pouvoir coordonner des secteurs tels que l'agriculture, le tourisme, la santé et l'environnement et de renforcer la coordination et la collaboration entre les secteurs public et privé.

Des marchés et des chaînes de valeur efficaces permettront également de réduire le gaspillage de nourriture et les pertes après récolte. En effet, le renforcement de la sécurité alimentaire et des moyens de production passe en grande partie par la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires à chaque étape des chaînes d'approvisionnement. Il faut pour cela améliorer les pratiques utilisées par l'ensemble des producteurs pour la récolte, le stockage, la transformation et la diffusion, et prévoir une meilleure éducation des consommateurs dans tous les segments de la population. Les pertes alimentaires ont une incidence sur la sécurité alimentaire et la nutrition car elles réduisent la quantité d'aliments disponibles, augmentent les prix des denrées alimentaires et ont des effets négatifs sur l'accès à la nourriture de tous ceux qui subissent des pertes économiques et financières liés aux pertes et gaspillages. Elles ont également des effets à long terme sur la sécurité alimentaire car l'utilisation non durable des ressources naturelles met en péril la production future. Il peut donc s'avérer très bénéfique pour la sécurité alimentaire et la nutrition de déterminer les causes des pertes de nourriture dans la chaîne alimentaire et de prendre des mesures efficaces pour y remédier. La réduction de ces pertes pourrait accroître l'offre alimentaire, réduire les prix des denrées alimentaires et diminuer la pression exercée sur les terres et d'autres ressources rares. Dans les PEID, les pertes alimentaires et la

baisse de la qualité des aliments dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire locales (de la mer ou de la ferme au marché et à l'assiette) sont un sujet de préoccupation important (par opposition au gaspillage au niveau de la consommation).

La sécurité sanitaire des aliments et la biosécurité sont inextricablement liées à la nutrition, en particulier dans les lieux où les disponibilités alimentaires sont précaires. Il est essentiel d'établir des cadres de biosécurité pour prévenir les menaces et atténuer les risques que représentent les espèces envahissantes pour les systèmes de production agricole, la santé humaine, animale et végétale et les économies. Il est manifeste que les PEID, au regard de leurs caractéristiques uniques, ont un besoin accru de méthodes coordonnées au niveau régional pour mieux gérer la biosécurité et la lutte contre les ravageurs envahissants, notamment dans les domaines de la recherche, de la transposition des connaissances et de l'échange d'informations et en ce qui concerne la mise à niveau et l'harmonisation des cadres législatifs et réglementaires, la surveillance, le renforcement des capacités de suivi, d'inspection, de contrôle et de mise en quarantaine, et de préparation aux situations d'urgence.

La contamination des aliments avec des substances chimiques, microbiologiques, zoonotiques ou d'autres peut se produire à n'importe quel stade de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, aussi bien à la ferme qu'au moment de la préparation des aliments dans les ménages. Dans les PEID, les principales préoccupations en matière de sécurité alimentaire sont la consommation de fruits de mer et de crustacés contaminés (virus de l'hépatite A, parasites d'origine alimentaire, toxines de poissons et de crustacés) et de céréales (aflatoxines), ainsi que les maladies gastro-intestinales associées à la consommation d'eau contaminée et à un mauvais assainissement. Dans la région du Pacifique occidental, ce ne sont pas les maladies diarrhéiques qui sont la principale cause de mortalité dues à des maladies d'origine alimentaire, mais l'aflatoxine (une toxine produite par des moisissures qui se

développent sur des grains entreposés dans de mauvaises conditions)<sup>58</sup>. L'aflatoxine est liée à un cancer du foie, une des formes les plus mortelles de cancer. Les stratégies de formation et de sensibilisation des différents acteurs des chaînes de valeur à l'importance de la sécurité sanitaire des aliments (notamment le stockage et les techniques de manutention sans risque) jouent un rôle essentiel.

Les maladies gastro-intestinales dues à la consommation d'eau ou de nourriture contaminée peuvent mettre à mal l'état nutritionnel en réduisant l'absorption des nutriments et en aggravant les carences en nutriments. La morbidité associée aux maladies d'origine alimentaire peut avoir une incidence sur la fréquentation scolaire, les résultats scolaires et la capacité de participer à des activités rémunératrices. La contamination des aliments représente également des coûts sociaux et économiques importants en raison de ses effets négatifs sur l'accès aux marchés et les revenus tirés du tourisme.

Les groupes de population vulnérables du point de vue de la nutrition - nourrissons, jeunes enfants, femmes enceintes et allaitantes, personnes âgées

et personnes dont le système immunitaire est affaibli - sont particulièrement sensibles aux maladies d'origine alimentaire. Dans ces groupes de population, il est plus que probable que les infections dues à l'alimentation entraîneront une maladie grave et un décès. Ces groupes de population sont également particulièrement vulnérables aux maladies gastro-intestinales associées à l'eau contaminée et aux mauvaises conditions sanitaires. Il s'agit d'un enjeu majeur de santé publique dans certains PEID (et lié à la composante 2.2 - Gestion et utilisation durables des ressources en eau douce au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition).

L'adoption et le respect des mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi que des pratiques optimales en matière de prévention et de lutte contre les ravageurs et les maladies et l'exclusion d'espèces envahissantes sont des mesures d'autant plus importantes pour les PEID qu'elles contribuent à resserrer les liens, à créer des synergies entre le tourisme et l'agriculture, à faire en sorte que la croissance du tourisme soit durable et que ses avantages soient partagés avec les communautés rurales et contribuent à l'expansion du développement économique et social. ■

58 WHO, Estimates of the Global Burden of Foodborne Diseases (2015).





**GRENADE**

De jeunes bénéficiaires  
d'un projet de protection  
sociale.

© FAO

## Actions indicatives: Des chaînes de valeur efficaces, inclusives et tenant compte de la nutrition

| RÉSULTANTES                                                                                                                                         | ACTIONS INDICATIVES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|                                                                                                                                                     | Niveau local                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Niveau national                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
| 2.4.1. Accroître l'accès et la participation des petits exploitants et des petites entreprises aux chaînes de valeur tenant compte de la nutrition. | <p><b>2.4.1.1.</b> Faciliter et soutenir la participation des petits agriculteurs, en particulier les femmes, dans les chaînes de valeur tenant compte de la nutrition. Il faut pour cela mettre l'accent sur la formation aux principes de la gestion financière et sur la fourniture d'avis techniques, la formation aux chaînes de valeur, l'accès aux mécanismes financiers, et les installations destinées à la garde d'enfants. Il faudrait également analyser l'emploi du temps des femmes afin de comprendre comment il est segmenté, introduire des technologies leur permettant de gagner du temps dans les tâches qu'elles accomplissent, et élaborer des stratégies pour que l'accès aux ressources soit équitable à l'intérieur des ménages (lien vers 3.1.1.3).</p> <p><b>2.4.1.2.</b> Donner aux associations de petites entreprises les moyens de faciliter les liens entre les marchés en utilisant des mécanismes de collecte et de regroupement des produits locaux vendus aux transformateurs et veiller à la qualité et à la cohérence de l'approvisionnement (lien vers 3.1.1.2).</p> <p><b>2.4.1.3.</b> Améliorer l'accès des agriculteurs/pêcheurs et des entreprises à des services de financement du développement agricole et de la lutte contre le changement climatique (services d'assurance et de partage des risques et crédits à taux d'intérêt faibles) ainsi qu'à des technologies plus perfectionnées (gestion des semences), en particulier pour les agricultrices (lien avec 3.1.1.4).</p> <p><b>2.4.1.4.</b> Faciliter l'utilisation de techniques traditionnelles de préservation des aliments dans les zones rurales, et promouvoir l'agro-transformation pour donner une valeur ajoutée aux produits locaux.</p> | <p><b>2.4.1.5.</b> Diriger les investissements publics vers les chaînes de valeur qui augmentent l'offre d'aliments nutritifs produits localement, en particulier les produits de base, les fruits, les légumes, les produits d'origine animale et dérivés du poisson, ainsi que les fruits de mer, et qui sont créatrices d'emplois et soucieuses de l'environnement. Il faudra en parallèle renforcer l'appui des institutions et prendre d'autres mesures incitatives en faveur de ces chaînes tout en veillant à augmenter la part des recettes allant aux producteurs, en particulier les petits exploitants.</p> <p><b>2.4.1.6.</b> Étudier les approches novatrices prônant l'intégration des petits agriculteurs dans des chaînes de valeur tenant compte de la nutrition, notamment les modèles de coopératives à orientation commerciale (comme cela a été fait avec succès dans les Caraïbes).</p> <p><b>2.4.1.7.</b> Encourager les modèles commerciaux créatifs pour obtenir des crédits à faible taux d'intérêt et un partage des risques.</p> <p><b>2.4.1.8.</b> Recenser et accroître les possibilités d'achat institutionnel d'aliments tenant compte de la nutrition, ainsi que les programmes d'alimentation scolaire, pour créer des marchés fiables pour les petits producteurs.</p> <p><b>2.4.1.9.</b> Créer des liens resserrés entre les petits producteurs et les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la gastronomie, et stimuler la demande de produits locaux en utilisant les nouvelles plateformes et alliances régionales et internationales qui apparaissent dans ce domaine (Chefs for Development)<sup>59</sup>.</p> <p><b>2.4.1.10.</b> Évaluer des chaînes de valeur agricoles choisies et recenser les possibilités de commercialiser et de distribuer davantage de produits alimentaires actuels et nouveaux.</p> |  |
| 2.4.2. Accroître la productivité et l'efficacité des chaînes de valeur inclusives tenant compte de la nutrition.                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p><b>2.4.2.1.</b> Prévoir une formation et un renforcement des capacités dans le but d'améliorer la gestion de la production et de la gestion après récolte, corriger les lacunes et améliorer la compétitivité des chaînes de valeur concernant les aliments nutritifs produits localement, notamment les produits de base, les fruits, les légumes, les produits d'origine animale et dérivés de la pêche, ainsi que les fruits de mer, en particulier les chaînes de valeur auxquelles participent les petits exploitants.</p> <p><b>2.4.2.2.</b> Encourager l'utilisation de nouvelles technologies économes en énergie dans les processus après récolte.</p> <p><b>2.4.2.3.</b> Faciliter l'adoption de technologies de transformation des aliments d'une dimension appropriée.</p> <p><b>2.4.2.4.</b> Étudier des mécanismes financiers novateurs pour améliorer les techniques et les infrastructures d'entreposage, de conservation, de transport et de distribution afin de réduire les pertes et le gaspillage d'aliments et d'éléments nutritifs.</p> <p><b>2.4.2.5.</b> Examiner les possibilités de transport à faible coût et durables pour la sécurité alimentaire et les économies locales, ainsi que l'accès aux marchés d'exportation.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |

59 <http://chefs4dev.org>

## ACTIONS INDICATIVES

|  | Niveau régional                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Niveau mondial                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>2.4.1.11. Créer des installations pour les marchés régionaux et des systèmes d'information régionaux sur ces marchés.</p> <p>2.4.1.12. Renforcer la coopération dans le secteur du commerce agricole entre les États insulaires et les États continentaux voisins.</p> <p>2.4.1.13. Promouvoir et renforcer les approches régionales de la biosécurité et de la sécurité sanitaire des aliments.</p> <p>2.4.1.14. Soutenir les efforts visant à promouvoir des liens resserrés entre les petits producteurs et les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la gastronomie et stimuler la demande de produits locaux, en utilisant des alliances et plateformes régionales et internationales émergentes dans ce domaine (par exemple Chefs for Development)<sup>60</sup>.</p> | <p>2.4.1.15. Améliorer la coopération entre les organismes nationaux et régionaux et les partenaires internationaux pour le développement, harmoniser les normes et concevoir et appliquer des systèmes de quarantaine efficaces.</p> <p>2.4.1.16. Étudier les moyens d'élargir les initiatives en matière d'alimentation scolaire afin de créer un marché des aliments frais produits localement et de promouvoir des habitudes alimentaires saines chez les enfants.</p> |
|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

60 <http://chefs4dev.org>

### *Composante 2.5. Adaptation et résilience aux effets du climat au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition*

L'insécurité alimentaire et les catastrophes sont en relation directe. Les inondations, la sécheresse, les ouragans, les tsunamis et d'autres aléas climatiques détruisent les récoltes, le bétail et les ressources halieutiques, ainsi que les infrastructures, les avoirs et les intrants, et réduisent d'autant la capacité de production alimentaire. Ces aléas peuvent perturber le fonctionnement des marchés et du commerce, faire baisser les revenus, épuiser l'épargne et éroder les moyens d'existence. Les PEID sont particulièrement confrontés aux risques de catastrophe en raison de leur taille, de leur emplacement et de leurs caractéristiques économiques. Beaucoup de PEID du Pacifique ont subi les effets du phénomène El-Niño depuis 2015. La Papouasie-Nouvelle-Guinée - le pays le plus grand et le plus peuplé de la région - a été le plus gravement touché. La sécheresse et les gelées dues à El-Niño ont considérablement perturbé le secteur agricole de ce pays, qui est essentiellement une agriculture de subsistance, et aggravé la prévalence déjà élevée de l'insécurité alimentaire, de la faim et de la malnutrition. Dans certains PEID, les pertes annuelles moyennes dues aux catastrophes représentent plus de 100 pour cent du montant que ces pays sont en mesure, ou prévoient, de consacrer à l'éducation, à la santé et à la protection sociale<sup>61</sup>. Le secteur agricole des Fidji, à lui seul, a subi des dommages et des pertes d'un montant de 542 millions d'USD suite au cyclone tropical Winston, qui a ravagé la région en février 2016.<sup>62</sup>

Étant donné que la plupart des PEID sont des importateurs nets de produits alimentaires, ces pays sont également particulièrement vulnérables à la hausse des prix alimentaires internationaux et à une

volatilité excessive des prix et de l'offre. Compte tenu de leur dépendance à l'égard des envois de fonds, ils sont également particulièrement vulnérables aux crises économiques mondiales.

Les signataires de l'*Accord de Paris sur le climat* se sont engagés à «renforcer l'action mondiale face à la menace que représente l'évolution du climat, dans le cadre du développement durable et des initiatives destinées à éliminer la pauvreté», notamment «en augmentant les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire<sup>63</sup>». L'article 11 de l'Accord de Paris indique qu'il est nécessaire d'améliorer les aptitudes et les capacités des pays en développement parties, en particulier ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques comme les PEID, afin qu'ils puissent lutter efficacement contre les changements climatiques. Il faudrait donc que les actions entreprises pour parvenir à cet objectif facilitent la mise au point, la diffusion et le déploiement de technologies, l'accès aux moyens de financement de la lutte contre les effets du climat, certains aspects de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public, ainsi que la communication transparente et précise d'informations en temps voulu.

Le *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030* réaffirme qu'il est essentiel de renforcer la résilience dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe dans les PEID et de fournir un appui particulier par l'application des Orientations de Samoa. La réalisation des objectifs mondiaux définis dans le *Cadre de Sendai* pour les PEID, notamment la réduction importante du nombre de personnes touchées, la réduction des pertes économiques directes en cas de catastrophe, la réduction significative des dommages aux infrastructures essentielles ainsi que l'augmentation importante du nombre de systèmes d'alerte précoce

61 Réduction du risque de catastrophe: Bilan mondial. 2015.

62 Fiji Post-Disaster Needs Assessment – May 2016, Government of Fiji.

63 FCCC/CP/2015/L.9/Rev.1, Article 2.1 b).



couvrant des risques multiples, peut contribuer de manière significative à préserver la sécurité alimentaire et à protéger les investissements agricoles contre les aléas naturels et les effets du changement climatique. Le *Cadre de Sendai* souligne en outre qu'il est nécessaire d'intégrer des éléments de gestion des risques de catastrophe dans les plans, programmes et politiques sectoriels de tous les secteurs du développement.

Il est important de réaliser l'objectif mondial (d) du cadre de Sendai pour réduire considérablement les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles. Cela permettra en effet de protéger celles qui peuvent assurer un accès ininterrompu aux marchés nationaux, régionaux et internationaux, et d'utiliser de meilleures techniques de conception et de construction pour reconstruire en mieux après une catastrophe, de sorte que les infrastructures soient plus résistantes aux aléas naturels.

Étant donné le degré de chevauchement entre les deux domaines et la possibilité d'optimiser l'utilisation des ressources, il est recommandé, dans la mesure du possible, d'intégrer les méthodes de gestion des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique. Le nouveau *Cadre en faveur du développement résilient dans le Pacifique: Une approche intégrée pour lutter contre le changement climatique et faciliter la gestion des risques de catastrophe (2017-2030)*, approuvé par les dirigeants lors de la quarante-septième réunion du Forum des îles du Pacifique dans les États fédérés de Micronésie, est le premier cadre régional intégré au monde dont le but est de renforcer la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.<sup>64</sup>

Dans les PEID, il est indispensable d'utiliser une double approche qui combine une gestion des risques à court et à long terme dans le contexte

élargi du développement durable. Dans la mesure où l'avenir sera différent, il faudra des mécanismes pour en tenir compte dans la planification à long terme des programmes de sécurité alimentaire, de nutrition et de développement dans les PEID. Non seulement le changement climatique aura un impact multiforme sur la sécurité alimentaire et la nutrition mais il aura aussi une incidence sur les capacités des communautés (surtout les communautés marginalisées et vulnérables) à répondre à ses effets. En planifiant mieux, on augmentera la résilience des systèmes alimentaires, des moyens de subsistance et des communautés aux changements climatiques, aux catastrophes et aux chocs. Une meilleure planification peut aussi, d'une façon plus générale, créer des externalités positives pour l'économie, par exemple en améliorant le développement et la gestion des infrastructures.

La résilience de nombreuses cultures vivrières de base dans les PEID aux effets d'une catastrophe naturelle (principalement les cyclones et les sécheresses) a donné un nouvel élan à l'investissement dans les capacités de production alimentaire locales visant à réduire la vulnérabilité au changement climatique. L'impact global du changement climatique sur les cultures de base dans le Pacifique devrait être, en général, faible dans les prochaines décennies et bien inférieure à l'incidence du réchauffement global sur l'offre de céréales importées d'autres régions<sup>65</sup>. Il est donc absolument nécessaire d'inventorier et de diffuser les variétés de plantes vivrières les mieux adaptées aux effets du changement climatique et plus généralement de contribuer à l'accroissement de l'efficacité de la production et de la commercialisation de produits de base locaux afin de réduire la dépendance envers les céréales importées. L'amélioration de la conservation et de l'utilisation de l'agrobiodiversité constituera également un moyen important de renforcer la résilience des PEID aux changements climatiques.

<sup>64</sup> <http://www.forumsec.org/resources/uploads/embeds/file/Annex%201%20-%20Framework%20for%20Resilient%20Development%20in%20the%20Pacific.pdf>

<sup>65</sup> Bell J and Taylor M. 2015. Building climate-resilient food systems for Pacific Islands. Penang, Malaysia: WorldFish. Program Report: 2015-15.

Il est par ailleurs crucial de disposer de données fiables pour mieux planifier et mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe et des effets du changement climatique. Les données climatiques, l'évaluation de la vulnérabilité, les données sur l'exposition, les projections et les modèles probabilistes, les systèmes de suivi et d'alerte précoce fondés sur une approche tenant compte des risques multiples ainsi que des informations précises et actualisées sur les effets des catastrophes et sur les dommages et pertes pour le secteur agricole et les infrastructures essentielles sont autant d'éléments qui peuvent faciliter la

planification axée sur le risque, la prise de décision et l'investissement dans le développement de systèmes alimentaires et agricoles, et contribuer à éviter l'accumulation de nouveaux risques.

Il est fort probable que des catastrophes soudaines et des catastrophes à déclenchement lent se produisent. Il est donc crucial que les approches de la gestion des ressources naturelles continuent d'évoluer au rythme des sciences naturelles et des sciences de la gestion, qui comprennent de mieux en mieux les systèmes complexes que les agriculteurs, les pêcheurs et les communautés sont appelés à gérer dans les PEID. ■





**ÎLES COOK**

Une productrice de fruits  
et légumes sur le marché  
de Punanga Nui.

© FAO/G. Bizzarri

## Actions indicatives: Adaptation et résilience aux effets du climat au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

| RÉSULTANTES                                                                                                                                        | ACTIONS INDICATIVES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|                                                                                                                                                    | Niveau local                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Niveau national                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |  |
| <p><b>2.5.1.</b> Améliorer la résistance des systèmes alimentaires et des communautés au changement climatique, aux catastrophes et aux chocs.</p> | <p><b>2.5.1.1.</b> Élaborer, appuyer et renforcer les mécanismes communautaires d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques, notamment les systèmes de surveillance communautaires, et faciliter l'intégration des questions de sécurité alimentaire et de nutrition dans ces mécanismes.</p> <p><b>2.5.1.2.</b> Appuyer les campagnes menées sous l'impulsion des communautés pour mieux faire connaître les conséquences des choix alimentaire et du mode de vie de chacun sur l'environnement et le climat (lien vers 1.3.1.4 et 3.1.1.5).</p> | <p><b>2.5.1.3.</b> Inclure des objectifs explicites de sécurité alimentaire et de nutrition dans les plans nationaux de gestion et de préparation aux situation de catastrophes, notamment les plans nationaux d'interventions d'urgence, et dans les programmes d'action nationaux pour renforcer la résilience et l'adaptation, en tenant compte des vulnérabilités nationales et régionales spécifiques et des contextes économiques, environnementaux et sociaux.</p> <p><b>2.5.1.4.</b> Élaborer des stratégies pour restaurer les capacités des communautés touchées et vulnérables qui dépendent de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et des forêts pour leur subsistance en cas de catastrophes.</p> <p><b>2.5.1.5.</b> Élaborer des systèmes d'assurance abordables contre les risques (climat et catastrophes), en particulier pour la gestion des risques climatiques, et mettre au point des outils qui aident les agriculteurs à bénéficier d'une assurance contre les effets du climat.</p> <p><b>2.5.1.6.</b> Renforcer les systèmes d'intervention d'urgence pour lutter contre les épidémies dues à l'alimentation, les maladies du bétail et les maladies des plantes.</p> <p><b>2.5.1.7.</b> Améliorer la production d'informations et de bases de données sur la vulnérabilité aux effets du climat et aux catastrophes afin d'inclure les zones de production agricole.</p> <p><b>2.5.1.8.</b> Améliorer les systèmes de surveillance de référence insulaires et les réductions d'échelle des projections de modèles climatiques pour mieux prévoir les impacts futurs sur les petites îles.</p> <p><b>2.5.1.9.</b> Créer/améliorer des bases de données nationales sur les ressources et l'environnement et renforcer la diffusion d'informations à des groupes concernés (surtout les communautés rurales, les jeunes et les femmes), et se servir de ces moyens comme base de travail pour tous les aspects de la gestion et de l'aménagement du territoire. Mettre au point également des outils décisionnels appropriés tels que les systèmes d'information géographique/foncière, qui contribuent à améliorer les résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.</p> |  |

| ACTIONS INDICATIVES |                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                     | Niveau régional                                                                                                                                                                                                       | Niveau mondial                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                     | <p><b>2.5.1.10.</b> Intégrer des objectifs explicites de sécurité alimentaire et de nutrition dans les mécanismes régionaux de gestion des crises alimentaires et de catastrophes causées par des aléas naturels.</p> | <p><b>2.5.1.11.</b> Promouvoir des approches intégrées pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, la conservation et l'utilisation de la biodiversité et l'adaptation et la résilience au changement climatique.</p> <p><b>2.5.1.12.</b> Fournir un appui coordonné au renforcement des capacités visant à intégrer les principaux besoins en matière d'adaptation, notamment la sécurité alimentaire, la nutrition, l'eau, l'assainissement, la protection du littoral et la protection des grandes infrastructures côtières, dans les programmes de développement nationaux.</p> <p><b>2.5.1.13.</b> Contribuer à l'élaboration de systèmes de gestion d'informations et de données sur le climat et les catastrophes, notamment en modélisant les effets du changement climatique.</p> |

### *Objectif 3. Donner aux personnes et aux communautés les moyens d'accéder à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition*

L'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition sont inextricablement liées au cercle vicieux de la pauvreté et de l'inégalité. La pauvreté est la cause la plus importante de la malnutrition. Il est difficile en effet d'accéder à une alimentation adéquate quand on est privé de revenus ou ressources suffisantes. La malnutrition, à son tour, réduit la capacité des individus et des ménages à échapper à la pauvreté car elle compromet la croissance et le développement de l'enfant, réduit l'aptitude de l'individu à travailler, à toucher un revenu et à produire de la nourriture. Elle aggrave également les inégalités sociales et économiques, et est un facteur d'instabilité. La pauvreté, le manque d'accès à une alimentation adéquate ainsi qu'une nutrition inadéquate in utero et pendant les premières années de la vie ont aussi un lien avec la surcharge pondérale et l'obésité. Il est donc nécessaire d'accéder à une alimentation plus variée pour sortir de l'extrême pauvreté. Toutefois, l'amélioration de l'accès à l'alimentation ne garantit pas l'accès à des aliments de bonne qualité et à leur consommation. En effet, les ménages urbains pauvres, en particulier, achètent des aliments riches en énergie et de faible qualité nutritionnelle parce qu'ils sont souvent les plus abordables et accessibles. Dans de nombreux pays à faible revenu, la prévalence du surpoids et de l'obésité augmente plus rapidement dans les groupes socio-économiques les plus défavorisés<sup>66</sup>. Les programmes de réduction de la pauvreté se heurtent donc à la nécessité de lutter contre l'insécurité alimentaire sans alourdir le fardeau de la surcharge pondérale et de l'obésité.

Seule la croissance économique peut créer des débouchés qui permettront aux personnes plongées dans la pauvreté de s'en sortir. Mais seules des politiques et des stratégies favorables aux pauvres peuvent accroître la capacité des

groupes vulnérables de bénéficier et de tirer profit de ces débouchés. Il s'agit essentiellement de mesures qui ont pour but d'éliminer les principales sources de vulnérabilité et de privation, de renforcer les capacités d'adaptation et de fournir une protection sociale. Il faut également des programmes et des interventions ciblées pour s'attaquer à l'insécurité alimentaire et la malnutrition, ainsi qu'à leurs causes, dont sont victimes les groupes vulnérables, en particulier les femmes, les adolescentes, les nourrissons et les jeunes enfants. Il conviendra, dans ce cadre, de mener des interventions axées sur la nutrition, d'aider ces groupes à exercer leurs droits d'accès aux ressources naturelles, aux terres, aux services, aux technologies innovantes et aux marchés en augmentant leurs chances de trouver un emploi et un revenu décent, et de favoriser leur participation aux processus politiques et de gouvernance, y compris la protection sociale.

Il est essentiel que les interventions, les programmes et les services qui ont pour but de favoriser l'autonomisation sociale et économique des communautés, et de lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans les groupes cibles, puissent bénéficier des conditions politiques, institutionnelles et sociales propices telles qu'elles sont définies dans l'Objectif 1. Il s'agit de la formulation et de la mise en œuvre de politiques inclusives et favorables aux pauvres et de l'intégration des stratégies de réduction de la pauvreté dans toutes les politiques et les processus de planification nationaux, ainsi que des mesures réglementaires (notamment celles qui visent à promouvoir l'égalité des sexes, l'allaitement maternel, le congé de maternité et l'aménagement d'installations et de temps libre pour l'allaitement dans les lieux de travail) et des stratégies de «marketing social» pour promouvoir et encourager l'adoption de régimes sains et nutritionnels tout au long de la vie. ■

#### *Composante 3.1. Autonomisation sociale et économique*

Les communautés des PEID ont depuis toujours puisé leurs ressources dans les fermes familiales pratiquant l'agriculture de subsistance et les pêches artisanales. Les

<sup>66</sup> Jones-Smith et al (2012). Is the burden of overweight shifting to the poor across the globe? Time trends among women in 39 low- and middle-income countries (1991–2008). *International Journal of Obesity* 36(8):1114–1120.

petites exploitations (agriculture, pisciculture et pêches de capture) sont encore les entreprises agricoles les plus communes dans les PEID. Dans les *Orientations de SAMOA*, la communauté internationale s'est engagée à aider ces pays à accroître les revenus et les emplois ruraux en mettant l'accent sur l'autonomisation des petits exploitants. Pour y parvenir, il est nécessaire d'adopter une approche du développement rural favorable aux pauvres et intersectorielle pour remplacer le modèle classique du «statu quo» du développement agricole<sup>67</sup>. Il faut pour cela investir davantage dans les secteurs les plus vulnérables et favoriser l'autonomisation des associations de producteurs en veillant à ce qu'elles disposent des outils dont elles ont besoin non seulement pour surmonter la faim et la malnutrition, mais aussi pour améliorer leurs ressources et leurs capacités. Les petits producteurs eux-mêmes sont la principale source d'investissements dans l'agriculture, mais les politiques et les programmes favorisant notamment l'accès au marché, au crédit et à l'assurance souvent discriminants à leur égard.

Parvenir à un développement durable et inclusif dépendra du degré d'autonomisation acquise par les communautés pour s'auto-organiser et prendre part à la gouvernance locale et à l'action collective. Ce sont en effet les organisations communautaires qui fournissent les principaux points d'entrée pour l'action collective, en s'appuyant notamment sur l'innovation technologique, l'accès au marché et un plus grand pouvoir de négociation. Les associations et coopératives d'agriculteurs/pêcheurs, par exemple, peuvent jouer un rôle essentiel dans ce domaine, en veillant à ce que les groupes de petits exploitants proposent une offre de produits de qualité et cohérente et en facilitant les liens avec le marché. Il est donc indispensable de resserrer la coopération et de fournir un appui plus important pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles de ces associations locales et d'autres. Il est également prioritaire d'élaborer des stratégies spécifiques pour autonomiser les jeunes des PEID et renforcer leurs capacités (en soutenant les organisations dirigées par les jeunes, en favorisant l'innovation sociale, en structurant des mouvements sociaux et en fournissant des plateformes

inclusives pour que les jeunes participent aux processus politiques et décisionnels, par exemple).

L'autonomisation c'est aussi donner des opportunités, un moyen qui peut être efficace, par exemple, pour améliorer les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des producteurs primaires. Il peut s'agir d'un meilleur accès à une variété de semences et à divers mécanismes de crédit ou de l'amélioration des possibilités de diversification des moyens d'existence dans les activités non agricoles et hors de l'exploitation. La croissance des activités non agricoles est souvent due au développement de l'agriculture et peut stimuler la création d'emplois locaux.

L'égalité hommes-femmes, l'autonomisation des femmes ainsi que la réalisation complète des droits fondamentaux des femmes et des filles ont un effet transformateur et multiplicateur sur le développement durable et sont un moteur de la croissance économique des PEID. Il est impératif de parvenir à l'égalité des sexes dans le secteur agricole. Au minimum, il serait bon que les politiques, services et programmes agricoles «ne nuisent pas» aux femmes ou à la dynamique de l'égalité des sexes. Il faudrait pour cela veiller à ce que les hommes et les femmes aient un accès équitable à des services de vulgarisation et de conseil rural, à des services de crédit et d'autres services financiers, à l'éducation, à des savoirs pertinents, ainsi qu'à des stratégies et politiques en faveur des pauvres. Les activités de plaidoyer prônant la protection de l'allaitement maternel, un repos adéquat pour les femmes enceintes et allaitantes et des soins périnataux sont également indispensables. Une autre stratégie pour améliorer le pouvoir décisionnel des femmes et la gestion des ressources du ménage consiste à encourager l'affiliation à des coopératives. Les conséquences pour les femmes de tous les programmes agricoles et activités (agricoles) recommandées, notamment leurs effets sur l'emploi du temps et la dépense d'énergie de la mère/de l'aide-soignant(e), doivent être prises en compte.

Tout aussi importants sont les efforts visant à responsabiliser et mobiliser les jeunes dans les PEID, notamment en améliorant les possibilités d'emploi et de création de moyens d'existence, ainsi que les stratégies ciblées pour mieux faire comprendre la nécessité du changement de comportement et l'encourager. ■

67 FAO, IFAD, WFP. 2015. *Achieving Zero Hunger: the critical role of investments in social protection and agriculture*. Rome.

## Actions indicatives: Autonomisation économique et sociale

| RÉSULTANTES                                                                                                                                                                                                                  | ACTIONS INDICATIVES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|                                                                                                                                                                                                                              | Niveau local                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Niveau national                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |  |
| <p><b>3.1.1.</b><br/>Amélioration de l'accès des pauvres ruraux et urbains aux connaissances, ressources, services, marchés, emplois décents et possibilités de revenus, particulièrement chez les jeunes et les femmes.</p> | <p><b>3.1.1.1.</b> Fournir et améliorer les différentes possibilités de revenu et de subsistance des communautés rurales.</p> <p><b>3.1.1.2.</b> Renforcer l'appui fourni aux associations d'agriculteurs/pêcheurs et d'autres associations locales (lien vers 2.4.1.2).</p> <p><b>3.1.1.3.</b> Promouvoir des outils plus économes en énergie et moins exigeants en main-d'œuvre pour que les petits agriculteurs/pêcheurs économisent du temps et de l'énergie pour mieux se concentrer sur les pratiques optimales qui leur permettront de prendre soin de leur santé et de celle de leurs familles.</p> <p><b>3.1.1.4.</b> Parer au manque d'actifs et corriger les lacunes organisationnelles des petits agriculteurs/pêcheurs afin de faciliter leur accès aux ressources, de contribuer à améliorer les moyens d'existence, le partage des ressources, l'accès à l'eau et aux pêches, aux régimes fonciers, aux droits des peuples autochtones et au développement du capital (lien vers 2.4.1.3).</p> <p><b>3.1.1.5.</b> Renforcer les capacités de mener des actions communautaires en faveur de la nutrition, notamment les activités de sensibilisation et d'éducation à la nutrition, afin d'enclencher le changement social et comportemental (lien vers 1.3.1.4 et 2.5.1.2).</p> <p><b>3.1.1.6.</b> Renforcer les capacités et le rôle de soutien des chefs traditionnels ou des communautés ainsi que d'autres acteurs jouant le rôle d'agents du changement social et comportemental en particulier dans les domaines suivants: création de la demande de services, sensibilisation aux bienfaits d'une alimentation et d'un mode de vie sains et modélisation de ces pratiques, incitation à partager les responsabilités entre hommes et femmes au sein du foyer, et renforcement des responsabilités des communautés en matière de malnutrition infantile et maternelle.</p> | <p><b>3.1.1.7.</b> Améliorer la portée et l'exécution des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement en faveur des pauvres.</p> <p><b>3.1.1.8.</b> Accroître les investissements publics et privés dans la construction et la maintenance d'infrastructures appropriées, à savoir les ports, les routes, les moyens de transports, la production d'électricité et d'énergie et les infrastructures pour les technologies de l'information et de la communication, afin d'améliorer les chaînes de valeur tenant compte de la nutrition (lien vers 2.4.1).</p> <p><b>3.1.1.9.</b> Fournir un appui au développement des infrastructures qui maximisent le développement favorable aux pauvres et facilitent l'accès aux services et aux marchés des chaînes de valeur des petits exploitants qui tiennent compte de la nutrition.</p> |  |



| ACTIONS INDICATIVES |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                     | Niveau régional                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Niveau mondial                                                                                                                                                                                                                        |
|                     | <p><b>3.1.1.10.</b> Renforcer les réseaux régionaux d'associations de petits agriculteurs/pêcheurs dans les domaines de la recherche agricole, de la sensibilisation et du développement.</p> <p><b>3.1.1.11.</b> Contribuer à la mise au point de bases de données régionales/ sous régionales aux fins d'optimiser l'autonomisation économique et sociale, la sécurité alimentaire et la nutrition dans les PEID.</p> | <p><b>3.1.1.12.</b> Mener des recherches collaboratives et intersectorielles sur les liens entre la sécurité alimentaire et la nutrition, et rassembler et partager des expériences et des pratiques optimales dans ces domaines.</p> |

### *Composante 3.2. Des programmes de protection sociale tenant compte de la nutrition*

La nutrition et la protection sociale sont intrinsèquement liées. Dans les pays dont les économies sont dominées par les petits producteurs, il existe un chevauchement important entre les personnes qui dépendent de l'agriculture pour leur subsistance, les personnes les plus vulnérables au risque d'insécurité alimentaire et de malnutrition et les bénéficiaires de programmes de protection sociale<sup>68</sup>. La protection sociale est considérée comme une mesure efficace pour réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et promouvoir le développement rural sans exclusive. L'expansion des systèmes de protection sociale pour tous, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, est une des cibles proposées des ODD. Cependant, les effets positifs du développement d'une l'agriculture rurale favorable aux pauvres et des politiques de protection sociale sur la nutrition ne sont pas automatiques et, en général, la capacité des programmes de protection sociale à contribuer à la réduction de la malnutrition est encore sous-exploitée. Afin d'optimiser leur efficacité, les programmes de protection sociale doivent être élaborés et appliqués de façon à tenir compte de la nutrition.

Les programmes de protection sociale qui sont efficaces et tiennent compte de la nutrition ciblent les groupes de population vulnérables sur le plan nutritionnel (en particulier la «fenêtre d'opportunité» cruciale des 1 000 premiers jours de la vie), incorporent des indicateurs et objectifs explicites relatifs à la nutrition, améliorent les revenus, resserrent les liens entre des services essentiels, incluent des stratégies d'éducation pour sensibiliser le public et influencer les comportements, et incorporent des stratégies visant à réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs et améliorer les régimes alimentaires par un

meilleur accès à une nourriture qui correspond aux croyances, à la culture, aux traditions, aux habitudes alimentaires et aux préférences des individus, et qui est conforme aux recommandations en faveur d'une alimentation saine formulées dans les directives nutritionnelles nationales/régionales fondées sur le choix des aliments. Il est capital, dans ce contexte, de mettre en place une gouvernance efficace de tous les programmes de protection sociale en insistant sur la transparence, l'obligation de rendre des comptes et l'élaboration d'outils de suivi et d'évaluation performants.

Les programmes scolaires d'alimentation et de nutrition – qui prévoient l'achat et la fourniture d'aliments plus nutritifs et cultivés localement dans le cadre de programmes d'alimentation scolaire et de programmes éducatifs et de renforcement des compétences – sont des programmes de protection sociale dont l'efficacité est reconnue et qui sont d'excellents exemples de la façon dont les résultats des politiques publiques peuvent être démultipliés grâce par une approche moins exclusive de la gouvernance et servir de base à une stratégie nationale de développement. Les écoles sont d'excellents points d'entrée pour atteindre les enfants ainsi que leurs familles et communautés, et sont un cadre dans lequel plusieurs secteurs peuvent unir leurs forces pour améliorer la nutrition.

De nombreuses études montrent que faciliter les interactions entre l'alimentation scolaire et le développement agricole est une stratégie qui fonctionne<sup>69</sup>. Ces approches sont également des moyens qui peuvent être efficaces pour diversifier les repas scolaires et les achats publics de produits alimentaires tenant compte de la nutrition. Elles pourraient d'ailleurs tout aussi bien s'appliquer à d'autres programmes d'achats institutionnels pour des milieux non scolaires (notamment les hôpitaux et les prisons). Elles exigent une volonté politique considérable, une

.....  
<sup>69</sup> Par exemple, les programmes d'alimentation scolaire issue de la production locale et Achats au service du progrès (P4P) du Programme alimentaire mondial (PAM), et les programmes nationaux d'alimentation scolaire.

.....  
<sup>68</sup> FAO. 2015.

forte capacité de direction, et un engagement résolu dans l'élaboration de meilleures politiques sociales et favorable aux pauvres.

Il est capital de mettre en place une double approche de la protection sociale dans les PEID, en raison de leur vulnérabilité aux changements climatiques, aux

risques naturels et aux chocs. Il faudra d'une part apporter une assistance de base lors des crises/chocs, notamment par des transferts au titre de la protection sociale, et d'autre part fournir un appui à long terme aux moyens d'existence grâce à des investissements ciblés, favorables aux pauvres, dans des activités productives. ■



#### ÎLE MAURICE

Des enfants bénéficient d'un repas gratuit chaque jour à l'école.

© FAO/M. Cusack

## Actions indicatives: Des programmes de protection sociale tenant compte de la nutrition

| RÉSULTANTES                                                                                                                                  | ACTIONS INDICATIVES                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|                                                                                                                                              | Niveau local                                                                                                                                                                                                                       | Niveau national                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |
| <p><b>3.2.1.</b><br/>Amélioration de l'accès à des programmes de protection sociale tenant compte de la nutrition et de leur efficacité.</p> | <p><b>3.2.1.1.</b> Encourager et soutenir les initiatives communautaires visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment la culture dans les jardins potagers et les programmes d'alimentation scolaire.</p> | <p><b>3.2.1.2.</b> Intégrer des objectifs et des mesures en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition au moment de la conception des programmes de protection sociale et utiliser des indicateurs de mesure de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour contrôler et évaluer leur efficacité.</p> <p><b>3.2.1.3.</b> Renforcer la conception des interventions et des systèmes de protection sociale pour les rendre plus souples et réactifs aux chocs causés par les catastrophes naturelles, les chocs pétroliers et d'autres aléas majeurs auxquels sont confrontés les PEID, de sorte que les gouvernements puissent anticiper et prévenir les situations de crise, et planifier les interventions. Ils devront pour cela adapter les critères d'admissibilité et les mécanismes d'exécution et d'évaluation de la taille du transfert des programmes, et mettre en place des structures de financement conditionnel.</p> <p><b>3.2.1.4.</b> Fournir un appui aux programmes de nutrition et d'alimentation scolaire et à d'autres programmes d'achats publics qui sont liés aux petits producteurs locaux, et accroître les investissements dans ce domaine (lien vers 2.4.1.8).</p> <p><b>3.2.1.5.</b> Organiser des visites Sud-Sud afin de faciliter le partage des connaissances, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les programmes d'achats publics qui tiennent compte de la nutrition<sup>70</sup>.</p> |  |

<sup>70</sup> Par exemple le programme «Acheter aux Africains pour l'Afrique (PAA Afrique)», mené conjointement par la FAO, le PAM et les gouvernements du Brésil, du Royaume-Uni, de l'Éthiopie, du Malawi, du Mozambique, du Niger et du Sénégal, pour faire le lien entre les programmes d'alimentation scolaire d'une part et les petits exploitants agricoles et le développement agricole d'autre part.

| ACTIONS INDICATIVES |                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                     | Niveau régional                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Niveau mondial                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                     | <p><b>3.2.1.6.</b> Inventorier et partager les expériences et les meilleures pratiques liées à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes de protection sociale qui tiennent compte de la nutrition, notamment les programmes de nutrition et d'alimentation scolaires.</p> | <p><b>3.2.1.7.</b> Renforcer et mieux coordonner l'appui fourni aux stades de la conception, de l'exécution, du déploiement, du suivi et de l'évaluation des programmes de protection sociale tenant compte de la nutrition, en particulier les programmes de nutrition et d'alimentation scolaires liés aux petits exploitants et au développement agricole favorable aux pauvres.</p> |

### *Composante 3.3. Des interventions et des services communautaires pour prévenir et traiter la malnutrition*

Les États membres de l'OMS se sont engagés à mettre en œuvre une série d'interventions d'un coût raisonnable, fondés sur des éléments factuels et axées sur les communautés pour prévenir et traiter la malnutrition dans le cadre de la Stratégie mondiale de l'OMS/UNICEF pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, du Plan d'application exhaustif de l'OMS concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant, du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles, du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et des résolutions pertinentes de l'OMS, de la série de recommandations concernant la commercialisation des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées aux enfants, du rapport de la Commission de l'OMS sur les moyens de mettre fin à l'obésité de l'enfant et des engagements régionaux tels que le Plan d'action visant à réduire le double fardeau de la malnutrition dans la région du Pacifique occidental (OMS).

Il s'agit également des stratégies visant à protéger, promouvoir et soutenir l'allaitement maternel optimal et les pratiques d'alimentation complémentaires, à renforcer et appliquer des cadres juridiques concernant la commercialisation des aliments et des

boissons aux enfants, mais aussi des normes relatives aux aliments et boissons fournis et vendus dans les écoles, et à renforcer les prestations de services de soins de santé et de nutrition dans divers milieux.

Il est capital de parvenir à un changement social et comportemental pour améliorer la nutrition des groupes cibles. L'objectif visé est d'améliorer la couverture des prestations de service en créant ou utilisant plusieurs plateformes pour encourager les individus, les familles et les communautés à adopter des pratiques de nutrition optimale, et de créer une demande d'utilisation de ces services pour prévenir et traiter la malnutrition sous toutes ses formes. Il est également important de comprendre les facteurs et les motivations du changement social pour contribuer à modifier les normes sociales, notamment dans le domaine de l'alimentation des nourrissons et de la nutrition maternelle, et de l'adoption d'une alimentation saine pour favoriser une prise de poids saine et une nutrition adéquate.

Il est essentiel, dans le cadre des actions menées par les communautés en faveur de la nutrition, de permettre aux ménages de maximiser la sécurité alimentaire et la nutrition avec leurs propres ressources, tout en s'efforçant d'accroître celles-ci. L'autonomisation des femmes et l'éducation nutritionnelle des hommes et des femmes sont autant d'éléments essentiels pour renforcer les capacités des familles et des communautés à mieux se nourrir elles-mêmes. ■





#### ÎLES COOK

Deux jeunes garçons savourent une boisson gazeuse. Les boissons gazeuses font désormais l'objet d'une taxe: plus la boisson contient de sucres, plus la taxe est élevée. © FAO/S. Price

## Actions indicatives: Des interventions et des services communautaires ciblés pour prévenir et traiter toutes les formes de malnutrition

| RÉSULTANTES                                                                                                                                                                                                                                                                       | ACTIONS INDICATIVES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Niveau local                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Niveau national                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
| <b>3.3.1.</b><br>Amélioration de l'accès, de la demande et de l'utilisation d'interventions et de services ciblés pour prévenir et traiter la malnutrition sous toutes ses formes, particulièrement chez les enfants et les femmes en âge de procréer, les adolescents et jeunes. | <b>3.3.1.1.</b> Appuyer les initiatives communautaires en faveur de l'éducation, du renforcement des compétences et des changements de comportement afin de promouvoir une alimentation saine et d'autres comportements. Sont concernés: les pratiques rationnelles de soins aux enfants et d'hygiène, l'amélioration des techniques de conservation, de stockage et de transformation des aliments au foyer visant à conserver la valeur nutritive et la sécurité sanitaire des aliments, la réduction de l'insécurité alimentaire saisonnière et des pertes après récolte, l'allaitement maternel et l'alimentation complémentaire optimal, et l'importance des régimes alimentaires équilibrés et diversifiés et de l'activité physique (lien vers 1.3.1.1.).<br><br><b>3.3.1.2.</b> Intégrer les considérations d'égalité hommes-femmes dans les programmes et activités communautaires de nutrition et de sécurité alimentaire, en soulignant les effets sur l'emploi du temps et la dépense d'énergie de la mère/de l'aide soignant(e), et encourager le partage des responsabilités entre hommes et femmes au sein du ménage. | <b>3.3.1.3.</b> Privilégier les investissements dans des interventions d'un coût raisonnable, fondées sur des éléments factuels et axées sur la nutrition afin de promouvoir la nutrition maternelle, l'allaitement maternel, l'alimentation complémentaire et les pratiques optimales de soins et d'alimentation destinées aux jeunes enfants et décrites dans la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et le Plan d'application exhaustif de l'OMS concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant.<br><br><b>3.3.1.4.</b> Mettre en œuvre des interventions d'un coût raisonnable, fondés sur des éléments factuels et axées sur les communautés pour promouvoir une alimentation saine telle qu'elle est définie dans des documents d'orientation générale <sup>71</sup> .<br><br><b>3.3.1.5.</b> Consacrer des ressources suffisantes aux activités de suivi et d'évaluation de l'efficacité des interventions et des effets distributifs.<br><br><b>3.3.1.6.</b> Inclure des critères visant spécifiquement l'interaction agriculture-nutrition pour faire en sorte que les familles ayant des nourrissons et des jeunes enfants, notamment les agricultrices, bénéficient des programmes d'éducation à la nutrition et à l'agriculture <sup>72</sup> . |  |

<sup>71</sup> Notamment le Cadre d'action adopté à la CIN2, le Plan d'action mondial pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles (OMS) et l'ensemble de recommandations concernant la commercialisation des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées aux enfants (OMS).

<sup>72</sup> [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/nutrition/docs/education/infant\\_feeding/Programme\\_Lessons.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/nutrition/docs/education/infant_feeding/Programme_Lessons.pdf)

| ACTIONS INDICATIVES |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                     | Niveau régional                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Niveau mondial                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                     | <p><b>3.3.1.7.</b> Partager les expériences et les meilleures pratiques liées à la mise en œuvre des programmes et services communautaires axés sur la nutrition et la sécurité alimentaire.</p> <p><b>3.3.1.8.</b> Assurer un suivi de la mise en œuvre de l'initiative «Hôpitaux amis des bébés».</p> <p><b>3.3.1.9.</b> Assurer un suivi de l'évolution de la qualité des régimes alimentaires (lien vers 1.3.1.16).</p> | <p><b>3.3.1.10.</b> Fournir un appui coordonné à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des interventions concrètes menées pour prévenir et traiter la malnutrition dans les groupes de population cibles, particulièrement les enfants, les femmes en âge de procréer, les adolescents et les jeunes.</p> <p><b>3.3.1.11.</b> Contribuer aux efforts déployés pour améliorer les fondements scientifiques des approches fondées sur l'alimentation, notamment la biofortification, l'amélioration de la diversité alimentaire et l'élimination des carences en micronutriments et en protéines dans les PEID.</p> |

# SUIVI ET ÉVALUATION

---

Une méthode de suivi et de communication d'informations à plusieurs niveaux sera utilisée pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial. Comme pour le Programme 2030, le Programme d'action mondial fera essentiellement l'objet de rapports élaborés au niveau national. En effet, chaque pays sera tenu de collecter et de diffuser des informations sur les indicateurs des ODD, avec l'aide d'organismes de l'ONU et d'autres partenaires régionaux et mondiaux. Le mécanisme et le calendrier des rapports seront élaborés et alignés sur le suivi des ODD.

Il sera essentiel que le suivi et la communication d'informations sur une série d'indicateurs de base soient effectués par tous les PEID afin de faciliter la comparabilité et d'utiliser une approche harmonisée. Ces indicateurs de base seront réduits à un minimum<sup>73</sup> et exprimeront les problèmes et les priorités que tous les PEID ont en commun. Ils s'inspireront des indicateurs généraux proposés ou fixés pour le cadre de suivi des ODD et des indicateurs généraux pertinents définis par ailleurs, le cas échéant. En ce qui concerne la nutrition, par exemple, seront inclus le Plan d'application exhaustif de l'OMS concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant<sup>74</sup>, la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de

l'enfant et de l'adolescent<sup>75</sup> et le Cadre mondial de suivi des maladies non transmissibles<sup>76</sup>. Les indicateurs seront également étroitement liés aux recommandations formulées dans le Cadre d'action adopté à la CIN2. Cette approche permettra non seulement de réduire la charge de travail que représentent le suivi et la communication d'informations, mais aussi de faire en sorte que les mesures prises concernant le Programme d'action mondial contribuent pleinement aux efforts déployés par les PEID pour atteindre les buts et les objectifs convenus au niveau international dans le cadre du Programme de 2030, ainsi que les cibles relatives à la nutrition et aux maladies non transmissibles de l'Assemblée mondiale de la santé, qui doivent être réalisées d'ici 2025.

Il est prévu que les plans de suivi et d'évaluation soient élaborés dans le cadre des plans nationaux et régionaux d'exécution, qui sont plus détaillés. Les plans nationaux d'exécution prendront pour base le cadre du Programme d'action mondial, mais ils seront adaptés et affinés au niveau des activités en fonctions des priorités, des besoins et des contextes nationaux. Des méthodes de collecte de données, des calendriers et des niveaux de ventilation seront également définies en fonction des priorités des pays et du contexte national. Les pays sont encouragés à favoriser une participation large et multipartite aux activités locales et nationales de surveillance, de suivi et de communication d'informations et à s'inspirer si possible de mécanismes et de processus existants.

---

**73** Une liste indicative des résultats escomptés et des cibles et indicateurs d'ODD qui leur sont associés a été établie pour étayer ce Programme d'action mondial.

**74** [http://www.who.int/nutrition/topics/proposed\\_indicators\\_framework/en/](http://www.who.int/nutrition/topics/proposed_indicators_framework/en/)

---

**75** <https://www.everywomaneverychild.org/wp-content/uploads/2016/11/gs-Indicator-and-monitoring-framework.pdf>

**76** [http://www.who.int/nmh/global\\_monitoring\\_framework/en/](http://www.who.int/nmh/global_monitoring_framework/en/)

Le suivi assuré aux niveaux régional et mondial sera également déterminant car il permettra d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures indicatives aux niveaux régional et mondial telles qu'elles sont décrites dans le Programme d'action mondial, d'insister sur la cohérence et le partage des responsabilités, de faciliter l'échange de connaissances et de meilleures pratiques, et d'indiquer les pays ou les composantes du Programme qui pourraient avoir besoin d'un soutien accru. Le suivi régional servira également à maintenir un lien important entre le niveau mondial et le niveau national. Le cas échéant, le suivi, la communication d'informations, le dialogue et l'échange auront lieu sur des plateformes et mécanismes régionaux existants.

Aux niveaux régional, national et infranational, d'autres indicateurs complémentaires pourraient être utilisés pour donner la priorité à des actions et suivre leur progrès en fonction des priorités et des défis propres à un pays ou une région. Certains PEID, par exemple, peuvent définir des actions et des objectifs prioritaires qui sont considérés comme des conditions préalables nécessaires aux mesures indicatives décrites dans le Programme d'action mondial, et dont le suivi des progrès pourrait être bénéfique. Pour l'essentiel, les indicateurs mondiaux seront en grande partie axés sur les résultats, mais les longues séries d'indicateurs fixés aux niveaux

régional, national et infranational peuvent inclure également des indicateurs axés sur des résultats et des processus intermédiaires.

Un mécanisme de communication de rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial sera élaboré par la FAO, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales (ONU) et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (ONU). Il sera aligné sur le cadre de suivi des ODD. Il est prévu que la FAO et le Département des affaires économiques et sociales (ONU) fournissent les informations qui permettront au Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale et au Conseil économique et Social des progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'action mondial.

La mise en œuvre du Programme d'action mondial sera alignée sur le calendrier du Programme 2030 (2017-2030) et resserrera les liens avec le processus d'examen et de suivi de ce programme. Des examens détaillés de l'état d'avancement du Programme seront effectués tous les cinq ans. Ils donneront peut-être lieu à une révision des priorités et des actions recommandées, selon l'évolution des besoins. ■





## **MALDIVES**

La FAO et le Gouvernement des Maldives travaillent à restaurer les moyens d'existence des agriculteurs affectés par les tsunamis.

© FAO







# Programme d'action mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement

Malgré une certaine diversité, les petits États insulaires en développement (PEID) ont en commun des caractéristiques qui les exposent tout particulièrement à l'insécurité alimentaire et contribuent au «triple fardeau» de la malnutrition auquel sont confrontés la majorité de ces pays, dans lequel coexistent plusieurs facteurs persistants tels que la dénutrition, les carences en micronutriments et l'incidence croissante de l'excès pondéral et de l'obésité.

Répondant à l'appel lancé dans les *Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement* pour relever ces défis, le présent **Programme d'action mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement** vise à accélérer la concrétisation des mesures prises en faveur de ces deux domaines pour appuyer le développement durable de ces pays. Élaboré sous la direction de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Département des affaires économiques et sociales (ONU) et du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (ONU), le Programme d'action mondial a pour objectif d'apporter une contribution concrète au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Aligné sur les stratégies en place, le Programme d'action mondial fournit un cadre que les PEID peuvent utiliser, à titre individuel et collectif, pour définir et mener des actions prioritaires aux niveaux communautaire, national, régional et mondial, et ce d'une façon cohérente, coordonnée et concertée afin de réaliser leurs objectifs de nutrition et de sécurité alimentaire. Grâce au Programme, ces actions pourront améliorer considérablement la nutrition et le bien-être, réduire la pauvreté et les inégalités dans de fortes proportions et stimuler la croissance économique dans les PEID au profit des générations actuelles et à venir.